

**ETUDE PREPARATOIRE A L'ELABORATION
DU VOLET ECONOMIQUE
DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
DE LA GRANDE REGION**

Novembre 2014



Département Développement urbain et mobilité, CEPS/INSTEAD, 2014

3, avenue de la Fonte, L-4364 Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

Ont participé à ce travail : Antoine Decoville, Frédéric Durand, Bernhard Köppen, Christian Lamour, Christophe Sohn

Sommaire

Préambule	5
Introduction	7
I. Analyse spatiale des activités métropolitaines dans la Grande Région	9
A. Précisions méthodologiques.....	9
B. Résultats de l'analyse spatiale : des données à considérer avec précaution	12
C. Des configurations spatiales très variées selon les secteurs d'activité	15
D. Quels sont les secteurs d'activité offrant le plus de potentialités en transfrontalier pour renforcer le caractère métropolitain du tissu économique ?.....	18
II. Synthèse des entretiens réalisés auprès des acteurs économiques et politiques de la Grande Région	24
A. La Grande Région, un espace de coopération économique mal connu et peu pertinent pour le développement des activités métropolitaines	24
B. Malgré l'amenuisement des frontières, les barrières à la coopération économique transfrontalière restent très présentes.....	26
C. Comment améliorer les choses en matière de coopération ?.....	27
D. Les attentes des acteurs économiques par rapport à l'action politique des Exécutifs de la Grande Région	29
E. Vers une redéfinition de la gouvernance pour impulser une nouvelle dynamique transfrontalière.	30
III. Interactions entre acteurs de la Grande Région lors de l'atelier de travail	33
A. Déroulement de l'atelier	33
B. Leçons de l'atelier de travail.....	35
1) Les enjeux, les stratégies et les outils de la coopération économique transfrontalière	35
2) Les obstacles et les facteurs de réussite de la coopération économique	42
IV. Mise en perspective des expériences de coopération économique au sein d'autres métropoles transfrontalières européennes	46
Conclusion	52
ANNEXES	54

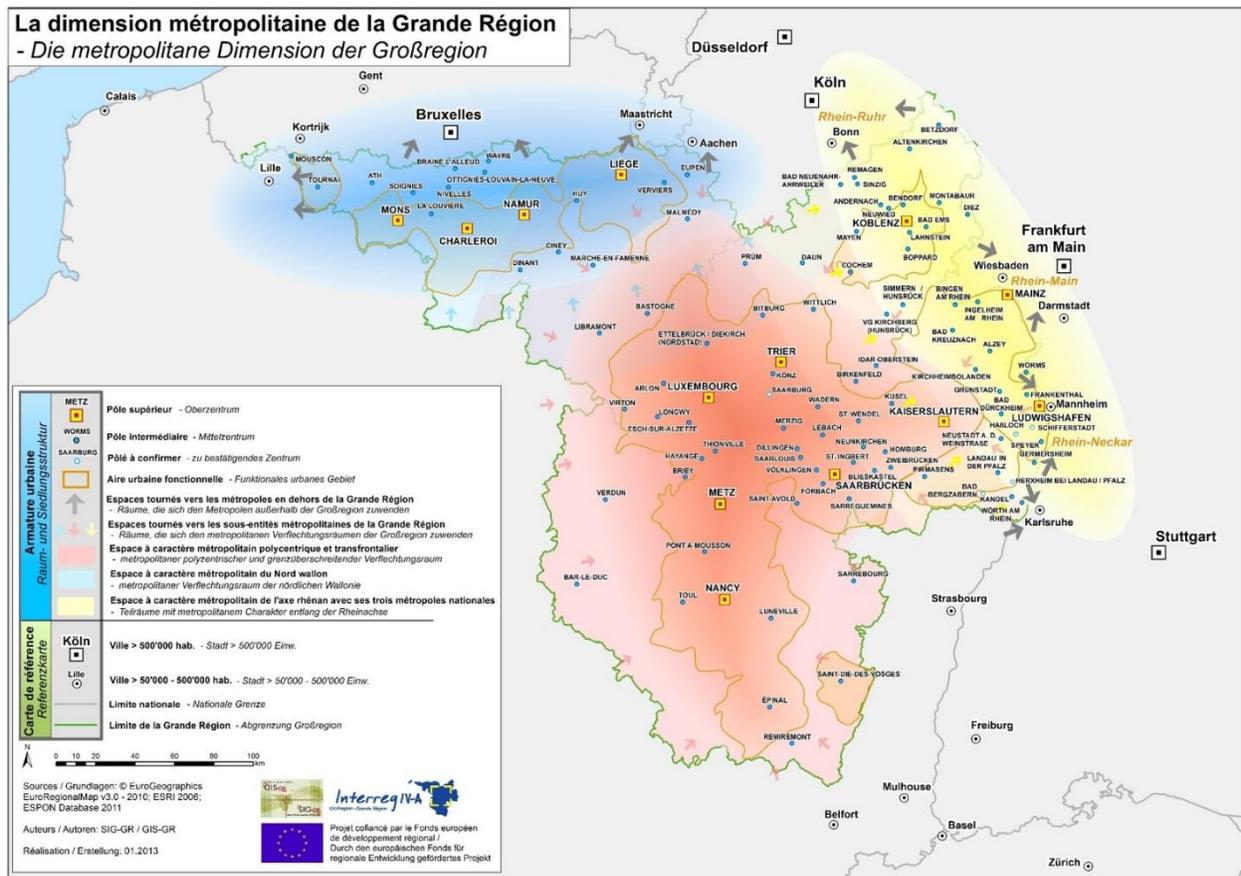
Préambule

Cette étude préalable à l'élaboration du volet « économie » du Schéma de développement territorial de la Grande Région répond à la demande formulée lors du 13ème sommet des Exécutifs de la Grande Région, sous présidence de la Région Lorraine, de poursuivre la définition d'une stratégie de développement métropolitain soutenant un développement territorial polycentrique reposant sur les complémentarités économiques. Si cette stratégie se fonde notamment sur les fonctions métropolitaines supérieures situées dans le noyau central de la Grande Région, l'objectif est d'intégrer tous les territoires de l'espace de coopération institutionnelle afin de contribuer à un développement territorial structuré et équilibré capable de répondre aux préoccupations quotidiennes des habitants de cet espace de coopération institutionnelle.

Le cadre stratégique commun, proposé sous Présidence Lorraine de la Grande Région, a identifié des pistes pour renforcer l'efficacité de la coopération économique transfrontalière. L'idée de mettre en place une stratégie de spécialisation intelligente à l'échelle transfrontalière en est l'une des composantes principales. Cette proposition vise à consolider les domaines d'activités dans lesquels le territoire grand régional dispose déjà d'un tissu d'entreprises établi, et où le potentiel d'innovation s'avère fort. Il s'agit donc de confirmer la position de la Grande Région à l'échelle mondiale dans ces secteurs, en renforçant les synergies entre acteurs économiques. Cette priorité politique nécessite cependant un travail commun d'identification, de comparaison, et d'entente sur les filières à promouvoir et sur les moyens publics à y consacrer. Des travaux antérieurs ont déjà apporté des éléments de diagnostic précieux. Les rapports du Conseil économique et social de la Grande Région analysent régulièrement et en détails les enjeux démographiques, sociaux et économiques des entités territoriales dans une démarche de mise en perspective. Par ailleurs, l'analyse des atouts, forces, opportunités et menaces réalisée dans le cadre de la définition du Programme opérationnel de coopération transfrontalière «Grande Région» pour l'allocation des fonds INTERREG, a permis de mettre en exergue le fait qu'une plus grande coopération transfrontalière pouvait apporter un avantage comparatif à cet espace transfrontalier par rapport aux autres régions européennes. Dans un contexte de concurrence exacerbée à l'échelle mondiale pour attirer les investisseurs, il est nécessaire de renforcer la confiance et les partenariats concrets entre les acteurs de la Grande Région pour que cette dernière puisse développer tout son potentiel.

En ce qui concerne la question du développement territorial de la Grande Région, le premier volet du Schéma de développement territorial, qui traite de la dimension métropolitaine, a identifié trois aires métropolitaines distinctes (voir carte n°1).

Carte n°1 : La dimension métropolitaine de la Grande Région



A l'heure où l'économie mondialisée semble s'affranchir des contraintes de la distance physique, et où les lieux de prise de décision correspondent rarement aux lieux de production, il peut sembler de prime abord inapproprié de diviser le territoire de la Grande Région en plusieurs régions métropolitaines distinctes. Pourtant, malgré l'avènement des technologies de l'information et de la communication, la proximité physique continue à jouer un rôle-clé, notamment dans la confiance que se portent les acteurs économiques. Aussi cette carte ne doit-elle pas être considérée comme absolue, mais plutôt comme indicative de l'existence de bassins de proximité géographique, au sein desquels des communautés d'intérêts entre acteurs économiques apparaissent plus évidentes. Mais ces espaces restent bien sûr perméables aux flux et aux échanges, et ils ne sont en rien figés. Afin de permettre à l'action politique d'être plus efficace dans son soutien à l'intégration métropolitaine transfrontalière, il semble que l'espace central de la Grande Région soit le plus pertinent pour concentrer les efforts, car c'est au sein de celui-ci que la densité de relations transfrontalières unissant les différents territoires est la plus élevée.

L'objet de cette étude est de contribuer à servir ces réflexions stratégiques en apportant des éléments d'observation et d'analyse nécessaires à l'élaboration des mesures concrètes qui devront être approuvées par l'ensemble des Exécutifs. Il ne s'agit pas d'un document politique, mais d'un outil d'aide à la décision politique, qui se doit en conséquence de prendre acte des orientations déjà priorisées par les Exécutifs, ainsi que des travaux réalisés.

Introduction

Cette étude préparatoire à l'élaboration du volet économique du Schéma de développement territorial de la Grande Région vise à fournir aux responsables politiques l'information statistique et qualitative nécessaire pour identifier les domaines d'actions devant être priorités en matière de coopération transfrontalière en faveur du développement économique. Cette analyse est réalisée sous la conduite du Comité de coordination du Développement territorial (CCDT) de la Grande Région.

Plusieurs études réalisées précédemment (Metroborder, 2010 ; rapport du Comité économique et social de la Grande Région, 2012 ; l'étude « Metropoloräume in Europe » du BBSR, 2011) ont permis de mettre en lumière les spécificités du réseau de villes de la Grande Région, et les défis et enjeux qui en découlent. Ainsi, le territoire grand régional ne compte que peu de villes de tailles importantes, et aucune d'entre-elles ne peut prétendre rivaliser, en termes de poids économique et d'image, avec les autres grandes métropoles européennes.

Or, dans le contexte actuel de mondialisation de l'économie, la concurrence est démultipliée pour attirer les investisseurs et la main d'œuvre qualifiée. L'ancrage spatial des activités économiques n'est plus aussi pérenne que par le passé, notamment dans les activités largement tournées vers l'international. Les entreprises qui génèrent aujourd'hui une forte production de valeur ajoutée sont courtisées par de nombreux territoires urbains, et elles sont donc en mesure de faire leur choix au vu des conditions qui leur conviennent. Les villes doivent donc pouvoir se targuer d'offrir tout à la fois : une excellente disponibilité en main d'œuvre qualifiée, des prestataires de service diversifiés, une bonne accessibilité aéroportuaire, des conditions salariales, fiscales et réglementaires avantageuses, et bien sûr une qualité de vie permettant de « fixer » la main d'œuvre qualifiée.

Or, force est de constater que la Grande Région n'offre pas toute la palette de ces avantages dans l'ensemble de son réseau de villes. C'est donc pour pallier ses faiblesses et améliorer l'attractivité de ses territoires urbains que la stratégie « Région métropolitaine polycentrique transfrontalière » a été initiée, en vue d'assurer un développement intégratif et cohérent de l'ensemble de la Grande Région et de contribuer ainsi au renforcement de sa dimension métropolitaine. Dans une approche économique, cette stratégie vise à faire fructifier, dans l'intérêt collectif de chacun des territoires engagés, les avantages respectifs des différents centres urbains en créant notamment des synergies entre les entreprises. Augmenter la coopération dans les secteurs d'activité stratégiques est également un moyen de renforcer l'intérêt des entrepreneurs à rester dans un territoire, en renforçant davantage leur ancrage dans le contexte régional. Cette émulation des forces vives des territoires urbains ne peut passer que par une plus grande confiance, d'avantage d'échanges, et l'adoption d'outils permettant à la coopération d'être efficace, réactive, et souple.

La contribution de cette étude à un projet aussi ambitieux ne peut être que partielle, et c'est pourquoi il a été décidé, par le CCDT, de la faire se porter uniquement sur les activités dites « métropolitaines », c'est-à-dire celles qui requièrent une forte intensité de connaissances. Ces domaines d'activités ne couvrent qu'une petite partie du tissu économique de la Grande Région, et de ce fait, les résultats présentés dans cette étude ne sauraient être généralisés à l'ensemble de la sphère économique. Ce choix a été porté par le postulat que les activités économiques dites « métropolitaines » ont potentiellement plus à gagner d'une meilleure mise en réseau avec des partenaires étrangers pour ce qui est d'accroître leur compétitivité que les autres activités, même si ce postulat ne devrait en aucun cas être considéré comme une règle absolue. Un des objectifs de cette étude est donc d'apporter, à l'aide de données statistiques et de commentaires fournis par les acteurs interrogés, des propositions de pistes d'action pour renforcer le caractère métropolitain de la Grande Région, notamment sur le plan économique.

Ce rapport se compose de quatre grandes parties, qui correspondent aux résultats des quatre phases ayant marqué sa réalisation. Dans une première partie, une analyse de la répartition spatiale de l'emploi dans les secteurs d'activité métropolitains pour chaque type de secteur permet de faire un état des lieux de la situation. Elle permet également de montrer que tous les secteurs d'activité métropolitains n'offrent pas, *a priori*, les mêmes potentialités pour renforcer les caractères polycentrique et métropolitain de la Grande Région.

La deuxième partie du rapport présente les résultats synthétiques des entretiens réalisés auprès des acteurs interrogés pour alimenter la discussion sur les objectifs à poursuivre et sur les moyens à mettre en place pour y parvenir. Ces entretiens, menés dans les cinq entités territoriales de la Grande Région (Luxembourg, Sarre, Rhénanie-Palatinat, Lorraine et Wallonie) ont concerné des représentants des autorités publiques compétentes en matière d'aménagement du territoire d'une part et de développement économique d'autre part, ainsi que des représentants de structures défendant les intérêts du secteur privé.

La troisième partie met en lumière les résultats des discussions issues de l'atelier de travail qui a regroupé une quarantaine d'acteurs institutionnels et de représentants des intérêts économiques. L'objectif de cet atelier était de travailler de manière collective sur une série de positionnements émis par les personnes interviewées pendant la phase d'entretiens, afin de faire réagir l'assemblée des personnes présentes et de mieux identifier les lignes directrices pouvant faire consensus en matière de stratégie économique métropolitaine commune. Cet atelier a également permis de recueillir des propositions et des recommandations concrètes nouvelles.

Enfin, la quatrième et dernière partie vise à présenter certaines expériences de coopération économique au sein d'autres espaces métropolitains transfrontaliers en Europe. L'idée est d'apporter un autre regard sur la coopération économique en contexte transfrontalier en s'appuyant sur des actions concrètes mises en œuvre ailleurs. Ce travail de mise en perspective permet ainsi de susciter de nouvelles idées pour nourrir la réflexion sur le renforcement du développement économique de la Grande Région.

I. Analyse spatiale des activités métropolitaines dans la Grande Région

L'objet de cette partie est de mieux comprendre la répartition de l'emploi dans les secteurs d'activité dits métropolitains au sein de la Grande Région. Les données sur les emplois rattachés aux branches d'activités correspondant à l'industrie de moyenne et haute technologie ainsi qu'aux services à forte intensité de connaissance ont été collectées, traitées, harmonisées et enfin cartographiées afin de permettre d'étudier les logiques de distribution spatiale. Avant d'exposer les résultats de cette analyse spatiale, il importe de présenter plus en détails la méthode utilisée ainsi que les problèmes rencontrés lors des travaux de collecte et de traitement des données.

A. Précisions méthodologiques

Etudier le phénomène transfrontalier pose de nombreux problèmes techniques et des difficultés méthodologiques du fait du manque de symétrie dans les maillages administratifs, dans la disponibilité des données, ainsi que dans la manière dont ces dernières ont été collectées. Ces multiples obstacles impliquent nécessairement - de la part des chercheurs - de faire des choix et de trouver des compromis afin d'aboutir à des résultats comparables entre les différents territoires d'un espace transfrontalier étudié. Cette première section vise à lister les principaux problèmes rencontrés dans la réalisation de cette analyse spatiale.

En premier lieu, le choix des données statistiques permettant de traiter la question du développement métropolitain est très restreint du fait du caractère transfrontalier de l'étude. Seules les données relatives à l'emploi ont pu être collectées à l'échelle du territoire analysé. Néanmoins, ces dernières ne sont pas totalement harmonisées en termes de restitution spatiale et de période de référence. Les dates de collecte varient de 2011 à 2014. Par ailleurs, toutes les régions n'ont pas pu fournir les données au niveau le plus fin, celui de la commune. En effet, la Loi Fédérale allemande sur la protection des données statistiques (*Bundesdatenschutzgesetz*) interdit la diffusion de données précises sur l'emploi dans les entreprises. Pour cette raison, l'échelle spatiale de restitution est volontairement dégradée par les offices statistiques au niveau du Kreis, Regionalverband ou kreisfreie Stadt en Sarre et en Rhénanie-Palatinat. De plus, les effectifs par Kreis/kreisfreie Stadt, en Rhénanie-Palatinat, ne sont fournis que sous forme d'approximation dans des classes d'étendues assez larges lorsque le nombre d'entreprises dans un secteur d'activité donné est inférieur à 5 unités. Nous avons donc dû produire un modèle statistique permettant d'évaluer les effectifs pour chaque Kreis, en nous basant sur l'observation des valeurs moyennes d'effectifs pour chaque entreprise et par type de secteur à l'échelle de l'ensemble du Land de Rhénanie-Palatinat. Ces estimations ont ensuite été reventilées pour les Kreise/kreisfreie Städte comptant moins de 5 entreprises et ne présentant pas de valeur. Ainsi, les estimations pour les entreprises dont les effectifs ne sont pas renseignés sont basées sur les valeurs moyennes observées pour les entreprises du même secteur d'activité. Enfin, au Luxembourg, les données sur l'emploi n'existent qu'au niveau des sièges sociaux et non des localisations réelles, ce qui limite fortement la capacité à mener des études économiques de qualité sur la distribution de l'emploi à l'échelle infranationale. Le tableau n°1 récapitule les différentes sources de données mobilisées.

Tableau n°1. Synthèse des données statistiques de l'analyse spatiale

Territoire	Date	Echelle spatiale de restitution	Effectifs
Sarre	2013	Kreis/Regionalverband	Effectifs par Kreis/Regionalverband, sauf si le nombre d'entreprises est inférieur à 5
Rhénanie-Palatinat	2014	Kreis/kreisfreie Stadt	Effectifs par fourchettes de valeurs et par Kreis/kreisfreie Stadt (et non par valeur exacte)
Lorraine	2014	commune	Effectifs par commune
Région Wallonne	2011	commune	Effectifs par commune
Luxembourg	2013	commune du siège social	Effectifs par commune

En second lieu, la sélection des activités économiques dites métropolitaines n'est pas abordée de la même manière par les offices statistiques des différents pays de la Grande Région. Pour pallier ce manque d'harmonisation, une grille d'analyse a été conçue, en se rapportant d'une part aux travaux de Blotevogel et Schmitt (2006)¹ et Krätke (2007)² qui ont étudié les fonctions métropolitaines des villes allemandes et pris en considération également les particularités des espaces métropolitains polycentriques incomplets ; et d'autre part aux travaux menés par l'OCDE et Eurostat (2006) sur l'intensité de la recherche & développement et le niveau technologique dans les secteurs d'activité économique. La sélection des secteurs d'activité métropolitains qui en résulte distingue deux catégories d'industries manufacturières en fonction de leur degré technologique, ainsi que quatre catégories de services à forte intensité de connaissance (tableau n°2). D'une manière concrète, pour la classification des données statistiques des activités économiques, la démarche s'est basée sur les codes de la Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne (couramment appelés « codes NACE »), selon la méthodologie de 2008 dénommée « Rév. 2 » (nouvelle version révisée de la nomenclature statistique européenne).

¹ Blotevogel, H.H. & Schmitt, P. 2006, "European Metropolitan Regions" as a new discursive frame in strategic spatial planning and policies in Germany", *Erde*, vol. 137, n°1-2, pp. 55-74.

² Krätke, S. 2007, "Metropolisation of the European Economic Territory as a Consequence of Increasing Specialisation of Urban Agglomerations in the Knowledge Economy", *European Planning Studies*, vol. 15, n°1, 27 pp.

Tableau n°2. Sélection des secteurs d'activité métropolitains selon les codes NACE Rév.2

	SECTEURS D'ACTIVITÉ	NACE
Industries manufacturières	Industries manufacturières de moyenne technologie	
	Industrie chimique	20
	Fabrication d'équipements électriques	27
	Fabrication de machines et équipements	28
	Construction automobile	29
	Fabrication d'autres matériels de transport	30
	Industries manufacturières de haute technologie	
	Industrie pharmaceutique	21
	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	26
	Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire	32.5

Services à forte intensité de connaissance	Services orientés vers les hautes technologies	
	Télécommunications	61
	Activités informatiques et services d'information	62-63
	Recherche-développement scientifique	72
	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	73-74-75
	Services aux entreprises	
	Transport aérien	51
	Activités immobilières	68
	Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	69-70-71
	Services financiers	
	Activités financières et d'assurance	64-65-66
	Autres services	
	Édition, audiovisuel et diffusion	58-59-60
	Enseignement supérieur	85.4
	Activités pour la santé humaine	86
Arts et spectacles	90-91	

B. Résultats de l'analyse spatiale : des données à considérer avec précaution

Avant toute chose, il convient d'attirer l'attention sur les précautions à prendre dans l'interprétation des différents chiffres. Ainsi, il faut tout d'abord distinguer les valeurs absolues sur l'emploi dans les secteurs d'activité métropolitains et les valeurs relatives pour chaque entité territoriale. En effet, les poids démographiques des différentes entités constituant la Grande Région variant beaucoup, il convient de pondérer les valeurs de l'emploi dans les secteurs d'activité métropolitains par l'emploi total, afin d'obtenir un indicateur qui résume mieux la structure de l'emploi régional et le caractère plus ou moins métropolitain du tissu économique (tableau n°3).

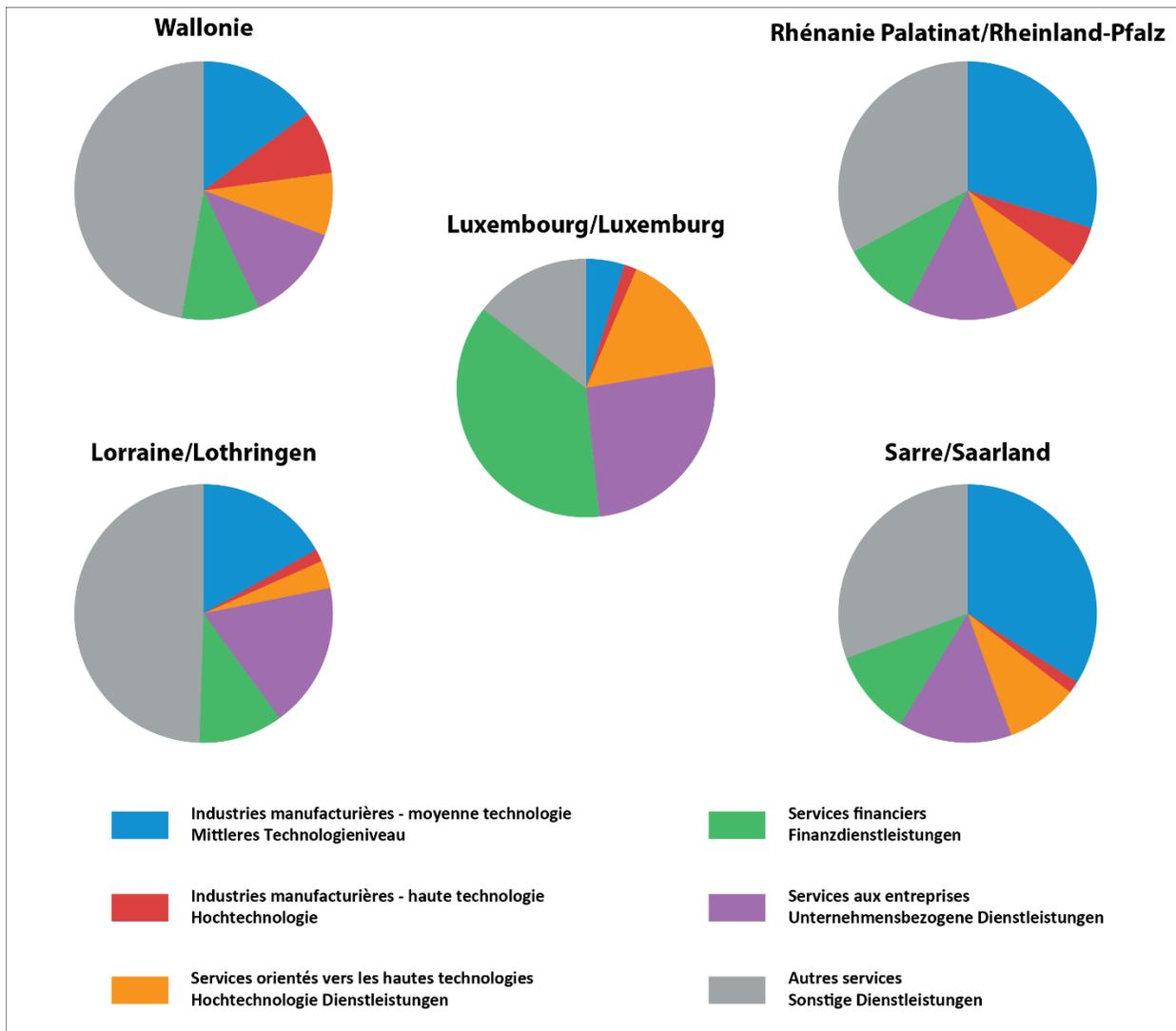
Tableau n°3. Données de cadrage

Territoire	Nombre total d'emplois	Nombre total d'emplois dans les secteurs d'activité métropolitains	Part des emplois dans les secteurs d'activité métropolitains dans l'emploi total (en %)
Lorraine	834 658	131 155	15,7
Luxembourg	363 482	113 043	31,1
Région Wallonne	1 245 488	209 242	16,8
Rhénanie-Palatinat	1 247 027	374 108	30
Sarre	358 676	117 287	32,7
TOTAL	4 049 331	944 835	23,3

Cependant, ces derniers chiffres sont également à interpréter avec précaution, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'ensemble de l'emploi dans les différents secteurs d'activité est ici pris en compte, sans que l'on puisse préciser quelle est la part de cet emploi qui requiert effectivement une forte intensité de connaissances ou qui génère une importante valeur ajoutée. Ainsi, des emplois peu qualifiés (entretien, accueil) non sous-traités peuvent être comptabilisés dans un secteur d'activité de pointe et à l'inverse, des secteurs d'activité considérés comme « non métropolitain » peuvent tout à fait embaucher du personnel hautement qualifié. Pour des raisons de non disponibilité de l'information sur les postes de travail au sein des entreprises, cette étude ne considère donc que l'emploi total par secteur d'activité.

La Sarre est l'entité territoriale qui a la proportion la plus élevée d'emplois dans les secteurs d'activité métropolitains par rapport à l'emploi total dans l'ensemble de la Grande Région. Ceci s'explique par le fait que les entreprises relevant de l'industrie manufacturière de moyenne technologie y sont très présentes et emploient de nombreux ouvriers. Or, chaque emploi d'ouvrier dans ce secteur de moyenne intensité de connaissance a le même poids, dans cette comptabilité statistique, qu'un emploi d'ingénieur ou de chercheur dans une entreprise de haute technologie. C'est la raison pour laquelle il est question dans cette étude d'*emplois dans les secteurs d'activité métropolitains* et non d'*emplois métropolitains* au sens de la définition de l'INSEE, qui inclue le niveau de qualification. Le graphique n°1 décompose l'emploi dans les secteurs d'activité métropolitains des cinq régions composant l'espace d'étude selon les six sous-catégories présentées dans le tableau n°2 : (i) industries manufacturières de moyenne technologie ; (ii) industries manufacturières de haute technologie, (iii) services orientés vers les hautes technologies, (iv) services aux entreprises, (v) services financiers, et (vi) autres services.

Graphique n°1. Poids respectifs en termes d'emploi des différents secteurs d'activité métropolitains au sein des territoires de la Grande Région



Les spécificités des tissus économiques de chaque entité territoriale composant la Grande Région ressortent du graphique n°1. Les Länder allemands sont marqués par l'importance des industries manufacturières de moyenne technologie, avant tout en raison de la fabrication de machines et d'équipements ainsi que, pour la Sarre, de l'importance du cluster automobile et, pour la Rhénanie-Palatinat de l'industrie chimique (présence du plus grand groupe mondial de chimie BASF, dont le siège social se trouve à Ludwigshafen, situé dans l'extrême est de la Grande Région et incorporé dans la Metropolregion Rhein-Neckar). Le Luxembourg se caractérise par le poids exceptionnellement important des activités financières, cœur du dynamisme économique du Grand-Duché³. La Lorraine et la Wallonie présentent quant à elles des profils relativement similaires, marqués par un poids proportionnellement

³ Remarque : dans l'étude du BBSR sur les aires métropolitaines en Europe (2011 : 49), le potentiel métropolitain du Luxembourg est sous-estimé car l'étude ne prend pas en compte dans son calcul le secteur financier.

faible de l'emploi industriel et par l'importance de la catégorie « autres services », incluant principalement les emplois liés à la santé humaine ou à l'éducation supérieure. Si ces activités, qui requièrent de hauts niveaux de compétence, participent de manière évidente à la qualité des conditions de vie et à l'attractivité des territoires, elles sont essentiellement financées par les collectivités publiques. A ce titre, leur impact sur le dynamisme économique des régions est moins immédiat que pour les activités directement génératrices de valeur ajoutée (industries, services marchands, etc.).

Il importe de faire mention des facteurs historiques pour comprendre la structure de l'emploi dans ces différents territoires. Pendant une grande partie du vingtième siècle, le Luxembourg, le nord de la Lorraine, la Sarre et le sud-est de la Wallonie ont partagé une trajectoire industrielle commune, marquée par l'importance de l'extraction minière et de la sidérurgie. Mais face au déclin de ce secteur d'activité, les territoires ont ensuite évolué de manière très contrastée, en privilégiant différentes options de reconversion, d'adaptation ou de renouveau du milieu économique. Le développement de l'activité tertiaire et surtout de la finance au Luxembourg contraste avec la spécialisation dans l'industrie de moyenne technologie en Sarre ou en Rhénanie-Palatinat. La Lorraine, quant à elle, peine à trouver un nouvel élan industriel et s'est largement tertiarisée, tout comme la Wallonie, sans pour autant se spécialiser dans un type de services, ni relancer l'économie régionale.

Par ailleurs, il convient d'ajouter que les données sur l'emploi dans les secteurs d'activité métropolitains par région ne permettent pas, à elles seules, de caractériser le dynamisme ou la « performance » économique des différentes régions, ni d'établir un quelconque classement entre ces dernières. Des entreprises ne relevant pas des secteurs considérés comme métropolitains peuvent afficher de très bonnes performances économiques et générer d'importantes plus-values, tandis que des activités métropolitaines peuvent, à l'inverse, être peu génératrices de valeur ajoutée, ou bien exposées à des situations de crise, ce qu'une analyse spatiale sans dimension diachronique ne peut pas retranscrire.

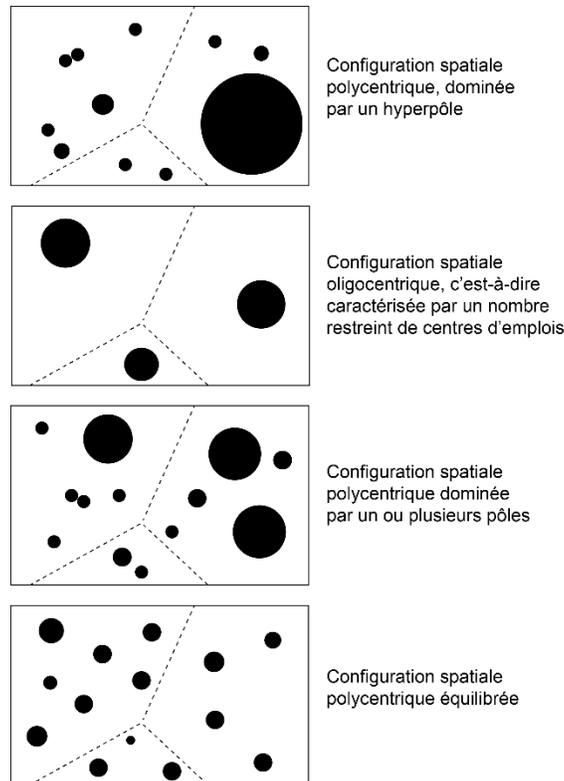
En outre, les résultats de l'analyse spatiale font apparaître quatre types d'organisation spatiale des activités économiques métropolitaines. Les quatre schémas représentés dans la Figure n°1 attestent du degré de polycentricité de la répartition spatiale de l'emploi par codes NACE. Rappelons que la notion de « polycentricité » revêt un sens plutôt analytique, et décrit une configuration spatiale, alors que la notion de « polycentrisme » traduit plutôt un objectif politique que l'analyse spatiale ne permet pas d'appréhender (Vandermotten *et al.*, 2008)⁴. En effet, l'analyse spatiale de simples données d'emploi ne permet pas de dire si les entreprises collaborent entre-elles. Des données relationnelles, qui font défaut dans ce travail, seraient nécessaires pour explorer l'existence de réelles interactions.

⁴ Vandermotten, C., Halbert, L., Roelandts, M. & Cornut, P. (2008). „European Planning and the polycentric consensus: wishful thinking?“, *Regional Studies*, vol. 8, n°42, 1205-1217.

C. Des configurations spatiales très variées selon les secteurs d'activité

Les différentes configurations en matière de répartition spatiale des activités économiques en fonction du nombre d'emploi laissent préfigurer que tous les secteurs d'activité n'offrent pas les mêmes potentialités pour servir l'objectif d'un renforcement du caractère polycentrique métropolitain du tissu économique de la Grande Région. Une représentation schématique des différentes configurations spatiales rencontrées est proposée dans la figure n°1.

Figure n°1. Configurations spatiales type de l'organisation spatiale des activités économiques métropolitaines



Ainsi, pour un secteur d'activité caractérisé par la présence d'un **hyperpôle**, le grand déséquilibre de masses entre les acteurs économiques de part et d'autre des frontières, voir l'absence complète d'acteur économique dans certains territoires compromet ou permet difficilement d'envisager des partenariats économiques transfrontaliers. Certes, une telle asymétrie n'exclut pas, bien au contraire, des coopérations entre le « centre » et les « périphéries ». Mais cette configuration spatiale n'offre pas, a priori, un potentiel fort pour asseoir le caractère polycentrique et métropolitain du tissu économique de la Grande Région au sein d'un même secteur d'activité. En revanche, elle peut très bien générer d'importantes coopérations entre acteurs économiques issus de territoires frontaliers mais recensés dans des secteurs d'activité différents (sous-traitance, prestation de services, fournisseurs, etc.). Une configuration spatiale dominée par un hyperpôle peut donc générer des synergies favorables en matière de coopération lorsque la situation est propice à la mobilisation des complémentarités économiques des différents territoires.

Les potentialités de collaboration stratégique entre acteurs d'un même secteur d'activité sont potentiellement plus élevées dans une configuration « **oligocentrique** » ou dans une configuration **polycentrique dominée par quelques pôles**, et ce même si des logiques de compétition et de coopération sont également à l'œuvre. La proximité géographique entre acteurs économiques peut en effet encourager des logiques de « coopération », c'est-à-dire de collaboration sectorielle entre concurrents lorsque des opportunités communes sont perçues, en dépit des logiques concurrentielles qui animent par ailleurs ces acteurs.

Dans le cas d'une **configuration polycentrique relativement équilibrée**, caractérisée par une multitude de pôles d'emplois dans un secteur d'activités donné, la situation est a priori idéale pour servir l'objectif d'une coopération accrue servant le tissu économique grand régional dans son ensemble, à condition toutefois que les conditions de la mise en relation des acteurs existent. Il est dans l'intérêt des entrepreneurs comme des salariés, au sein de la Grande Région, de diminuer les effets contraignants de la frontière quand il s'agit de mieux répondre aux besoins de main d'œuvre ou d'accéder à des prestations de services matériels (logistique, approvisionnement) ou immatériels.

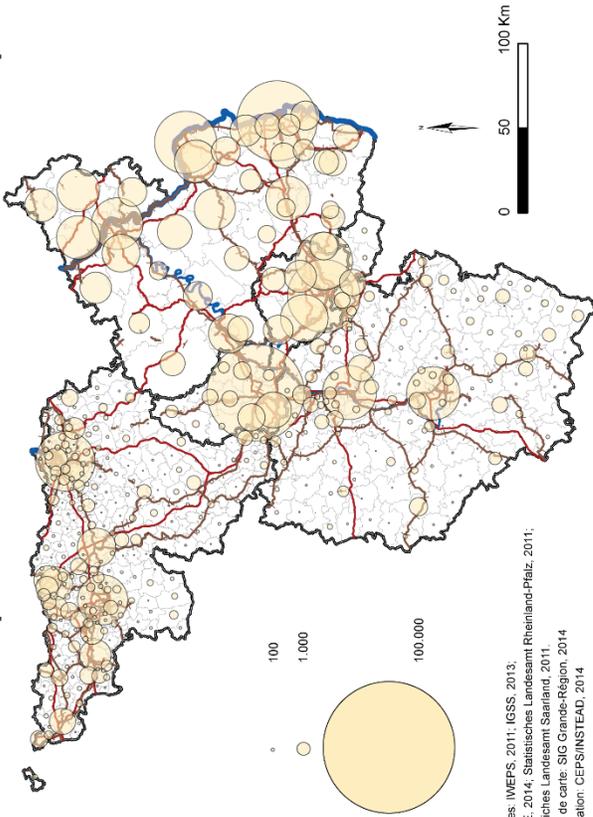
Encart n°1 : Présentation des fiches synthétiques pour chaque code NACE

L'analyse spatiale de la répartition des activités économiques métropolitaines de la Grande Région proposée dans ce rapport est décomposée pour chaque code NACE. Une fiche permet d'identifier les principales caractéristiques de la répartition spatiale pour chaque secteur d'activité. Chaque fiche comporte :

- Une carte, avec des cercles proportionnels indiquant le nombre d'emplois par unité territoriale (les cercles n'ont pas les mêmes tailles pour les différents secteurs d'activité, car les effectifs varient grandement selon les codes NACE).
- Des données statistiques relatives au nombre absolu d'emplois par secteur d'activité, et à la part que ce secteur représente dans l'emploi total dans les secteurs d'activité métropolitains de la Grande Région. Un graphique permet de visualiser la ventilation de l'emploi dans les cinq régions membres.
- Un graphique représentant la Loi Rang-Taille, qui permet de voir aisément si la répartition de l'emploi est très concentrée dans un nombre réduit de centres, ou si, au contraire, le réseau de centres d'emplois est relativement « équilibré ».
- Un commentaire succinct présentant brièvement l'analyse spatiale et la distribution du secteur d'activité en question.
- Un schéma montrant le type de configuration spatiale, facilitant la comparaison entre les différents secteurs d'activité (voir figure 1).

➔ Voir l'intégralité des fiches de synthèse des secteurs d'activité métropolitains dans les Annexes I. La fiche synthétique présentant le total des emplois dans les secteurs d'activité métropolitains se trouve page suivante.

Total des emplois dans les secteurs d'activité métropolitains

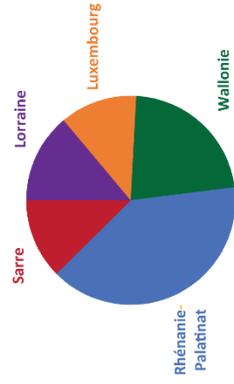


L'emploi métropolitain dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
944 835

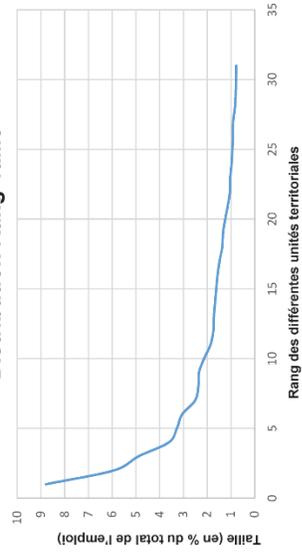
Part de l'emploi total dans la Grande Région
23,3 %

Répartition de l'emploi

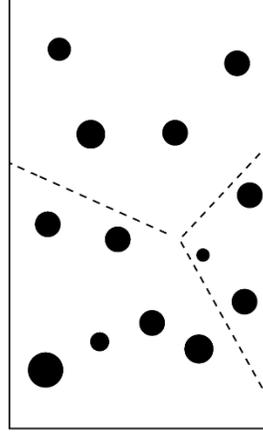


La répartition de l'emploi dans les secteurs métropolitains montre très clairement les trois ensembles régionaux distincts tels qu'identifiés dans le volet 1 du Schéma de développement territorial de la Grande-Région, intitulé "la dimension métropolitaine de la Grande Région." On distingue ainsi tout d'abord l'espace central de la Grande Région, autour des pôles urbains de Luxembourg, Sarrebrücken, Metz, Trèves et enfin Nancy (plus excentrée). Le second ensemble métropolitain se situe à l'est du Land de Rhénanie-Palatinat, le long du Rhin et le troisième à l'extrême nord de la Wallonie.

Distribution Rang-Taille



Configuration spatiale Polycentricité équilibrée



D. Quels sont les secteurs d'activité offrant le plus de potentialités en transfrontalier pour renforcer le caractère métropolitain du tissu économique ?

L'analyse spatiale telle que réalisée dans le cadre de cette étude, permet de faire un état des lieux de la répartition de l'activité économique métropolitaine, ce qui constitue un préalable nécessaire à tout travail de diagnostic économique territorialisé à l'échelle transfrontalière. Néanmoins, une telle analyse descriptive ne permet ni d'appréhender les dynamiques de développement de l'activité au sein des filières (car elle est statique), ni de bien saisir la complexité des relations qui unissent les entreprises au travers de relations de clients à fournisseur, de sous-traitance, de prestations de services ou de coopération industrielle. Cependant, l'analyse spatiale de l'emploi peut apporter des enseignements pour les décideurs politiques. Ainsi, trois types de critères peuvent sembler pertinents pour synthétiser l'information sur le potentiel de renforcement de la coopération transfrontalière en matière de développement économique. Toutefois, il apparaît nécessaire de compléter cette première tentative d'identification des secteurs à fort potentiel par des informations qualitatives et quantitatives, afin de la confirmer.

- Le nombre d'emplois dans le secteur d'activité considéré

Ce premier critère apparaît nécessaire, car il semble en effet plus pertinent de concentrer les efforts en vue d'une intensification des relations transfrontalières dans les secteurs comportant un nombre important de travailleurs, afin que les actions menées aient des répercussions en termes quantitatifs. Cela n'exclut toutefois pas d'encourager les initiatives de plus faibles envergures, notamment quand les perspectives de développement du secteur d'activité sont importantes. Il importe également de ne pas uniquement considérer le secteur d'activité en question, mais également les activités industrielles ou de services liées à ce dernier, ce que ne permet pas l'analyse par code NACE si elle n'est pas complétée par de l'information additionnelle.

- Le niveau de polycentricité

Le second critère, en lien avec la répartition spatiale de l'emploi, renvoie au potentiel de coopération transfrontalière au sein d'un secteur d'activité. Il importe que l'emploi et les entreprises soient présents dans plusieurs territoires de manière significative. Cependant, des nuances peuvent être apportées. Par exemple, les secteurs d'activité présentant une hyperconcentration, à l'image de l'industrie chimique, concentrée à Ludwigshafen (carte n°2), de la finance à Luxembourg (carte n°3), ou encore de la construction de matériels de transport autres que l'automobile, principalement concentrée dans le nord Wallon, ne semblent donc pas, à première vue, propices à une coopération transfrontalière. En effet, pour qu'un secteur d'activités soit soutenu par les acteurs publics à l'échelle transfrontalière, il faut que les dépenses publiques soient justifiées par le fait qu'elles visent un impact positif pour les différents territoires, dans une logique gagnant/gagnant. Néanmoins, l'existence de certains secteurs d'activité dynamiques ayant une configuration monocentrique peut très bien constituer, même indirectement, un atout pour les territoires limitrophes. L'exemple le plus évident est certainement celui de la place financière luxembourgeoise, qui est très concentrée spatialement dans la capitale et les communes limitrophes, mais qui permet d'employer une main d'œuvre transfrontalière très nombreuse. Cette main

d'œuvre permet, elle-même, de soutenir une économie résidentielle importante pour les territoires frontaliers du Grand-Duché. Il existe d'autres exemples, dans la Grande Région, d'activités pouvant générer des retombées positives pour des fournisseurs ou des prestataires situés dans un territoire frontalier. Le domaine de l'automobile (carte n°4) présente ainsi une configuration polycentrique peu équilibrée à l'échelle de la Grande Région puisque l'activité est largement concentrée autour du cluster de Sarre et de Hambach (Lorraine). Renforcer les synergies dans ce secteur pourrait donc apparaître, de prime abord, comme relativement peu profitable à l'ensemble de la Grande Région. Toutefois, une telle conclusion reviendrait à ignorer l'importance et la diversité des sous-contractants, fournisseurs ou prestataires de services, qui échappent pour une bonne part d'entre eux à une analyse statistique par secteur d'activité. Le niveau de polycentricité au sein d'un secteur d'activité économique ne doit donc pas forcément être interprété à l'aune des seules cartes sur la répartition de l'emploi, qui donnent une image incomplète de la complexité des liens qui unissent les acteurs économiques et les territoires mais également au travers de la complémentarité et de l'interdépendance entre des acteurs économiques issus de secteurs d'activité différents.

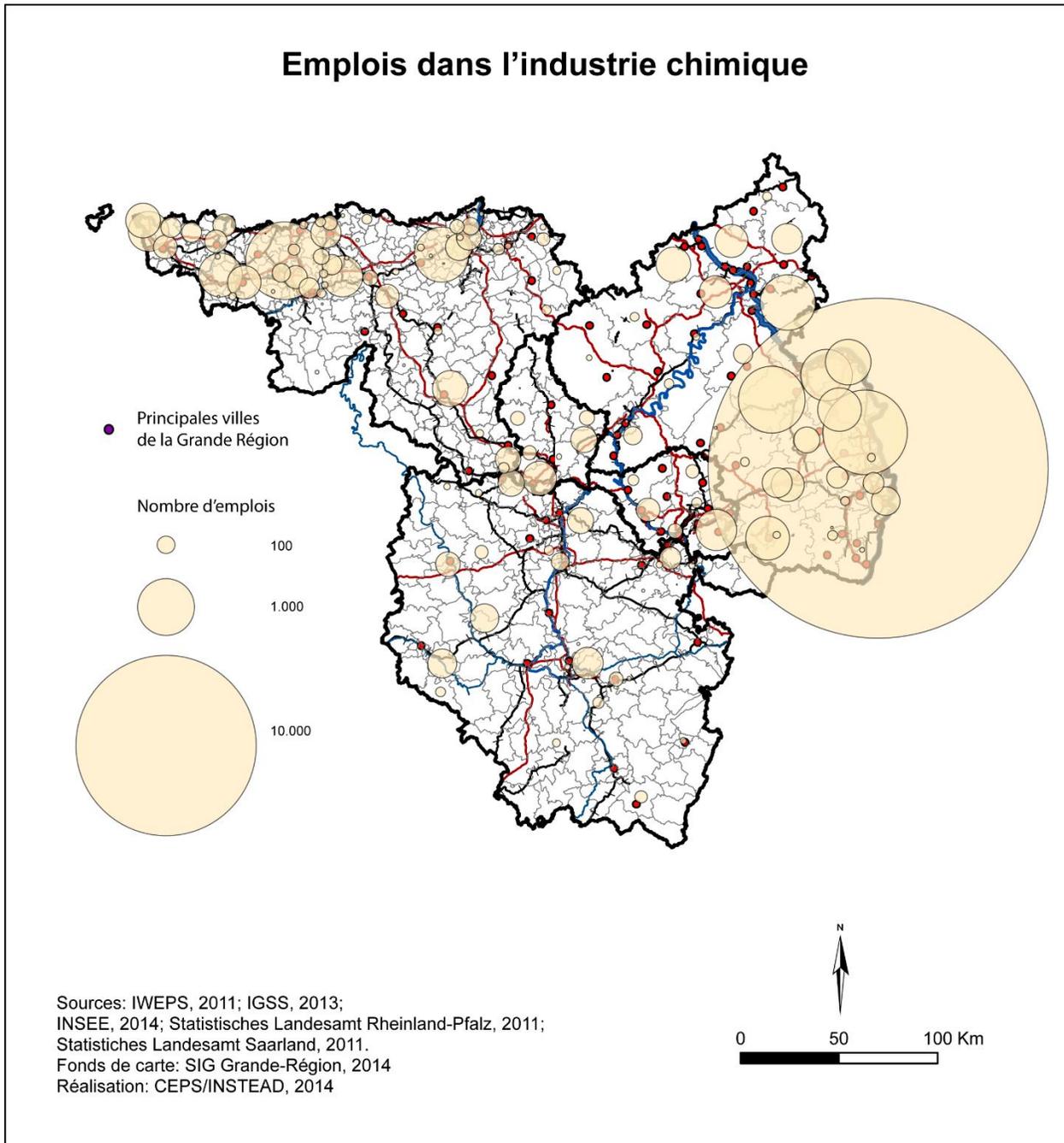
- **L'appartenance des emplois aux mêmes espaces métropolitains de la Grande Région**

Le troisième critère prend en compte l'appartenance des emplois aux mêmes espaces métropolitains de la Grande Région⁵ (voir carte n°1). En effet, la Grande Région est un territoire institutionnel de vaste dimension, et le seul fait qu'une entreprise soit située dans cet espace ne signifie pas qu'elle va être prédisposée à coopérer avec une autre entreprise de la Grande Région. L'un des postulats sur lesquels se base la stratégie de la Région métropolitaine polycentrique transfrontalière (RMPT) est que la proximité spatiale entre acteurs de la Grande Région, par-delà les frontières, est une opportunité à exploiter. Mais si les entreprises d'un secteur d'activité donné sont éloignées au sein de la Grande Région, l'avantage de la proximité décroît et les potentialités de coopération s'amenuisent d'autant. Certains secteurs d'activité implantés dans la Grande Région sont clairement dirigés vers d'autres marchés ou réseaux que celui de la Grande Région. Le nord Wallon est ainsi plus influencé par Bruxelles, ainsi que par des espaces métropolitains transfrontaliers tels que l'Eurométropole de Lille-Kortrijk-Tournai ou la Région Meuse-Rhin (Maastricht-Heerlen-Hasselt-Aachen- Liège). De même, les villes rhénanes de Mayence et Ludwigshafen ne sont guère tournées vers le cœur de la Grande Région, mais plutôt vers les trois ensembles métropolitains nationaux allemands, à savoir, Rhein-Ruhr, Rhein-Main et Rhein-Neckar, ce qui doit être pris en compte dans l'analyse des potentialités.

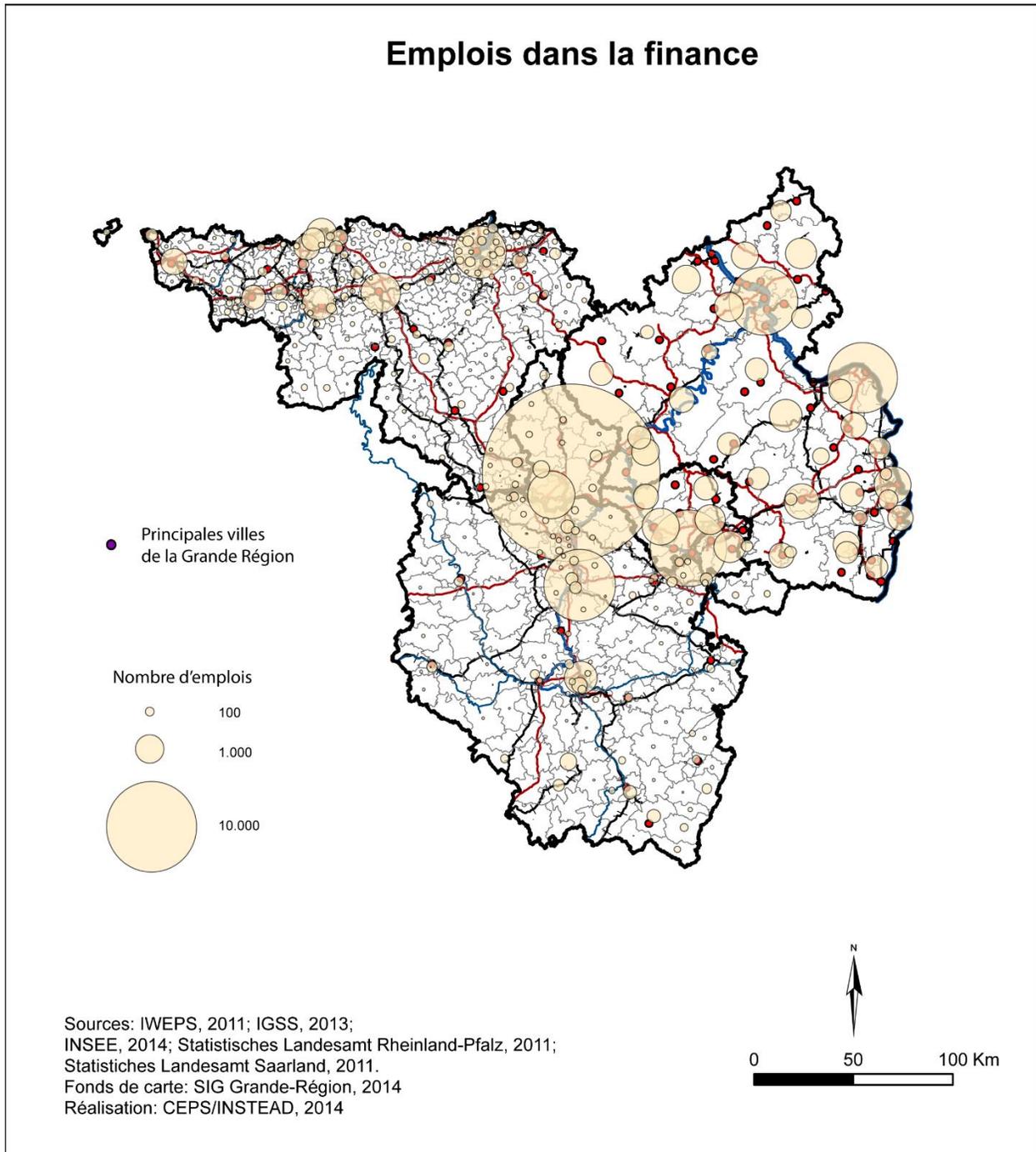
La logique de proximité spatiale n'est pas aussi importante dans tous les secteurs d'activité. Plus les relations unissant deux entreprises requièrent des flux de personnes et de matériels importants, plus les effets contraignants de la distance se font sentir. En revanche, dans les activités largement « dématérialisées » et qui nécessitent avant tout une forte intensité en communication, la distance n'a que peu d'effets contraignants.

⁵ Le CCDT a identifié, en 2012, trois grands espaces métropolitains polycentriques. Le premier espace transfrontalier polycentrique fonctionnel à dimension métropolitaine est situé dans la partie centrale de la Grande Région et regroupe le territoire autour du Luxembourg, de Metz, de Nancy, de Sarrebruck, de Sarreguemines, de Trèves ainsi que de Kaiserslautern. Un deuxième espace à dimension métropolitaine est identifié autour de l'axe rhénan. Enfin, un troisième espace à dimension métropolitaine se distingue au nord de la Région Wallonne, et se tourne davantage vers Bruxelles.

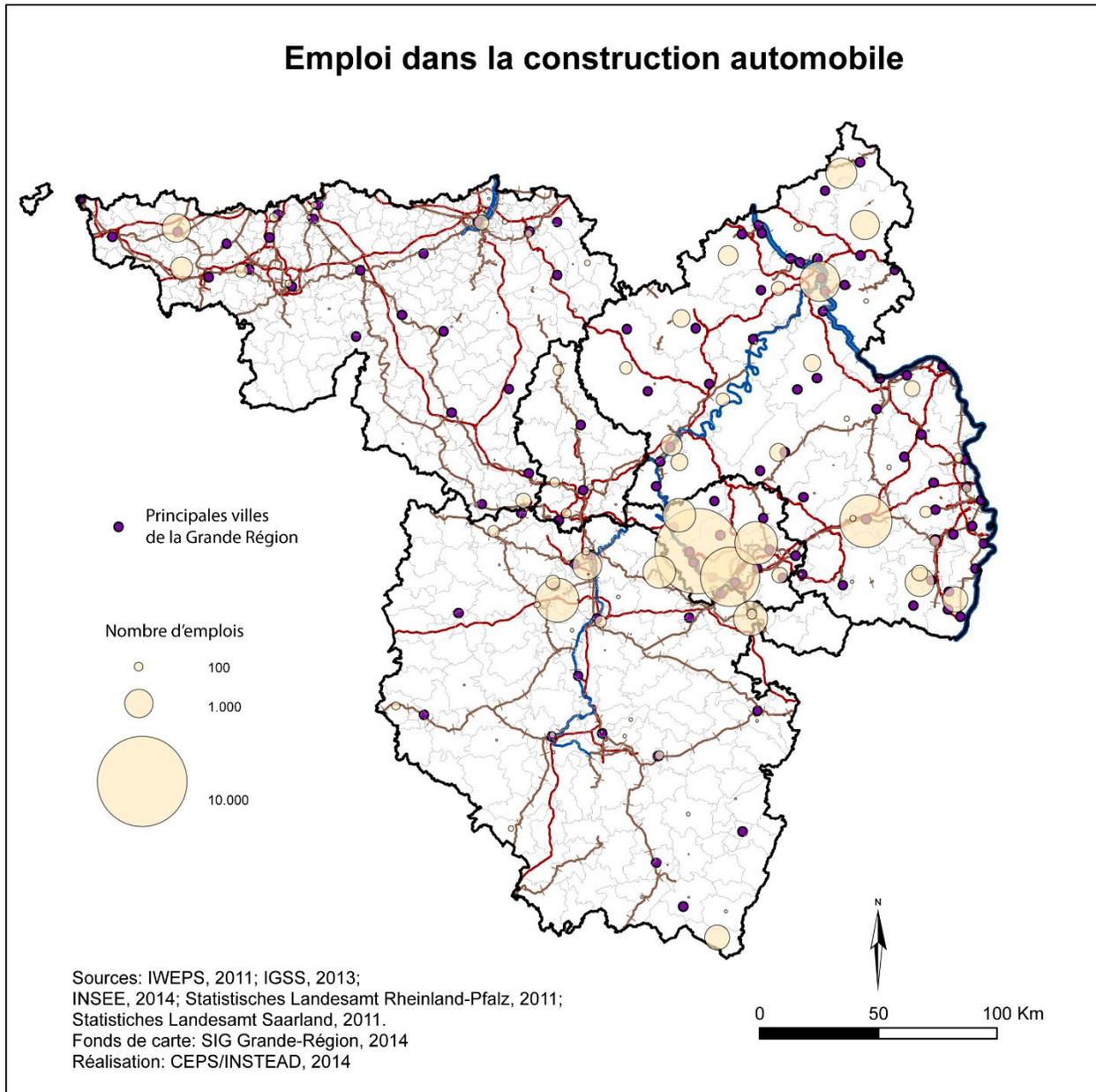
Carte n°2 : L'emploi dans le secteur de l'industrie chimique



Carte n°3 : L'emploi dans le secteur de la finance



Carte n°4 : L'emploi dans le secteur de l'automobile



Éléments de réflexion suscités par l'analyse spatiale

Considérées isolément, les différentes entités territoriales de la Grande Région présentent toutes un certain niveau de spécialisation économique. Ainsi, l'économie luxembourgeoise est caractérisée par l'importance de la finance, celle des Länder allemands par le poids de l'industrie, et la Lorraine et la Région Wallonne par l'importance des services non marchands. L'un des objectifs de la stratégie soutenant un polycentrisme métropolitain transfrontalier est de faire de cette spécialisation une force, alors qu'elle est plutôt d'habitude considérée comme une menace lorsque l'économie régionale est trop dépendante d'un seul type d'activité. Cet objectif n'est pas un simple exercice de marketing territorial visant à présenter

les territoires composant la Grande Région sous un meilleur jour en jouant avec les échelles spatiales. Il s'agit d'une invitation, pour les acteurs économiques, à décroquer leurs espaces de référence pour découvrir ce que le bassin géographique transfrontalier a à offrir en termes de partenariats gagnant-gagnant, de nouveaux débouchés, ou de réservoir de main d'œuvre. Si des acteurs se sont déjà engagés dans cette voie, il apparaît que pour d'autres, le territoire d'action s'arrête très nettement aux frontières nationales. Bien sûr, mobiliser les potentialités transfrontalières demande du temps et requiert parfois également des ajustements réglementaires que les acteurs institutionnels se doivent de réaliser dans l'intérêt collectif. L'outil INTERREG a appuyé de nombreuses actions visant à favoriser la coopération économique transfrontalière au cours des années précédentes, notamment dans le domaine de la Recherche & Développement. Peuvent être mentionnés le projet INTERMAT GR (visant à créer un meta-cluster transfrontalier de niveau mondial dans le secteur des matériaux et procédés), le projet TIGRE (transfert de technologies et innovation en Grande Région), ou encore le projet CORENA (recherche sur les produits naturels en Grande Région)⁶.

Un autre objectif à poursuivre est de renverser les représentations qui existent, depuis les cadres nationaux, sur les territoires qui composent la Grande Région. Ainsi, la position frontalière des Länder de Sarre et de Rhénanie Palatinat fait que ces derniers sont encore souvent considérés comme périphériques, depuis Berlin, du point de vue de leur attractivité économique, et ce en dépit des initiatives comme celle de l'« *Initativkreis deutscher Regionen in grenzüberschreitenden Verflechtungsräumen* », qui tente de montrer la dimension transfrontalière de certaines villes allemandes. Or, lorsque l'on prend la mesure du dynamisme de l'économie grand-ducale, qui permet d'attirer de nombreux travailleurs hautement qualifiés dans la région de Trèves, ou que l'on considère l'importance du bassin de main d'œuvre Lorrain qui pourrait potentiellement irriguer le secteur industriel de la Sarre qui fait face à un contexte de décroissance démographique sévère, la position frontalière constitue un avantage comparatif indéniable par rapport à d'autres Länder allemands. Les travaux du SIG Grande-Région sur les projections de population dans la Grande Région et sur les problématiques liées à l'employabilité de la main d'œuvre transfrontalière témoignent bien de cet enjeu. Ainsi, et selon ces projections, la population du Grand-Duché pourrait atteindre 704 000 habitants en 2040, soit une progression de 40 % par rapport à 2010, alors que la Sarre pourrait perdre 18 % de sa population sur la même période. Bien qu'il ne s'agisse là que de projections, l'enjeu d'une plus grande articulation des marchés du travail dans l'intérêt de tous les territoires apparaît évident. C'est en prenant aujourd'hui des mesures concrètes dans de multiples domaines, à commencer par l'apprentissage des langues, que les générations futures seront plus à même d'exploiter les opportunités offertes par un espace métropolitain transfrontalier.

De même, la Lorraine est souvent perçue comme une région fortement affectée par la désindustrialisation. Pourtant, elle présente également de sérieux atouts industriels. La prise en compte de la dimension transfrontalière de cet espace fortement parcouru de flux de personnes et de biens peut contribuer à donner une image plus positive de ses potentialités en matière de développement économique. L'analyse spatiale des activités économiques métropolitaines à l'échelle de la Grande Région fait certes ressortir les mono-spécialisations fonctionnelles des différents territoires considérés isolément, mais permet également de mettre en évidence certaines complémentarités existantes.

⁶ Un descriptif de ces projets transfrontaliers, ainsi que d'autres, sont à lire dans la partie II des Annexes.

II. Synthèse des entretiens réalisés auprès des acteurs économiques et politiques de la Grande Région

Dans le cadre cette étude, 31 acteurs ont été interrogés au sein de la Grande Région. Il s'agit d'acteurs institutionnels compétents en matière d'aménagement et/ou de promotion économique du territoire, mais également d'acteurs représentant le monde économique. Les personnes interviewées ont été sélectionnées par le CCDT pour leur compétence et leur expertise sur la question économique. Les éléments rapportés dans cette étude sont présentés de manière à respecter l'anonymat des personnes interrogées. Le but de cette série d'interviews a consisté, d'une part, à comparer les priorités politiques des cinq entités territoriales en matière de développement économique et, d'autre part, à identifier les attentes des représentants du milieu des affaires (Chambres de commerce, associations d'entrepreneurs) par rapport à l'institution « Grande Région » concernant le développement de la coopération économique transfrontalière. Enfin, ces entretiens ont permis de recueillir des avis critiques par rapport aux dysfonctionnements subsistants en matière de coopération transfrontalière au sein du territoire de la Grande Région (voir tableau n°5).

A. La Grande Région, un espace de coopération économique mal connu et peu pertinent pour le développement des activités métropolitaines

Il existe un consensus partagé par l'ensemble des acteurs interrogés pour dire que le territoire institutionnel de la Grande Région ne correspond pas à un espace pertinent pour développer une coopération économique métropolitaine efficace. Plusieurs raisons sont évoquées. Pour nombre d'acteurs, la Grande Région souffre tout d'abord d'un déficit d'image. Selon eux, peu d'acteurs économiques savent réellement à quoi correspond la Grande Région, et encore moins se sentent réellement y appartenir. La Grande Région « *ne renvoie à aucune réalité et identité géographique* », son territoire « *n'a aucune pertinence économique* » ou correspond à « *une coquille vide* » ou encore à « *un terme abstrait* », pour reprendre des expressions régulièrement utilisées. Les acteurs représentant les intérêts du milieu des entrepreneurs s'accordent à dire que c'est avant tout le projet économique qui est le moteur d'une possible coopération par-delà les frontières, et non l'appartenance à un territoire institutionnel transfrontalier de coopération. Pour ces derniers, il n'est guère opportun de partir du territoire grand régional pour voir quelles dynamiques de coopération pourraient y être impulsées, mais il faudrait venir en appui à des projets prometteurs portés par des acteurs économiques de différents pays (et pas uniquement au sein de la Grande Région). Selon cette logique, le périmètre pour la coopération transfrontalière devrait idéalement être à « *géométrie variable* ».

Les acteurs institutionnels se sont prononcés, dans leur majorité, en faveur d'un soutien accru des politiques de coopération en faveur du cadre territorial de la RMPT plutôt que de la Grande Région allant de Charleroi à Mayence. L'argument donné est que l'échelle de la Grande Région est trop large, et que les territoires qui la composent ne partagent pas les mêmes priorités de développement. Assez logiquement,

cette position a été principalement défendue par les acteurs institutionnels ou économiques implantés dans la partie centrale de la Grande Région, mais pas uniquement. Le cadre de la RMPT semble également défendu par certains acteurs allemands pour une raison bien différente, liées à des stratégies purement nationales. En effet, la reconnaissance de l'existence de la RMPT par le niveau fédéral allemand ouvre l'accès à des financements d'aide aux métropoles de la part du gouvernement central. D'autres acteurs n'appartenant pas à cette partie centrale ont affirmé que « *la Grande Région n'arrivait pas jusqu'à eux* », car « *l'information ne percolait pas* », et que de toute façon c'est à l'échelle mondiale que la coopération devait se jouer, et non à celle de la Grande Région.

Un autre point de vue a été très largement partagé, celui selon lequel la coopération devrait être bilatérale, et non s'inscrire dans le cadre grand régional, trop complexe avec ses multiples entités régionales. La manière de concevoir la coopération devrait être pragmatique et s'adapter à la structure partenariale permettant d'aboutir à des projets concrets (coopération à deux, à trois). De fait, la coopération Grande Région perçue comme une aire de collaboration à cinq apparaît comme manquant de souplesse pour aboutir à une coordination économique transfrontalière. En revanche, des consultations d'envergure plus large, promouvant l'idée de la Grande Région, devraient se poursuivre afin de définir les cadres d'une vision politique commune, sans pour autant entraver les stratégies ou initiatives plus locales. L'idée derrière une telle posture est que la Grande Région devrait être un outil de facilitation des initiatives de coopération, et non une structure au fonctionnement ralenti par un nombre trop important de parties prenantes ne partageant pas forcément les mêmes intérêts, parfois au sein même des différentes régions qui la composent.

Certains acteurs ont insisté sur le fait que l'espace grand régional pouvait être pertinent pour développer certaines activités économiques fortement ancrées dans le local, mais qu'en revanche, pour les activités typiquement métropolitaines et largement globalisées, ce périmètre n'avait aucun sens. Pour ces acteurs, le choix de se servir du cadre grand régional pour renforcer le caractère métropolitain de la Grande Région est vu comme un contresens et ce serait plutôt les activités économiques de proximité (bâtiment, restauration, commerces, tourisme, santé,...) qui présenteraient le plus grand potentiel de coopération au niveau transfrontalier, du fait qu'elles se concentrent sur le marché local. Cet avis est également étayé par le fait que bon nombre de grandes entreprises multinationales présentes dans la Grande Région n'y ont pas leurs sièges décisionnels, et que le territoire grand régional est souvent jugé peu important dans les stratégies globales de ces groupes. Enfin, le fait que l'ensemble des emplois dans les secteurs d'activité métropolitains ne représente que 20 % de l'emploi total a également été mentionné par un acteur qui estime que les activités métropolitaines ne devraient pas être considérées comme particulièrement propices au renforcement des coopérations économiques en transfrontalier.

B. Malgré l'amenuisement des frontières, les barrières à la coopération économique transfrontalière restent très présentes

La libre circulation des biens et des personnes au sein de l'Union européenne, qui a mis fin aux contrôles aux frontières, n'a pas entraîné une suppression totale de ces dernières. De plus, les différences entre les territoires restent marquées et constituent des entraves à la coopération économique transfrontalière et à l'organisation d'un système polycentrique en réseau à l'échelle de la Grande Région.

On peut distinguer différentes « grandes familles d'obstacles » à la coopération économique transfrontalière. Il y a tout d'abord les obstacles linguistiques, qui restent forts entre les acteurs francophones (Lorrains, Wallons) et les acteurs allemands. Les acteurs luxembourgeois et ceux de la Communauté germanophone de Belgique, qui maîtrisent ces deux langues, tirent bien évidemment bénéfice de leur polyglottisme. D'autres problèmes relatifs aux différences culturelles ont été mentionnés, comme le déficit de connaissance des cultures du travail des voisins, la persistance de certains préjugés (non définis par les acteurs), et les barrières d'ordre « psychologique » (sans que ce terme ne soit également davantage défini). Ces obstacles ne sont donc pas directement liés à l'environnement économique à proprement parler, et ne peuvent être dépassés qu'en travaillant sur l'apprentissage linguistique et l'ouverture aux autres.

Il y a ensuite les différences institutionnelles, qui constituent un obstacle très souvent mentionné dans les relations entre les régions. Les différents statuts juridiques des territoires composant la Grande Région créent des décalages institutionnels. Qu'ils soient Etat nation (Luxembourg), Etat fédéré (Länder de Sarre et de Rhénanie-Palatinat), Région avec de très fortes compétences (Région Wallonne), ou Région avec compétences propres limitées car partagées entre plusieurs niveaux institutionnels (Lorraine), les situations de déséquilibre entre les acteurs impliqués dans la coopération, en termes de compétences légales et juridiques ou de pouvoir de décision, sont fréquentes et impactent fortement l'efficacité du processus décisionnel. Pour les relations avec la France et la Belgique, l'impossibilité d'avoir un interlocuteur unique a été mentionnée par plusieurs acteurs comme étant un frein à une coopération transfrontalière efficace.

En outre, il a été mentionné que les différences en matière de réglementation de l'environnement économique allaient à l'encontre de la coopération. Pour les acteurs partageant ce point de vue, la concurrence est faussée par les avantages fiscaux considérables offerts au Luxembourg, qui entravent le développement économique dans les régions frontalières du Luxembourg. Parmi les acteurs interviewés qui partagent ce point de vue, et qui sont plutôt issus des milieux institutionnels qu'économiques, la réduction des différentiels fiscaux et réglementaires est un prérequis indispensable à l'émergence d'une stratégie de développement économique transfrontalière pouvant être portée collectivement.

C. Comment améliorer les choses en matière de coopération ?

Plusieurs éléments ont été évoqués durant les entretiens pour rendre la coopération transfrontalière plus efficace. Certaines idées sont des actions très concrètes, alors que d'autres relèvent plutôt du cadre général de la coopération transfrontalière.

Sur le plan des pistes d'action concrètes, il a été mentionné en premier lieu qu'il faudrait optimiser les supports au développement économique, notamment en termes d'accessibilité et de promotion économique. Ainsi, concernant l'accessibilité, les acteurs ont insisté sur la nécessité de relier directement les centres urbains de la Grande Région par des liaisons plus directes. Cela concerne l'amélioration des liaisons entre gares accueillant des trains à grande vitesse ainsi que l'établissement de liaisons de bus directes, sans arrêts intermédiaires, entre les principaux centres urbains de la RMPT. Concernant la promotion économique, il s'agirait d'en faire une priorité dans l'orientation des fonds européens pour la nouvelle programmation à venir, mais également, de ne pas uniquement utiliser les moyens de l'action publique pour attirer de nouveaux investisseurs, mais aussi de s'assurer que ceux déjà présents restent au sein des territoires.

Une grande part des acteurs interviewés ont également insisté sur la nécessité d'améliorer la reconnaissance de certains diplômes (notamment dans les domaines de la santé humaine et du bâtiment) pour fluidifier le marché du travail transfrontalier. Le 5 novembre 2014, un accord cadre a été passé en ce sens. Néanmoins, la question des qualifications professionnelles continue d'être problématique. Il importe de souligner que ce problème n'est pas du tout perçu avec la même importance par tous les acteurs. Les acteurs allemands interrogés ont fait part d'une certaine réticence, de la part des entrepreneurs de Rhénanie-Palatinat et de Sarre, à embaucher de la main d'œuvre française en raison de la mauvaise image qu'ils ont de la formation professionnelle française, alors même que ces perceptions ne sont pas justifiées (toujours selon ces acteurs interrogés). Une telle remarque souligne l'importance de la persistance des préjugés qui ont des conséquences directes sur le marché du travail. Pour d'autres acteurs interviewés (notamment luxembourgeois) il n'y aurait pas de problème avéré de reconnaissance des diplômes, les progrès réalisés en ce sens ayant été importants au cours des dernières années.

Une autre idée avancée préconise de faciliter le transfert d'information, notamment vers des organisations ou des acteurs économiques ne participant pas aux réunions relatives à la coopération transfrontalières, car bien souvent les informations et autres sujets discutés lors de ces rencontres restent confinés aux cercles restreints des personnes travaillant sur la thématique du transfrontalier. Pour certains interviewés, il faudrait en outre favoriser la mise en contact entre les entreprises de la Grande Région, qui sont limitées dans leurs connaissances de la situation des marchés de l'autre côté des frontières. Les « Business days » organisés par la Chambres de Commerce de Luxembourg depuis 2012 constituent une initiative qui va dans le bon sens. Il a également été mentionné à plusieurs reprises l'importance de faciliter les tâches administratives pour ne pas décourager les investissements transfrontaliers.

Au-delà de ces propositions concrètes, certains acteurs ont insisté sur la nécessité, avant toute autre chose, d'une part de simplifier le fonctionnement de la Grande Région (voir partie E sur la gouvernance), et d'autre part de fixer un cap, une stratégie consensuelle qui permette au monde des entrepreneurs de la Grande Région de s'entendre sur des défis communs à relever. Ainsi, pour certains acteurs (notamment français), il faudrait définir une stratégie de spécialisation intelligente, basée sur ce qui fait les forces du tissu économique grand régional. Cette stratégie fait écho aux propositions formulées dans le « Cadre stratégique de la Grande Région » présenté lors du sommet de clôture de la Présidence lorraine (24 janvier 2013). Dans un contexte où les coûts du travail pénalisent les entreprises de la Grande Région, il conviendrait ainsi selon plusieurs acteurs de s'engager dans une démarche de promotion des domaines d'innovation vis-à-vis desquels la Grande Région dispose d'un véritable potentiel de différenciation. Cette « *smart specialisation* » est perçue comme l'un des meilleurs moyens de générer de la valeur ajoutée sur des « niches ». Il faut donc une stratégie commune, soutenue politiquement, capable de créer des situations gagnant-gagnant entre les acteurs de ces filières afin de développer les marchés les plus porteurs. Les fonds européens sont perçus comme un instrument devant participer à ce développement économique spécialisé. Pour ce faire, quelques thématiques prioritaires communes devraient être définies afin de structurer ce processus. Au cours des entretiens, différents domaines ont été identifiés parmi lesquels sont revenus à plusieurs reprises ceux relevant des matériaux et de l'énergie, de la « silver economy », des biotechnologies, ou encore de la protection des données.

Enfin, plusieurs acteurs ont souligné le fait qu'avant de constituer une coopération de qualité il importe d'harmoniser les conditions-cadres qui régissent l'environnement économique, que ce soit en matière de fiscalité, de réglementation ou de droit du travail. Ces personnes estiment que les règles du « jeu économique » entre les territoires constitutifs de la Grande Région sont trop différentes pour que des relations de partenariat gagnant-gagnant puissent s'établir et ainsi affermir le projet territorial de la Grande Région.

Par rapport à ce dernier point, il importe de mentionner l'action 3 du programme de travail de la présidence luxembourgeoise du conseil de l'Union européenne, qui prévoit de mettre l'accent sur l'élaboration d'outils concrets devant permettre d'améliorer de manière substantielle le développement transfrontalier. L'objectif est, en se basant sur la régulation européenne, de proposer des instruments légaux applicables avec flexibilité et de manière volontaire permettant d'homogénéiser les conditions-cadres du développement économique, que ce soit en matière de fiscalité, de sécurité sociale, d'aides étatiques, d'aménagement ou encore de recours à des services publics (services d'incendie, hôpitaux). Il s'agit donc de créer des « règles du jeu » similaires sur des portions de territoires bien définies.

D. Les attentes des acteurs économiques par rapport à l'action politique des Exécutifs de la Grande Région

Les acteurs économiques ne se sont pas toujours exprimés sur cette question. Certains ont indiqué qu'il serait souhaitable de promouvoir une stratégie par filière, pour resserrer les actions transfrontalières sur quelques projets plutôt que de diluer les moyens sur de nombreuses actions. Cela nécessite un travail de ciblage plus fin, car l'un des problèmes actuels est le manque de cohérence et de concordance entre les priorités de chaque territoire de la Grande Région. Toutefois, cette première réponse n'est pas partagée par tous. D'autres estiment ainsi qu'il est préférable, avant tout, d'œuvrer à la réduction des différentiels fiscaux et réglementaires. Les acteurs économiques français, belges et allemands situés dans l'aire d'influence immédiate de Luxembourg ont presque tous soulevé le problème que posent les différentiels fiscaux de part et d'autre des frontières, et ont insisté sur le besoin de les atténuer.

D'autres acteurs ont relayé des attentes très précises, notamment par rapport à des échanges d'expérience entre acteurs économiques. En effet, certains représentants des intérêts du secteur privé pensent qu'il serait tout à fait positif d'encourager l'organisation de visites d'entreprises, surtout dans le domaine industriel, pour partager les expériences face aux problèmes économiques et sociaux rencontrés (déclin industriel, tertiarisation des activités économiques, effets de la crise financière sur le tissu économique, problèmes de la délocalisation des entreprises,...). Les « Business days » organisés notamment par la Chambre de Commerce de Luxembourg, et à l'adresse des acteurs économiques de la Grande Région ne semblent pas encore connus de tous. Il convient d'améliorer la diffusion de l'information.

Par ailleurs, plusieurs acteurs issus du milieu institutionnel estiment qu'un véritable changement de paradigme de l'action publique s'observe actuellement au niveau de son soutien au développement économique. Le but n'est plus d'aider des territoires, mais d'aider des entreprises qui sont situées au sein de ces territoires afin de garantir leur maintien sur le territoire. Cela implique de changer les relations entre les acteurs publics et ceux de l'entreprise. Certains acteurs institutionnels se voient de plus en plus investis d'une mission visant à consolider l'ancrage des entreprises au territoire d'une part, et à « vendre » ce dernier à des investisseurs par des actions de promotion (identité du territoire, avantages offerts en termes de formation, de bassin de main d'œuvre, d'équipement, de tissu économique,...). Le rôle traditionnel de régulateur et d'organisateur du développement spatial est devenu beaucoup moins prégnant que par le passé, cette fonction ayant perdu de son importance au profit d'un rôle d'animation du tissu économique.

E. Vers une redéfinition de la gouvernance pour impulser une nouvelle dynamique transfrontalière

Il y a un constat souvent partagé : celui que la gouvernance de la Grande Région est trop complexe, pas assez fluide, qu'elle souffre d'un grand déficit d'image et d'un manque d'efficacité. L'idée émise par la plupart des acteurs interrogés est de mettre en place une gouvernance plus souple, plus flexible mais aussi et surtout plus lisible. Cependant, un problème originel demeure : comment définir une coordination politique interterritoriale alors qu'il existe un déséquilibre institutionnel entre les territoires composant la Grande Région (Etat, Lander, Région) avec des compétences distinctes, des marges de manœuvres inégales, des lieux de prise de décision éclatés (Luxembourg, Namur et pour d'autres à l'extérieur : Paris, Bruxelles, Berlin), et des priorités qui divergent ? En outre, la taille de la Grande Région pose la question de la représentativité des acteurs participant à la coopération. Ces derniers sont généralement choisis du fait des compétences de leur organisme et non du fait de leur proximité géographique ou de leurs intérêts à coopérer.

Plusieurs propositions ont été formulées pour tenter d'améliorer le fonctionnement de la gouvernance à l'échelle transfrontalière, qui peuvent être réparties en trois groupes. Le premier rassemble les idées relatives à la structuration de la Grande Région avec comme ambition de redéfinir sa forme institutionnelle. Certains acteurs préconisent de mettre en place une structure plus souple, à l'instar d'une plate-forme (lieu d'échanges et de débats, où les participants discutent de la mise en application de certaines actions) ; d'autres ambitionneraient d'adopter le modèle rhénan (Conférence du Rhin Supérieur). Bien évidemment, de telles coopérations bilatérales existent déjà, mais elles ne sont pas capitalisées ou diffusées pour faire émerger d'autres dynamiques semblables ou créer davantage de synergies dans ce territoire. D'autres, enfin, estiment qu'il importe de trouver une structure institutionnelle adaptée à l'aire métropolitaine transfrontalière, qui constitue l'échelle spatiale la plus pertinente pour établir des politiques globales de renforcement de l'attractivité. Par ailleurs, une grande majorité des acteurs souhaitent impliquer davantage le niveau local, et notamment les villes, dans les discussions.

Le deuxième groupe rassemble des propositions dont l'objet est de définir une vision partagée de la Grande Région. Pour certains acteurs, le jeu des présidences tournantes n'aide pas à définir un cap commun, chaque territoire défendant ses propres orientations. L'objectif est donc d'établir un cadre stratégique décidé et suivi par tous, et de prioriser les actions conjointes – quitte à en lister moins, mais à les développer de manière plus approfondie – et à les rendre plus visibles.

Le troisième groupe réunit les suggestions visant à améliorer les outils du dialogue transfrontalier. Selon certains acteurs, tous les territoires ne jouent pas le jeu de la transparence, et c'est pourquoi ils pensent qu'il est urgent de renouer les liens de confiance entre les institutions partenaires de la Grande Région. De plus, ces acteurs soulignent le manque d'implication des Exécutifs de la Grande Région qui constituerait un frein au développement de la coopération transfrontalière. Le rôle de ces derniers est en effet extrêmement important, car en tant que leaders politiques, ils doivent donner une forte impulsion

au projet grand régional, sous peine de voir ce dernier « *ne pas être pris au sérieux et rester une coquille vide* ». D'autre part, dans l'optique d'une plus grande flexibilité, certains acteurs prônent de développer les relations bilatérales pour initier des projets (au lieu d'avoir le nécessaire accord de tous les membres). Cela pourrait faciliter la prise d'initiative d'acteurs de la Grande Région et générer un réel dynamisme transfrontalier. Pour améliorer l'efficacité de la gouvernance, la création d'une équipe dédiée, composée de personnes travaillant à plein temps, a souvent été mentionnée comme étant une solution pratique pour gérer et faciliter l'organisation et l'opérationnalisation des actions transfrontalières ainsi que pour l'archivage et la diffusion de l'information. L'idée derrière cette proposition révèle aussi la nécessité d'une plus grande professionnalisation de la coopération transfrontalière.

Tableau n°5 Synthèse des entretiens

Questions	Positionnements partagés par une majorité d'acteurs	Positionnements partagés par certains acteurs
Quelle perception de l'espace grand régional ?	La Grande Région n'est pas un territoire pertinent pour traiter de la question de la coopération économique métropolitaine transfrontalière. Elle est trop grande, trop éclatée en différents bassins de vie, et ne correspond à aucune réalité économique.	La RMPT constitue un territoire plus pertinent, plus en phase avec une certaine réalité du développement économique qui est centré sur Luxembourg.
La frontière : barrière ou opportunité ?	Les différences linguistiques et culturelles constituent encore de sérieuses barrières au développement économique transfrontalier dans la Grande Région.	Les frontières départagent des régimes fiscaux et réglementaires perçus par certains acteurs comme empêchant toute coopération économique efficace, car produisant une concurrence "déloyale" en faveur du Luxembourg. En conséquence, une certaine convergence fiscale est un prérequis nécessaire à toute coopération.
		L'amenuisement de l'effet barrière des frontières offre un potentiel de développement réel pour certaines activités, mais plutôt pour les activités économiques de proximité (bâtiment, restauration, commerce, tourisme, santé,...) que pour les secteurs d'activité métropolitains.

Questions	Positionnements partagés par une majorité d'acteurs	Positionnements partagés par certains acteurs
<p>Quid de la gouvernance transfrontalière ?</p>	<p>Les asymétries/méconnaissances en termes d'organisation institutionnelle et de compétences posent problème pour une efficacité du processus décisionnel.</p>	<p>Permettre à la Grande Région de fonctionner à deux vitesses, en bilatéral pour les territoires prêts à avancer vite sur certaines questions, et à l'échelle "complète" pour ce qui est des grands accords internationaux.</p>
<p>Quelles sont les attentes des acteurs économiques vis-à-vis des acteurs institutionnels ?</p>	<p>Travailler à l'amélioration de l'accessibilité de ville à ville, en transport en commun.</p>	<p>Réduire les différentiels fiscaux et réglementaires pour harmoniser davantage les conditions d'un développement économique transfrontalier.</p>
	<p>Travailler sur l'employabilité, en favorisant l'apprentissage des langues, la reconnaissance des diplômes, et la circulation de l'information relative aux offres d'emploi disponibles à l'échelle transfrontalière.</p>	<p>Cibler les activités à fort potentiel de croissance à l'échelle transfrontalière, comme la recherche sur les nouveaux matériaux, ou la "silver economy"</p>
	<p>Il faut traiter de l'emploi dans sa globalité et non pas uniquement de l'emploi dans les secteurs d'activité métropolitains, qui ne concerne qu'une faible part des emplois totaux.</p>	<p>Elargir les autoroutes afin de faciliter l'arrivée de la main d'œuvre à Luxembourg</p>
		<p>Ne pas uniquement utiliser les moyens de l'action publique pour attirer de nouveaux investisseurs, mais également pour s'assurer que ceux qui sont déjà présents restent.</p>
		<p>Développer une culture de l'accueil, supprimer au maximum les petits obstacles administratifs qui freinent les individus comme les entrepreneurs à s'installer de l'autre côté de la frontière.</p>

III. Interactions entre acteurs de la Grande Région lors de l'atelier de travail

La troisième étape de l'analyse a consisté à permettre à un ensemble d'acteurs de débattre, lors d'un atelier de travail organisé le 16 octobre 2014 à Trèves de questions économiques d'ordre stratégique. 36 fonctionnaires et décideurs sélectionnés par le CCDT étaient présents. Dans le cadre d'un objectif commun de construction d'un espace transfrontalier plus intégré, l'organisation d'un tel évènement constitue une opportunité pour coordonner d'avantage les actions en vue d'une coopération plus étroite.

A. Déroulement de l'atelier

L'atelier de travail a permis de réunir les acteurs issus des autorités compétentes en matière d'aménagement du territoire et les acteurs représentant les intérêts économiques, pour qu'ils puissent échanger sur les questions transfrontalières.

Les objectifs de l'atelier étaient multiples. Tout d'abord, les participants devaient partager leurs expertises et comparer leurs points de vue. Ensuite, l'ambition était de faire réagir l'assemblée des personnes par rapport à des propositions concrètes émises par les experts interviewés lors de la phase d'entretiens, mais également de faire émerger de nouvelles idées pour promouvoir le développement économique à l'échelle transfrontalière et renforcer la dimension métropolitaine de la Grande Région. Par ailleurs, le dessein final de l'atelier était également d'identifier les lignes de clivages et les lignes plus consensuelles visant à construire une stratégie collective.

Les participants ont été répartis dans 4 groupes de travail de manière équilibrée en fonction des nationalités, afin de garantir le plus possible des interactions équitables entre les représentants des différents territoires. Au sein de ces groupes, six thématiques ont été discutées : Les trois premières mettant en avant les enjeux, les stratégies et les outils de la coopération économique transfrontalière, les trois dernières portant sur les obstacles à surmonter et les facteurs de réussite (voir l'encart n°2).

Encart n°2 : Liste des thématiques et des propositions traités lors de l'atelier

1) La plupart des acteurs interrogés lors de la phase d'entretien de cette étude ont appuyé l'idée, évoquée dans le « Cadre stratégique de la Grande Région » présenté lors du sommet de clôture de la Présidence lorraine (24 janvier 2013), de mener une stratégie de spécialisation intelligente transfrontalière. Il faudrait ainsi renforcer la position économique de la Grande Région sur le plan international et sa capacité d'innovation en limitant le nombre de secteurs d'activité à promouvoir conjointement. Selon les réponses les plus souvent reçues, les secteurs à prioriser dans la Grande Région seraient la recherche sur les nouveaux matériaux, la "silver economy", et l'automobile.

2) Afin de redonner à la Grande Région son rôle pionnier de moteur de l'intégration régionale européenne et d'en faire un laboratoire d'innovation en matière de développement économique, des experts ont proposé :

- de réaffecter des fonds publics sur la durée (européens, nationaux, régionaux) pour développer des clusters transfrontaliers sur les secteurs priorités,
- d'aménager des parcs d'activités transfrontaliers bénéficiant d'un droit d'expérimentation en matière de fiscalité.

3) La quasi-totalité des acteurs rencontrés doutent du fonctionnement et de l'efficacité de la structure de gouvernance actuelle de la Grande Région. Pour s'adapter aux enjeux économiques de l'espace grand régional, la gouvernance transfrontalière pourrait être réformée en termes :

- d'échelle territoriale, en redéfinissant l'espace d'action sur l'aire métropolitaine centrale de la Grande Région, qui constitue le territoire le plus en adéquation avec la réalité des interactions économiques actuelles,
- de sélection des acteurs, en intégrant davantage les acteurs locaux situés dans cette aire métropolitaine centrale,
- de flexibilité, en favorisant l'émancipation des initiatives bi- ou trilatérales au détriment du fonctionnement actuel, jugé trop rigide,
- de gestion et d'animation : en constituant une équipe technique dédiée chargée d'assurer des actions de développement économique transfrontalier.

4) De nombreux acteurs ont identifié les différentiels fiscaux entre le Luxembourg et les régions voisines comme un obstacle au développement économique de ces dernières. Dans l'optique de construire un territoire transfrontalier plus conforme au principe de la cohésion territoriale, un certain nombre d'experts ont proposé de créer un groupe de travail qui traiterait de la question de la fiscalité (des entreprises et des travailleurs) incluant les personnes compétentes.

5) Parallèlement à ces actions en faveur de plus de convergence territoriale, de nombreux acteurs ont également suggéré d'accompagner le mouvement actuel du développement économique en améliorant la mobilité des travailleurs à destination du Luxembourg. Ce point est en effet revenu de manière quasi-systématique dans les entretiens. Pourtant, derrière ce constat commun, deux types de solution sont proposées :

- La plupart des acteurs interrogés priorisent le développement des transports en commun, notamment à travers la mise en place de liaisons en bus de ville à ville, sans arrêt intermédiaire, pour rendre l'utilisation des transports en commun plus efficace et donc plus compétitive face à la voiture.
- D'autres acteurs sont favorables à l'élargissement des réseaux autoroutiers à destination de Luxembourg-ville, car selon eux ces derniers continueront dans le futur à acheminer la grande majorité des travailleurs frontaliers sur leur lieu de travail.

6) Il est ressorti des entretiens que les langues constituent toujours un obstacle majeur à l'intégration économique transfrontalière. Afin de répondre à ce défi, les acteurs publics devraient concentrer leurs actions en matière d'apprentissage linguistique vers un nombre restreint de groupes de bénéficiaires parmi la liste suivante : les scolaires (crèches, écoles), les apprentis, les étudiants (bac +) ou les actifs avec emploi et les actifs sans emploi.

B. Leçons de l'atelier de travail

Compte-tenu de la richesse et de la multitude des apports formulés lors de cet atelier, la partie suivante ne présentera que les éléments qui sont ressortis comme ayant le plus contribué à animer le débat. Par ailleurs, des graphiques permettent de montrer les grandes tendances dans la répartition des réponses formulées selon les provenances géographiques des répondants.

1) Les enjeux, les stratégies et les outils de la coopération économique transfrontalière

Premièrement, un large consensus se dessine sur l'instauration d'une stratégie de spécialisation intelligente à l'échelle transfrontalière, considérée comme intéressante et devant être soutenue. Cependant, bien qu'il y ait une volonté partagée d'établir une stratégie de spécialisation intelligente à l'échelle transfrontalière, les participants ont insisté sur le fait que les priorités économiques des territoires sont différentes. Il faut donc se concentrer sur les enjeux communs, sur ce qui fait sens pour les cinq territoires membres. Il importe ainsi de trouver un consensus pour que chaque territoire se retrouve dans la stratégie économique transfrontalière.

Par ailleurs, la principale remarque formulée est que l'idée de la complémentarité entre les régions manque. Il importe que les régions échangent plus sur leurs stratégies, afin de mieux pouvoir les articuler dans une logique de complémentarité. Il faudrait que chaque territoire apporte ainsi des éléments de plus-value valorisable pour l'ensemble de la Grande Région. Une idée formulée dans un des groupes de travail est de proposer à chaque région de présenter sa stratégie, qui pourrait ainsi être soumise à une évaluation par les autres territoires de la Grande Région. Cette démarche permettrait d'offrir une meilleure connaissance des différentes priorités en matière économique des régions et d'identifier les complémentarités entre les territoires. En outre, l'évaluation pourrait permettre à chaque région de renforcer ses différents atouts.

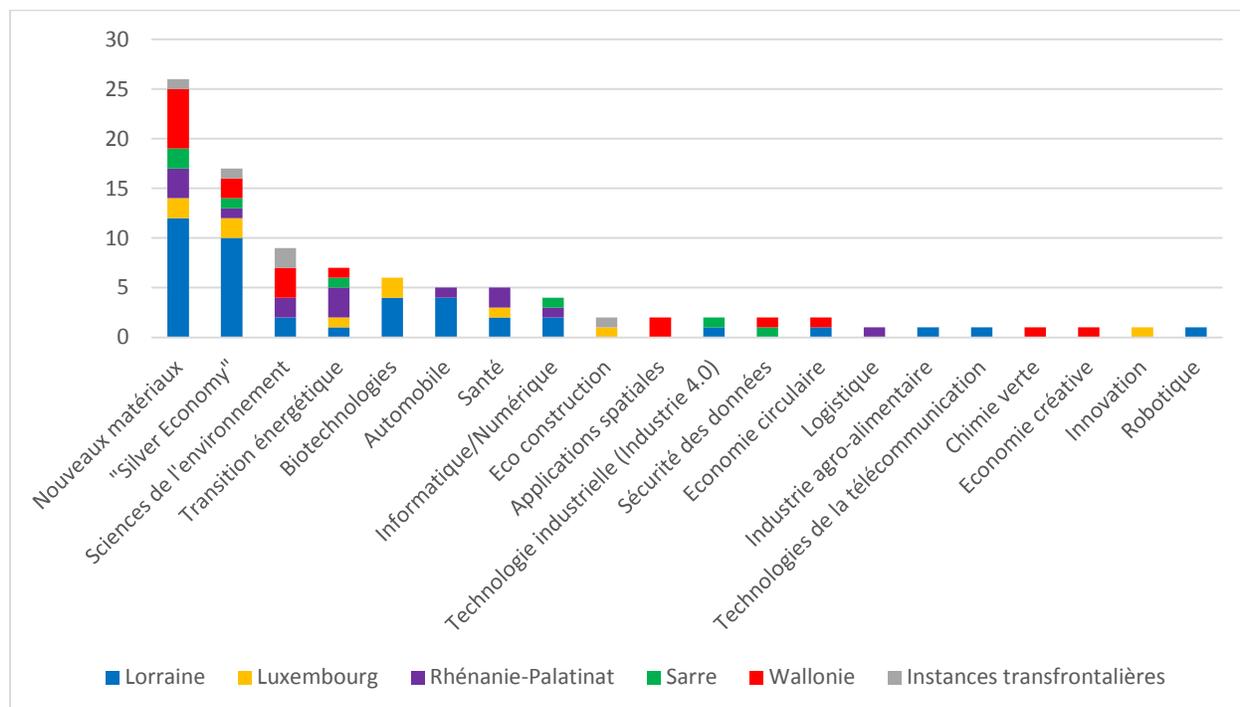
Implémenter une stratégie de spécialisation intelligente passe par la création - notamment par les décideurs politiques - d'un environnement économique adéquate pour renforcer les relations entre les entrepreneurs, les chercheurs et les investisseurs. Une telle stratégie devrait permettre de rendre opérationnels les résultats de la recherche et de mettre les innovations au service de la société.

Pour certains participants, la question de la proximité (ou de la distance) entre les acteurs d'une même filière économique ne constitue pas un problème, grâce notamment aux TIC qui doivent être développés dans chaque territoire (notamment des réseaux numériques efficaces). En effet, les technologies de l'information et de la communication constituent des outils indispensables pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie.

Les discussions portant sur les secteurs d'activités à prioriser, bien que démontrant la diversité des économies au sein des territoires, ont permis de mettre en avant certaines similarités et points de

convergence (voir graphique n°2). Le secteur des « nouveaux matériaux » apparaît comme le principal secteur à prioriser. Outre le score important recueilli par ce domaine (26 participants issu de tous les territoires de la Grande Région estiment que ce secteur devrait constituer un secteur prioritaire), de nombreux pôles de compétition ou clusters régionaux existent déjà dans les territoires membres de la Grande Région. Parallèlement, un projet interreg IV A, dénommé « Intermat GR », a comme objectif d'améliorer la visibilité et de faire connaître les compétences existantes des entreprises et autres centres de recherche de la Grande Région dans le domaine des matériaux et des procédés. A terme, l'ambition est de constituer un méta-cluster transfrontalier.

Graphique n°2 : Secteurs d'activités à prioriser



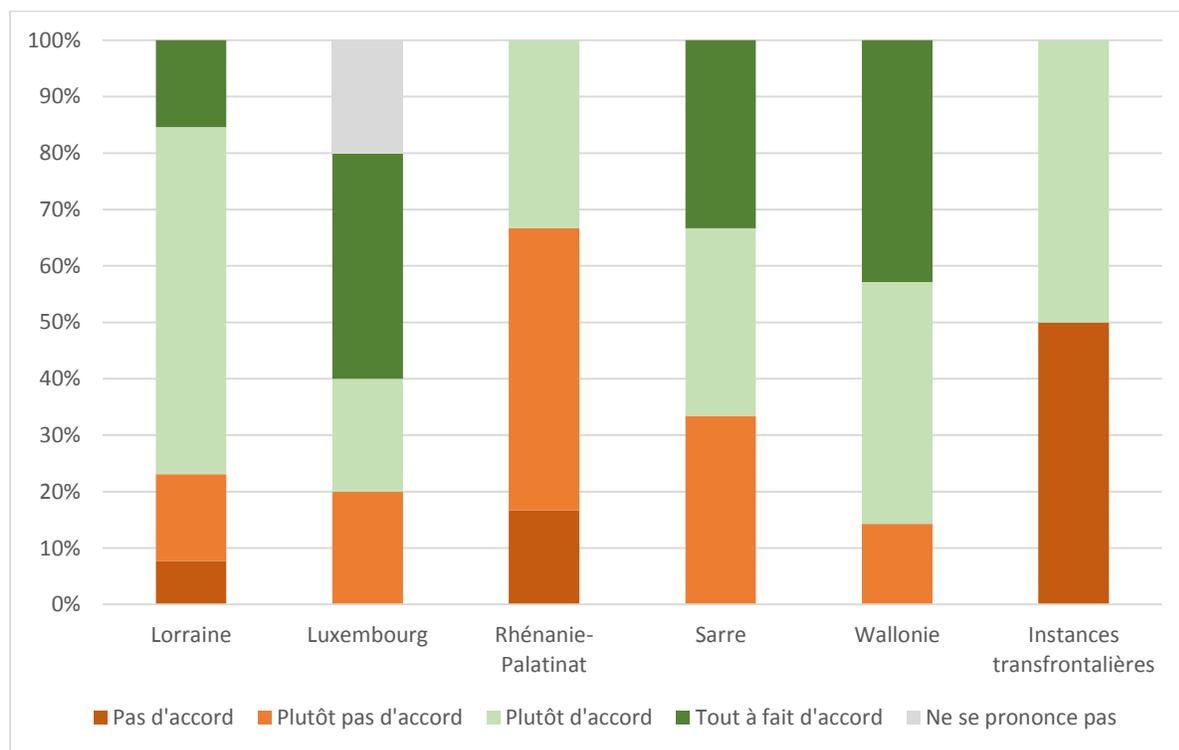
Le deuxième secteur mis en avant par l'ensemble des participants est celui de la « silver economy » (c'est-à-dire l'ensemble des activités économiques liées aux personnes âgées), à prendre au sens large du terme en traitant des questions de santé, de services à la personne, de domotique mais également d'accessibilité aux loisirs et à la culture. Au vue des projections démographiques (OIE, 2006), le développement de ce secteur d'activité constitue un enjeu à la fois social mais aussi économique, car il répondrait aux problématiques du vieillissement de la population et aux futurs besoins des personnes âgées. Par contre, certains acteurs sont plus nuancés par rapport au choix de la « silver economy » car ce domaine d'action apparaît selon eux, comme non attractif en termes d'image.

Enfin, les autres secteurs d'activité les plus souvent cités regroupent les domaines liés aux sciences et technologies de l'environnement et à la transition énergétique, où là aussi les enjeux tant en matière d'économie que d'environnement, apparaissent fondamentaux pour le développement futur des territoires de la Grande Région. Ces deux domaines d'activités ont émergé de l'atelier et ne faisaient pas partie des réponses proposées dans le questionnaire.

D'autre part, près d'un tiers des participants estime que l'automobile ne devrait pas être un secteur prioritaire du développement économique de la Grande Région. Selon eux, ce secteur est constitué de grandes firmes qui ont des stratégies mondiales et les enjeux de ce secteur ne se situeraient pas à l'échelle de la Grande Région. Des projets transfrontaliers ont déjà été réalisés dans ce domaine, mais avec des succès limités.

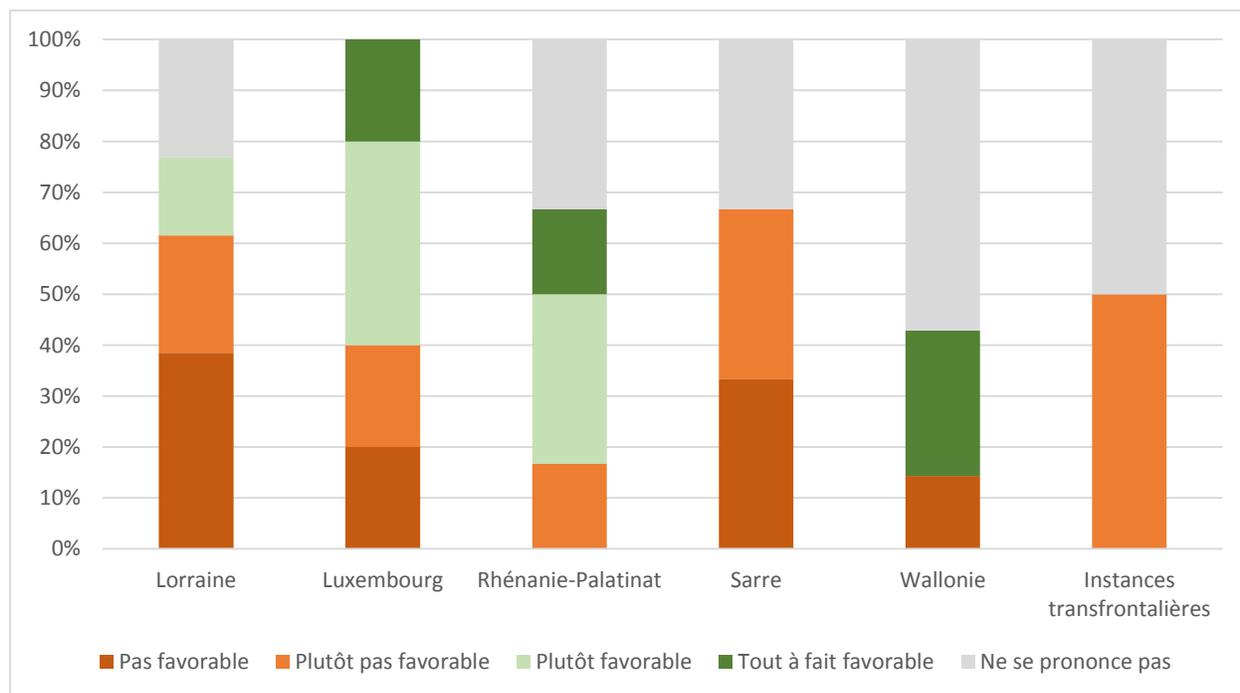
Sur le thème du positionnement de la Grande Région en tant que laboratoire d'innovation en matière de développement économique, deux idées avaient été soulevées par les experts lors de la phase d'entretien. La première visait à réaffecter ou réorienter des fonds publics sur la durée pour développer des clusters transfrontaliers. Les participants de l'atelier sont pour deux tiers plutôt d'accord avec cette proposition (graphique n°3), d'autant plus qu'elle permettrait d'être en cohérence avec la mise en œuvre d'une stratégie économique d'innovation transfrontalière. Cependant pour qu'une telle initiative soit plus efficace, il faudrait multiplier les partenariats et les sources de financement afin qu'elle ne repose pas uniquement sur une institution d'une part, et il conviendrait de renforcer les évaluations d'autre part, pour permettre d'avoir un suivi longitudinal voire même de réorienter les objectifs initiaux du projet si besoin. Lorsque l'on s'intéresse aux territoires de provenance des participants, les résultats diffèrent. On peut ainsi identifier une plus grande réticence des partenaires de Rhénanie-Palatinat vis-à-vis de cette proposition, alors que les partenaires Lorrains, Wallons et Luxembourgeois y sont nettement plus favorables. Mais au-delà du financement de projets concrets comme les clusters, ce qui a été souligné lors des échanges sur cette question, était que la réaffectation des financements publics sur la durée est nécessaire et crucial pour soutenir la coopération économique.

Graphique n°3 : Réaffecter des fonds publics sur la durée pour développer des clusters transfrontaliers



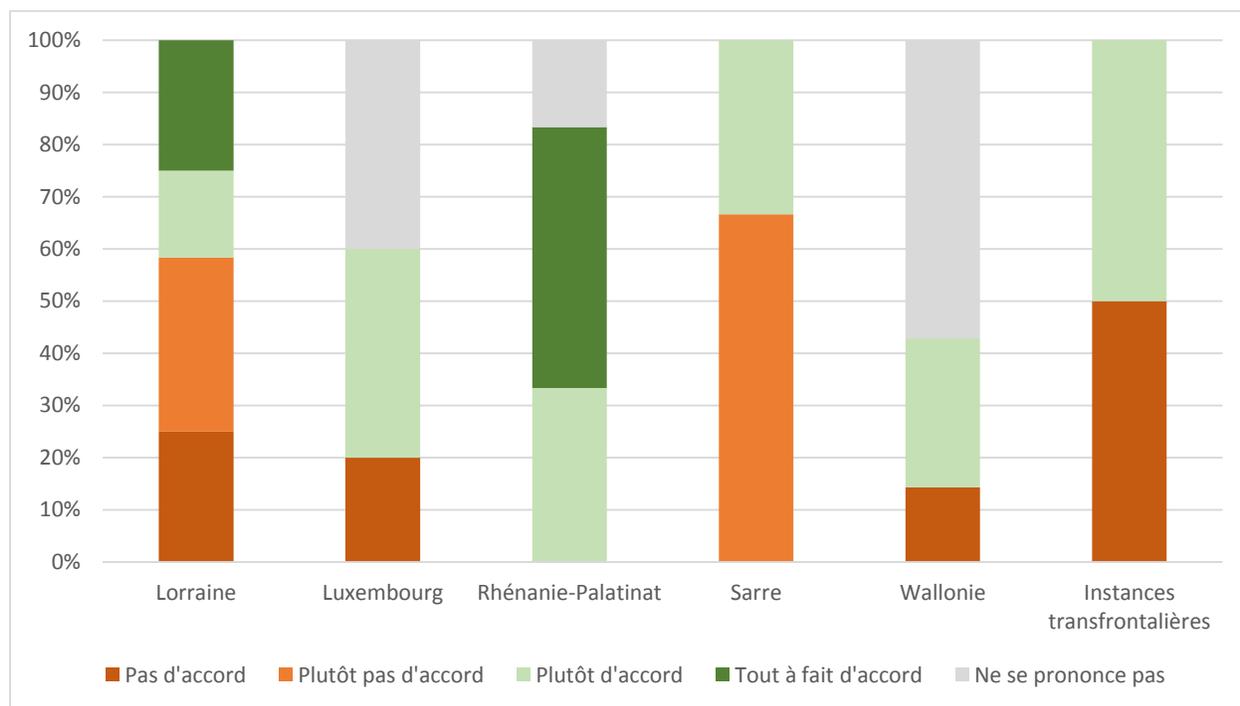
En ce qui concerne l'aménagement de parcs d'activités transfrontaliers bénéficiant d'un droit d'expérimentation en matière fiscale, les avis divergent (graphique n°4) mais sont globalement moins favorables. Pour certains acteurs, expérimenter de nouvelles zones d'activités constitue une option sérieuse et ambitieuse, qui ne doit pas nécessairement reposer sur un aménagement physique de nouvelles zones d'activités sur la frontière. En effet, des parcs transfrontaliers virtuels peuvent être créés, mettant en connexion différents parcs économiques qui existent déjà mais qui sont éloignés. Pour d'autres participants, cette idée ne peut être réaliste et relève davantage de l'utopie ; ils y sont donc peu favorables. L'un des principaux arguments formulés lors des discussions tient au fait que les compétences pour prendre des décisions en matière fiscale se situent parfois hors des territoires de la Grande Région et que, de fait, il est très compliqué de modifier la situation. On se trouve ici également dans une problématique liée aux échelles multi-niveaux. Se doter d'un droit à expérimenter nécessite la participation d'instances étatiques ou supra-étatiques encadrant et légiférant pour permettre à ce processus d'exister et d'être testé. Une solution proposée serait de demander à l'UE de créer un outil « standard » - à l'instar d'un GECT pour les structures de coopération – offrant la possibilité de constituer des parcs transfrontaliers bénéficiant d'un nouveau statut notamment fiscal et qui pourrait être utilisé dans toute l'UE. L'action 3 du programme de travail de la présidence luxembourgeoise du conseil de l'Union européenne (décrite en p.29) s'inscrit dans cette logique.

Graphique n°4 : Aménager des parcs d'activités transfrontaliers bénéficiant d'un droit d'expérimentation en matière de fiscalité



Sur la question de la gouvernance transfrontalière, l'ensemble des participants est plutôt favorable à une réforme sur la forme et sur le fonctionnement. Cependant, les avis divergent sur certains points selon les appartenances territoriales (graphique n°5). Au niveau du territoire d'action, les acteurs lorrains et sarrois ne souhaitent pas un recentrage sur le cœur de la RMPT. Ils préfèrent travailler sur « l'espace à caractère métropolitain polycentrique et transfrontalier » défini dans le document *Schéma de développement territorial de la Grande Région – Volet 1 : la dimension métropolitaine de la Grande Région*, réalisée en 2012 par le CCDT (voir carte n°1). Pour d'autres, l'espace central constitue le territoire d'action à privilégier car les interactions et les enjeux de proximité quotidienne prédominent. Les discussions au sein des différents groupes ont permis de mettre en évidence des divergences dans l'usage et la définition du terme « polycentrisme ». Pour certains, le polycentrisme est à comprendre comme une armature urbaine large de la Grande Région dont le développement métropolitain permettrait d'irriguer le territoire au-delà des agglomérations ; pour d'autres le polycentrisme consiste à renforcer les liens entre les grandes villes de la Grande Région (Luxembourg, Metz, Trèves,...). Quoiqu'il en soit, le polycentrisme relève, pour l'ensemble des acteurs, d'un fonctionnement en réseau des territoires ; fonctionnement qu'il conviendrait d'améliorer pour structurer les actions transfrontalières.

Graphique n°5 : Redéfinir l'espace d'action sur l'aire métropolitaine centrale

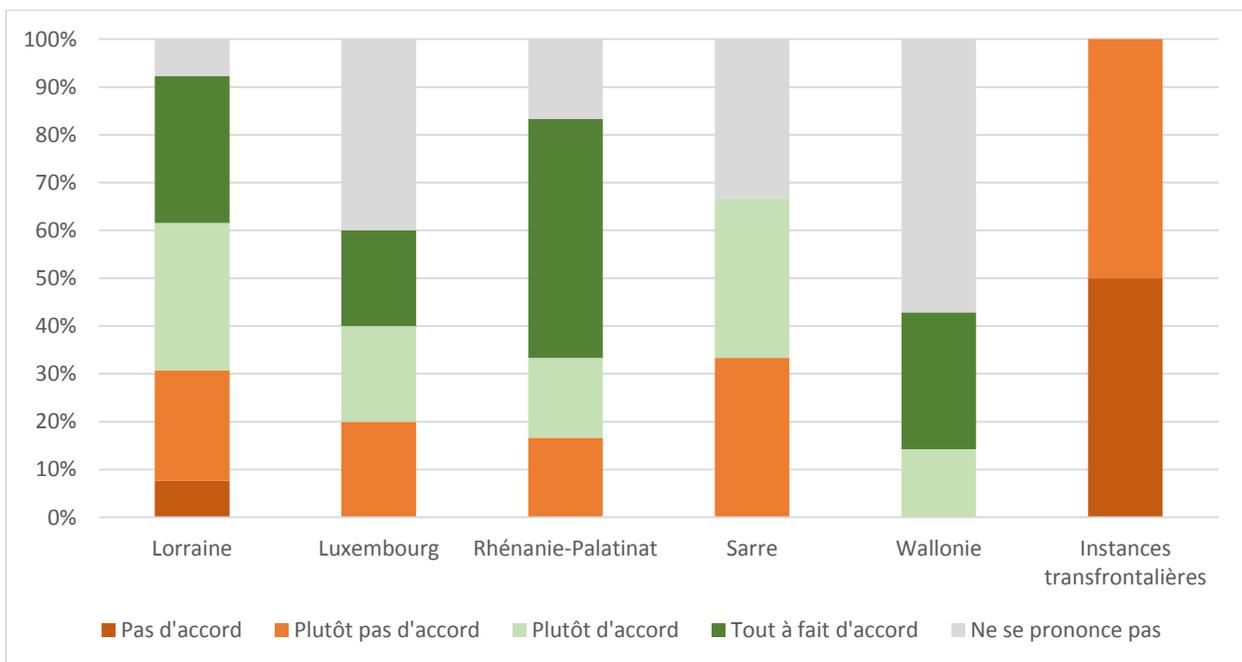


Cette divergence de points de vue met en lumière deux postures. La première, plutôt défavorable à une redéfinition de l'espace d'action, prône l'équité territoriale. Tous les territoires appartenant à la Grande Région doivent participer à la construction de l'aire métropolitaine polycentrique transfrontalière. Le recentrage des actions transfrontalières sur le cœur métropolitain aurait des impacts sur les territoires périphériques, notamment en termes de dynamique économique (risque de délocalisation des entreprises vers les espaces urbains centraux, difficulté d'insuffler un développement économique compétitif, sentiment d'être délaissé). La seconde posture, plus favorable à un recentrage spatial de

l'action transfrontalière, vise l'efficacité en vue d'être plus compétitif et plus visible à l'échelle globale. Pour ces acteurs, la Grande Région constitue un territoire trop vaste, trop hétérogène qui manque de visibilité et de lisibilité. Pour corriger ce défaut, il faudrait recentrer l'espace d'action sur l'aire métropolitaine centrale de la Grande Région. Ces deux postures démontrent une nouvelle fois les discordances autour du périmètre de la Grande Région et la nécessité de penser et de composer un territoire transfrontalier à géométrie variable.

A propos de l'intégration des acteurs locaux dans la gouvernance, une majorité des acteurs estime que les acteurs locaux et notamment les grandes villes doivent participer au système de gouvernance (graphique n°6), même si des représentants de l'échelon local sont déjà présents dans les discussions, participent aux groupes de travail en fonction des thématiques et des besoins, et sont très impliqués sur le terrain. De nombreux acteurs ont également mis en avant le manque de relais de l'information entre les Exécutifs de la Grande Région et le niveau local. De manière générale, il y a des lacunes dans la diffusion de l'information et dans la promotion des activités ou projets transfrontaliers à l'œuvre. Pour pallier ce problème, il faudrait davantage responsabiliser les acteurs pour qu'ils jouent leur rôle de relais de l'information.

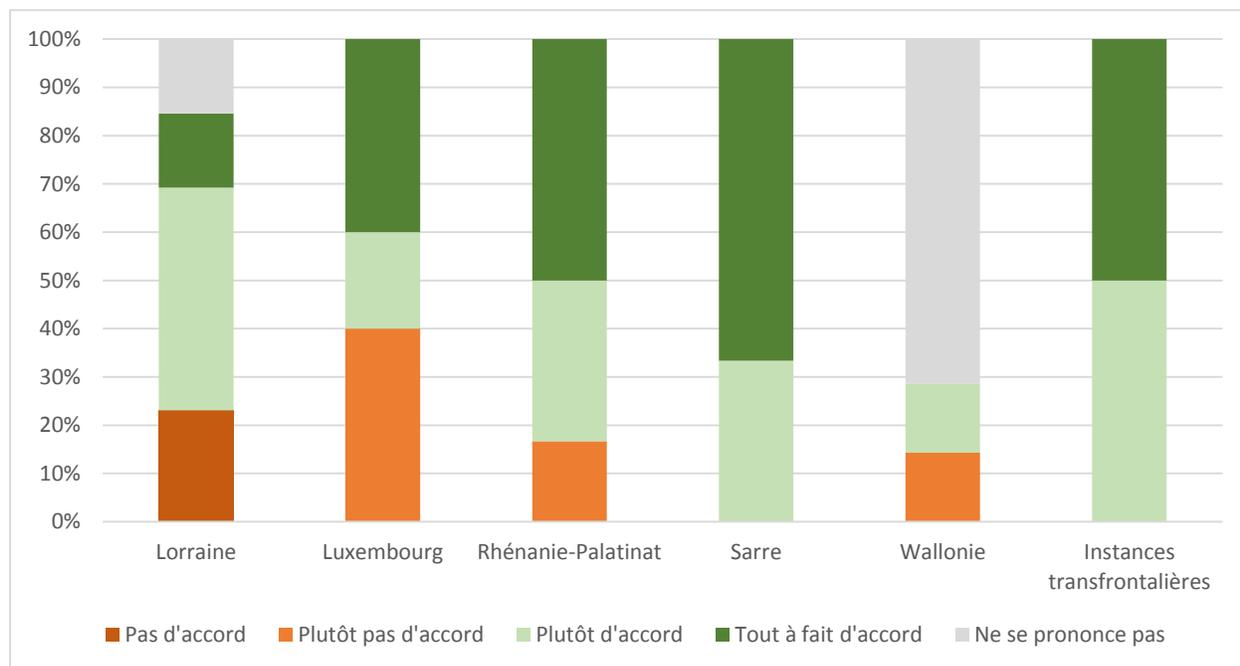
Graphique n°6 : Intégrer davantage les acteurs locaux



Sur la question de favoriser les initiatives bi- ou trilatérales, une large majorité des participants est favorable à cette idée à condition que ces initiatives respectent le cadre stratégique défini en commun, et que chaque membre soit consulté afin d'éviter les actions « doublons » et de limiter les effets de concurrence.

Au sujet de la constitution d'une équipe dédiée, là aussi, la plupart des participants estime qu'une telle instance est nécessaire pour gérer et animer au niveau central la coopération transfrontalière (graphique n°7), notamment dans le domaine économique mais pas exclusivement sur cette question. Par ailleurs, une telle équipe devrait constituer un relais des acteurs de terrain, mais également permettre de favoriser la communication et la circulation de l'information. Néanmoins, deux visions se distinguent dans la création de cette équipe dédiée : La première met en avant le fait qu'il existe déjà une multitude de structures de coopération et qu'il faut se baser sur ces structures existantes pour constituer cette équipe dédiée. La seconde vision plaide pour une clarification de l'architecture institutionnelle. Cela passe tout d'abord par une réduction du nombre de groupes de travail et des structures de coopération ; et par la création d'une équipe technique unique composée d'administratifs et de chargés de mission.

Graphique n°7 : Constituer une équipe technique dédiée



Par ailleurs, l'amélioration du fonctionnement de la gouvernance passe par une sensibilisation accrue de la question transfrontalière sur chacun des versants, et il semblerait que la constitution d'une équipe dédiée soit un moyen d'accroître cette sensibilisation. La gouvernance transfrontalière a besoin de leadership pour être efficace et pour porter le thème du transfrontalier à la fois dans le débat public mais également pour l'inscrire dans les agendas politiques nationaux et régionaux.

2) Les obstacles et les facteurs de réussite de la coopération économique

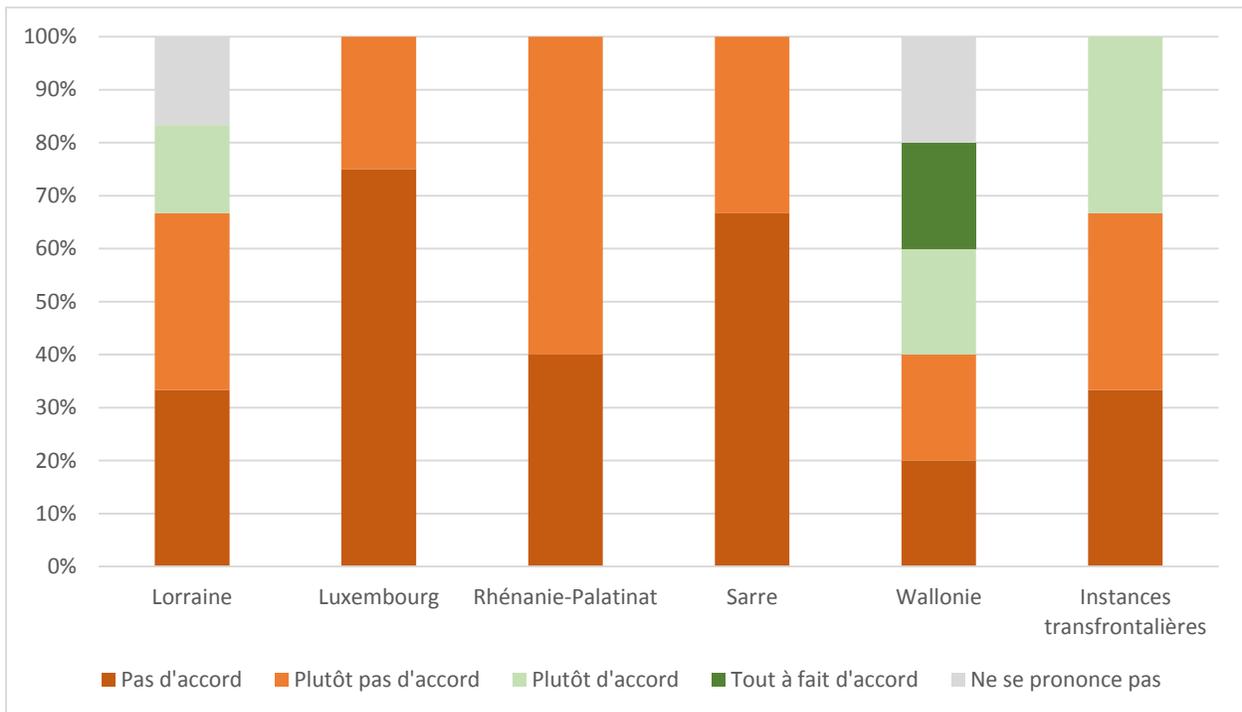
Trois thématiques ont ensuite été traitées portant sur les entraves à l'intégration transfrontalière et les moyens pour la rendre plus efficace : la fiscalité dans un cadre transfrontalier, la mobilité au sein de la Grande Région et le problème des langues.

La question de la fiscalité a été un sujet récurrent dans les entretiens menés avec les experts de la Grande Région. Nombre d'acteurs ont mis en avant les obstacles que représentent les différentiels fiscaux dans le développement économique des territoires frontaliers du Luxembourg (délocalisation d'entreprises, impacts différenciés dans la collecte des impôts locaux de part et d'autre des frontières, coût des formations universitaires et professionnelles pour des personnes qui vont ensuite travailler à l'étranger,...). Face à la proposition formulée visant à créer un groupe de travail traitant de la question de la fiscalité des entreprises et des travailleurs dans l'optique de construire un territoire transfrontalier plus conforme au principe de la cohésion territoriale, les participants ont globalement montré un net désaccord (graphique n°8). Toutefois, les échanges sur ce sujet ont montré des divergences, ce qui témoigne de l'importance de la thématique, même si les moyens pour l'approcher restent à définir. Certains acteurs soutiennent qu'il est nécessaire de discuter d'un système de solidarité à l'échelle transfrontalière, et de mettre en place des mécanismes de redistribution fiscale à l'instar de l'accord de compensation signé entre le Luxembourg et la Belgique. D'autres insistent sur l'idée d'une convergence fiscale de part et d'autre des frontières.

Par contre, les participants émettent des doutes quant au possible avancement du dossier « fiscalité » au niveau des acteurs de la Grande Région. Ces derniers n'ont pas tous les compétences nécessaires pour traiter de cette question, qui doit se faire d'Etat à Etat voire à l'échelle européenne. Dans cette perspective, le Luxembourg souhaite soumettre cette question - en l'étendant aux mesures juridiques et législatives – à l'agenda européen lors de sa présidence en 2015. Pour cette raison, la constitution d'un groupe de travail spécifique n'apparaît pas nécessaire pour de nombreux participants. Certaines instances pourraient de toute façon se charger du suivi de ce dossier (Commission intergouvernementale, Groupe de travail économie, Task Force, CESGR).

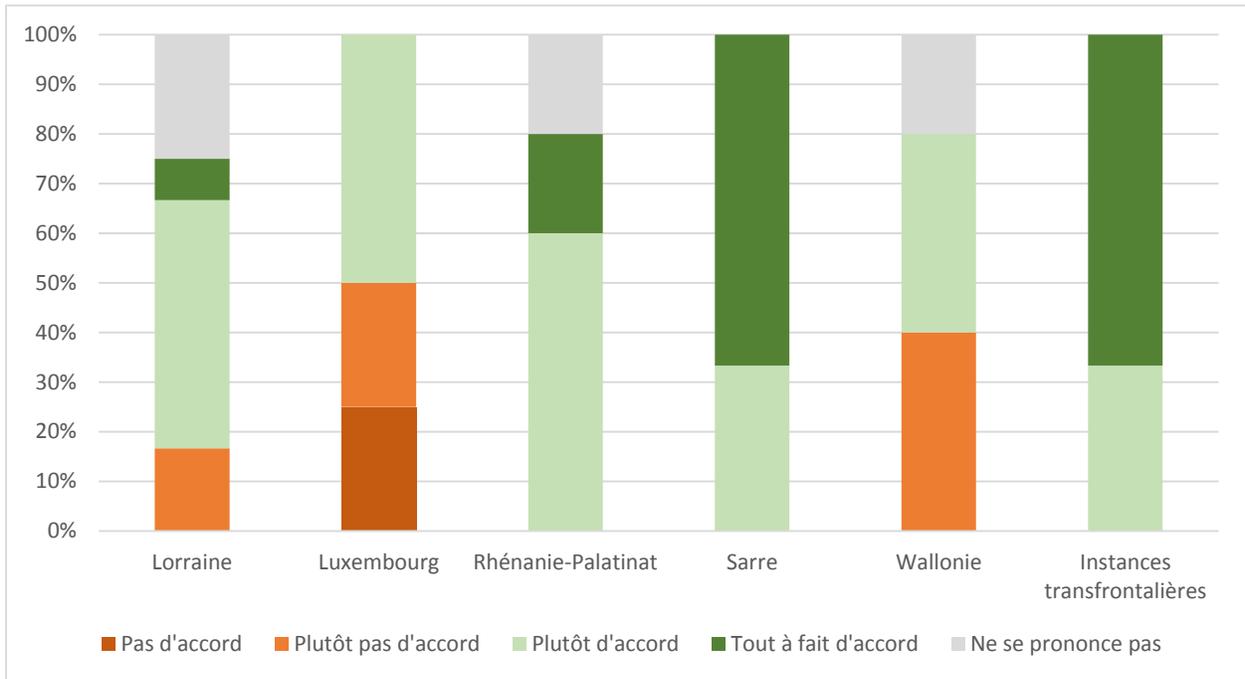
Des participants préconisent par ailleurs de faire un état des lieux des différents systèmes fiscaux dans l'optique de mieux en comprendre les impacts sur le développement spatial (sur le modèle du rapport public des prélèvements fiscaux et sociaux en France et en Allemagne réalisé en 2011), ou de servir de base pour étudier la question d'une répartition plus équitable des revenus et des activités (en faisant des simulations, des modèles sur le nivellement des règles fiscales afin d'en observer les effets). D'autres ont émis l'idée de financer la RMPT grâce à un mécanisme de type rétrocession fiscale.

Graphique n°8 : Création d'un groupe de travail traitant de la question de la fiscalité

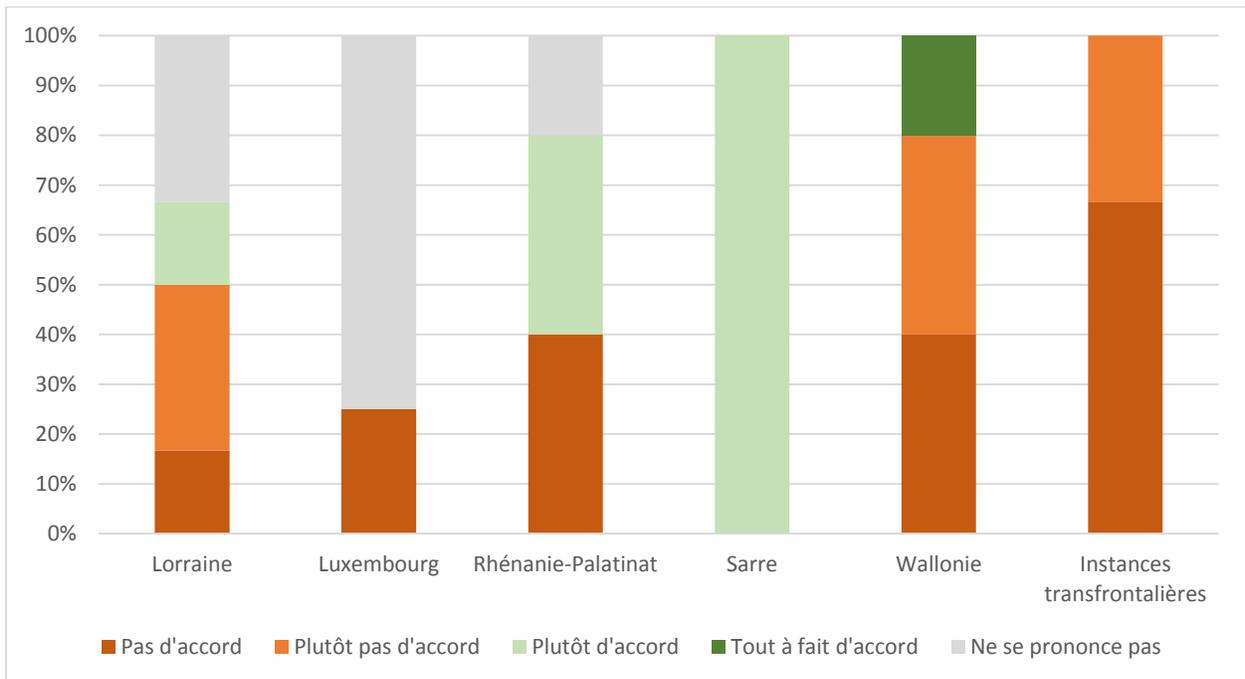


Le deuxième thème traité concernait la mobilité, et plus particulièrement la mobilité transfrontalière centrée sur le cœur métropolitain. Deux propositions étaient ouvertes au débat. La première portait sur l'amélioration du transport transfrontalier en bus, la seconde préconisait l'élargissement des autoroutes pour fluidifier les flux vers le Luxembourg. Dans les quatre groupes de travail, un consensus clair s'est dégagé en faveur des transports en commun et contre l'élargissement des autoroutes (graphique n°9 et n°10). Les acteurs sont plutôt favorables à la mise en place des liaisons de bus de ville à ville, sans arrêt intermédiaire, mais doutent de leur réelle efficacité. Tous mettent en avant les potentiels du transport ferroviaire qu'il faut améliorer en termes de cadencement, de capacité ou d'offre de rabattement (covoiturage ou P+R,...), mais également en termes de tarification où la taxe sur le franchissement des frontières amplifie le prix des billets. L'enjeu est aussi de se connecter aux grands réseaux de transport européens et aux grandes villes de l'Europe, notamment à travers l'interconnexion des lignes à haute vitesse. A l'inverse, le développement des autoroutes apparaît comme une notion dépassée. Les acteurs, hormis les Sarrois, étaient très critiques vis-à-vis de cette proposition (risque d'appel d'air, peu compatible avec un développement durable, coût très élevé). Certains participants ont malgré tout nuancé leurs propos en préconisant un usage de la troisième voie réservée aux transports en commun et au covoiturage, ainsi qu'un ciblage des portions d'autoroute à élargir. Quoiqu'il en soit, il n'existe pas de solution unique pour résoudre le problème de la mobilité transfrontalière, il faut une approche plurielle : réfléchir à un plan global et multimodal transfrontalier, encourager des concepts de mobilité en collaboration avec les entreprises, modifier les temps de travail ou encore promouvoir le télétravail pour limiter les déplacements.

Graphique n°9 : Mettre en place des liaisons de bus de ville à ville, sans arrêt intermédiaire

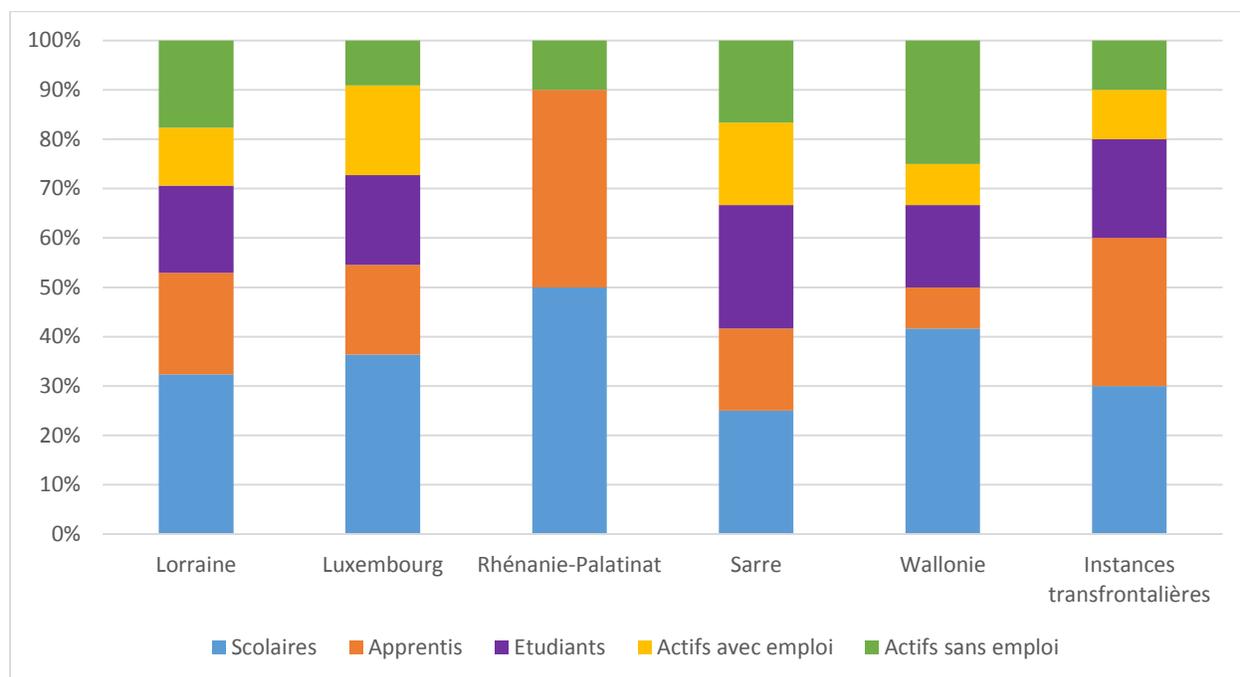


Graphique n°10 : Elargir les autoroutes à destination de Luxembourg



Le dernier sujet de discussion de l'atelier examinait la problématique des langues, perçue par de nombreux experts comme un obstacle majeur à l'intégration transfrontalière. Il était demandé aux participants de dire vers quels groupes de bénéficiaires les acteurs publics devraient concentrer leurs actions en matière d'apprentissage linguistique. Les avis convergent de manière unanime vers l'enseignement des langues pour les plus jeunes : scolaires, apprentis et étudiants (graphique n°11). Plusieurs solutions ont été discutées : soutien aux projets d'écoles bilingues, aux échanges entre les jeunes (en s'appuyant notamment sur des programmes existants comme le programme d'échange SCHUMAN), promotion de l'apprentissage des langues pour les apprentis et les étudiants, création d'une plate-forme d'apprentissage en ligne sur le modèle *wallangues* (<http://www.wallangues.be/>), investissement dans des équipements de traduction simultanée directe, participation aux coûts de financement des formations par les entreprises demandeuses de personnels compétents et bilingues,... Toutefois, la principale idée émise est qu'il faudrait commencer l'apprentissage des langues le plus tôt possible et instaurer une continuité dans la pratique, car c'est belle et bien cette dernière qui fait défaut et pas forcément l'enseignement ou la formation.

Graphique n°11 : Groupes bénéficiaires en matière d'apprentissage linguistique



IV. Mise en perspective des expériences de coopération économique au sein d'autres métropoles transfrontalières européennes

Cette dernière phase du travail vise à prendre du recul par rapport au cas de la Grande Région. En s'ouvrant à la comparaison internationale et en s'inspirant des expériences menées ailleurs, l'objectif est de proposer des suggestions quand certaines actions, qui ont porté leurs fruits dans d'autres régions métropolitaines polycentriques transfrontalières, semblent pouvoir être transposables. Avant d'entrer dans le détail, quelques considérations générales relatives aux effets de la frontière sur les activités économiques peuvent s'avérer utiles afin de mieux saisir les opportunités ou au contraire les risques encourus.

Selon S. Krätke (1999)⁷, il existe deux voies menant au développement économique régional transfrontalier : une *high road* et une *low road*. La *high road* est axée sur le renforcement de l'innovation et de la coopération, et vise à orienter la politique économique régionale transfrontalière vers la création d'institutions capables de promouvoir la coopération à des fins d'innovation et de compétitivité ancrée dans la durée. Une telle voie implique d'accroître la coopération économique et technologique des deux côtés des frontières et d'intensifier la coopération transfrontalière entre les firmes à un niveau qualitativement élevé. Une telle orientation n'implique pas forcément de situation gagnant-gagnant à court terme, mais priorise un développement qualitatif ambitieux dans des perspectives de moyen et long termes. Une telle voie est en contraste avec le développement régional *low road*, qui repose sur une asymétrie des niveaux de développement et consiste en l'exploitation, par certains acteurs, des différentiels de coûts de production relatifs aux déséquilibres structurels entre les territoires séparés par la frontière.

Dans la même direction, K.-J. Lundquist et M. Trippel (2010)⁸ ont étudié les systèmes régionaux d'innovation transfrontaliers et mis à jour l'existence de différents stades d'intégration concernant les régions économiques transfrontalières. Le stade le moins abouti, qualifié de « faiblement intégré », est tiré par les différentiels de coût entre des régions présentant des niveaux de développement économique fort différents. Il est peu propice à l'innovation et est caractérisé par de faibles synergies et une absence de complémentarités. Lorsque la coopération transfrontalière tend à se développer, un second stade peut être atteint, dans lequel les asymétries se réduisent. Dans ce contexte, les tentatives de mises en relation commencent à porter leurs fruits, et de nouvelles formes de gouvernance émergent pour accompagner le mouvement économique favorable. Dans le dernier stade considéré comme relevant de l'intégration, les synergies et complémentarités sont fortes, les échanges de connaissance et de compétence également.

⁷ Krätke, S. 1999, "Regional integration or fragmentation? The German-Polish border region in a new Europe", *Regional Studies*, vol. 33, n°7, pp. 631-641.

⁸ Lundquist K.-J., Trippel M., 2009, "Towards Cross-Border Innovation Spaces: A theoretical analysis and empirical comparison of the Oresund region and the Centropo area", SRE Discussion paper, n°05.

Les enseignements tirés de la Nouvelle économie géographique permettent d'affiner certains éléments relatifs au potentiel de développement métropolitain de la Grande Région. En effet, elle nuance le postulat selon lequel les entreprises tirent forcément profit d'un abaissement des barrières aux frontières. La Nouvelle économie géographique démontre tout d'abord que l'espace impacte largement les performances économiques des entreprises, et notamment de deux manières plutôt contradictoires (Krugman, 1991⁹ ; Crozet et Lafourcade, 2009¹⁰). La proximité spatiale, qui facilite les échanges en face à face et permet ainsi d'instiller un climat propice aux relations de confiance (Lorenz, 1992¹¹), génère de nombreuses externalités qui sont largement exploitées par les entreprises. Ces dernières cherchent notamment bien sûr à se rapprocher des grands marchés, et leur concentration permet aussi d'obtenir des rendements croissants, grâce aux économies d'échelles réalisées. En revanche, il existe également des externalités négatives. La première d'entre-elle est une hausse de la concurrence, qui pousse certaines entreprises à fuir les zones de forte concentration des activités semblables, afin de soulager la pression sur les prix, de retrouver une liberté de marché, et de ne pas trop abaisser leurs marges.

Face à ces forces centripètes et centrifuges, les entreprises ne réalisent pas les mêmes arbitrages, elles tentent toujours d'opter pour le meilleur choix en prenant en compte les espoirs de gains additionnels mais également l'importance des risques pris.

En outre, il importe de rappeler également que l'espace introduit des barrières à l'échange, qui s'expriment au travers de quatre types de coûts différents. Il s'agit tout d'abord des coûts de transaction, relatifs à la préparation et à la réalisation d'une transaction marchande. Il s'agit des dépenses visant à compenser un handicap en matière d'informations, de traductions, de cadres législatifs différents, de coûts de change, etc. Viennent ensuite des barrières tarifaires et non tarifaires, tels que les droits de douanes, les quotas, etc. Les coûts de transport jouent évidemment bien sûr également un rôle. Enfin, il faut y ajouter la valeur du temps, liée par exemple aux délais de livraison, au transit ou au passage de frontière qui introduit un coût supplémentaire.

Tous ces éléments font qu'une volonté politique visant à accroître les synergies entre les entreprises à l'intérieur de la Grande Région peut avoir des effets très différents selon le type d'entreprises ou le type de secteur d'activité. A titre d'exemple, il est tout à fait possible qu'un assouplissement des barrières à l'échange (pas forcément monétaires) renforce la domination d'une région centrale sur une région périphérique, comme l'a démontré le modèle de P. Krugman (1991). Par ailleurs, la baisse des coûts de transaction n'est pas forcément positive pour toutes les entreprises ou tous les secteurs d'activité. Ainsi, il convient de réfléchir au fait que certaines entreprises sont protégées d'une concurrence par le maintien de coûts de transaction élevés liés à la présence de frontières. Les actions menées en faveur d'une réduction de ces coûts de transaction peuvent ainsi introduire un surplus de concurrence entre des entreprises dont les effets peuvent potentiellement être négatifs pour certains territoires. Il est donc

⁹ Krugman P., 1991, Increasing returns and economic geography, *Journal of Political Economy* vol. 99, pp. 483-99.

¹⁰ Crozet M. et Lafourcade M., 2009, *La nouvelle économie géographique*, La Découverte, coll. Repères, 125 pages.

¹¹ Lorenz, E.H., 1992, "Trust, Community and cooperation : Toward a theory of Industrial Districts", in : Storper, M. & Scott, A. (eds) *Pathways to Industrialization and regional development*, 195-204.

important de considérer ces mécanismes économiques avant d'intervenir et de risquer de créer des effets non désirables pour le développement des territoires et le maintien de la coopération transfrontalière.

Face à ces défis, et à la complexité de gérer les effets induits d'actions en faveur d'une plus grande intégration économique transfrontalière, il est intéressant de se pencher sur les expériences menées au sein d'autres régions métropolitaines en Europe. Trois types d'actions ou manières de travailler en transfrontalier peuvent être distinguées.

Les premières concernent la structure de la gouvernance et le cadre général de la coopération. Dans de nombreuses régions en Europe, la coopération transfrontalière au sein des aires métropolitaines est menée par les acteurs locaux qui ont le leadership sur la question transfrontalière. C'est plus particulièrement le cas au sein de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai (ELKT), de l'Oresund Region (Copenhague-Malmö), de l'agglomération transfrontalière de Genève (Grand Genève) et de l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB). Cette observation est renforcée par le fait qu'hormis Centrope en Europe centrale (Vienne-Bratislava-Győr-Brno) et la conférence du Rhin Supérieur (Bâle-Strasbourg-Karlsruhe), la grande majorité des initiatives métropolitaines transfrontalières sont réalisées à l'échelle des aires urbaines fonctionnelles, c'est-à-dire d'étendues inférieures à 4000 km². Pour accompagner cette dynamique, la plupart de ces régions transfrontalières bénéficient de l'appui technique d'une équipe dédiée (généralement composée de personnes polyglottes issues des territoires membres du projet de coopération), chargée d'animer le fonctionnement interne (au niveau des instances politiques et du suivi administratif) et de coordonner la réalisation des projets transfrontaliers. L'implication d'une équipe dédiée dans le projet transfrontalier conduit généralement à l'élaboration de stratégies territoriales détaillées visant à construire, à légitimer, et aménager le bassin de vie transfrontalier (Stratégie ORUS à Copenhague-Malmö, *Stratégie* Eurométropole 2020, ou encore CENTROPE Strategy 2013+). A Bâle et à Genève, ces stratégies territoriales ont abouti à la mise en œuvre de projets urbains transfrontaliers (IBA Basel, Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois). L'existence des équipes dédiées au sein des espaces de coopération constitue aussi un élément de promotion de l'activité et de l'échelle transfrontalière.

→ **Suggestion :**

La mise en place d'une équipe dédiée semble être un moyen efficace de faire passer la coopération économique transfrontalière à un stade supérieur, en permettant une organisation et une animation plus structurée des stratégies et autres actions transfrontalières discutées, et en offrant un lieu de relais et de diffusion de l'information.

Concernant la forme juridique des structures institutionnelles transfrontalières, ces dernières varient en fonction des choix politiques ou des possibilités légales de chaque partenaire, allant du statut d'association (ETB ou encore Oresund Committee qui sont de simples plates-formes pour la collaboration politique régionale), à celui de charte (Euregio Meuse-Rhin possède depuis 1991 le statut juridique de fondation). Mais depuis quelques années, le groupement européen de coopération territoriale ou GECT est l'instrument plébiscité par les acteurs institutionnels pour encadrer la coopération transfrontalière.

Actuellement, on dénombre 26 GECT en Europe. Les Eurodistricts de Saarbrücken et de Strasbourg, ainsi que l'Eurométropole de Lille-Kortrijk-Tournai s'en sont dotés, car ils fournissent une base légale aux activités externes des autorités locales et régionales et permettent aux Etats membres de l'UE de participer à la gouvernance transfrontalière. La société civile n'est pas en reste et participe activement à la coopération transfrontalière à travers des associations qui rassemblent les citoyens et divers experts universitaires, du monde de l'entreprise ou de l'action sociale. Leurs missions sont larges, elles assurent une veille et une diffusion de l'information, elles jouent un rôle de relais d'initiatives citoyennes, de lieu de rencontre et d'échanges, et formulent des réflexions et avis sur les enjeux transfrontaliers (Forum Transfrontalier de l'Eurométropole, Metrobasel).

→ Suggestion :

L'implication des acteurs de la société civile dans la construction transfrontalière constitue un avantage certain, puisque ces derniers peuvent ainsi apporter leurs points de vue, leurs idées et participer à la dynamique en cours. Cela permet également de conforter la légitimité des actions de coopération transfrontalière et les ancrer dans une réalité tangible pour la société.

Le deuxième groupe d'actions concerne le domaine de l'économie et rassemble les idées et autres positions choisies par les acteurs du transfrontalier pour mettre en avant une dynamique économique transfrontalière. Dans ce cadre, des priorités économiques ont été clairement identifiées et soutenues par les acteurs institutionnels, permettant ainsi un positionnement du territoire transfrontalier sur la scène européenne et mondiale. Ces priorités économiques ont débouché sur l'instauration de clusters transfrontaliers qui ont pour vocation de mettre en relation certains pôles de compétitivité des territoires frontaliers (exemples : *Medicon Valley Alliance* à Copenhague-Malmö, Textiles et matériaux innovants à Lille-Kortrijk-Tournai), ou de développer des projets nouveaux, en particulier dans l'économie de la connaissance (Life and Science à Bâle, Cercle de l'Innovation à Genève).

→ Suggestion :

Les expériences menées ailleurs semblent montrer l'efficacité d'une politique d'aide transfrontalière au développement économique ciblée sur un nombre restreints d'activités à haut potentiel d'innovation, pour mobiliser les acteurs dans un projet commun. Une telle stratégie de « smart specialisation » à l'échelle transfrontalière semble être une démarche pertinente pour la Grande Région, à condition d'identifier des secteurs d'activité prometteurs disposant d'un véritable potentiel transfrontalier.

Pour affermir ces actions stratégiques dans le domaine du développement économique, des outils tels que des plates-formes d'innovation ont été mis en place afin de créer des espaces de rencontre, pour faciliter la mise en connexion de partenaires et la recherche de financements (notamment pour répondre à des appels d'offre internationaux : l'idée étant de collaborer de part et d'autre de la frontière pour être plus compétitif au niveau global), mais également pour s'informer sur les dernières nouveautés et les projets en cours. Un autre type d'outil a été mis en place à Genève pour rééquilibrer la répartition des activités économiques sur l'agglomération transfrontalière. Il s'agit de la Cellule transfrontalière de

développement économique dont le but est de favoriser les synergies entre entreprises de la région, ainsi que d'accompagner les investisseurs qui souhaitent s'implanter sur leur territoire dans une logique de bi-localisation.

→ Suggestion :

Les outils permettant aux acteurs de l'innovation (entrepreneurs, investisseurs et chercheurs) de se rencontrer et de travailler ensemble doivent être renforcés, en constituant des structures souples, comme des plates-formes, qui facilitent les échanges et offrent une visibilité aux actions transfrontalières menées.

Le marketing territorial est également utilisé par les acteurs institutionnels pour promouvoir les régions métropolitaines. La région de Centrope ou encore l'Eurométropole de Lille-Kortrijk-Tournai mettent en avant et de manière conjointe les atouts de leurs territoires respectifs et ont même développé des projets Interreg visant à développer leur image transfrontalière en tant qu'outil de promotion pour attirer des investisseurs étrangers. Une carte de la localisation des parcs d'activités économiques a été réalisée par les différents partenaires de l'Eurométropole, permettant ainsi d'améliorer la connaissance mutuelle des potentiels économiques existants dans l'optique de la planification et de l'aménagement des territoires, mais également pour fournir des informations utiles pour les investisseurs éventuels.

→ Suggestion :

Dans l'optique de promouvoir et faire connaître la Grande Région, notamment à l'international, les acteurs institutionnels devraient utiliser les outils du marketing territorial (édition de documents communs de promotion, site web, participation conjointe à des salons).

En termes de gouvernance transfrontalière, certaines structures de coopération, telle que Oresund Committee, mettent en place des « business network » d'entreprises invitant ces dernières à participer à des études (enquêtes, interviews) et à intervenir lors des réunions avec les instances politiques. Autre exemple, le long de la frontière franco-belge, les chambres de commerce et d'industrie, ainsi que les agences de développement ont formé le Centre transfrontalier des entreprises (CTE GO-KMO), un service d'accompagnement des PME souhaitant se développer de part et d'autre de la frontière franco-belge. Il s'appuie sur un partenariat entre organismes économiques publics et privés, français et belges (flamands et wallons). Une initiative similaire a été réalisée sur la frontière franco-espagnole, au sein du pays Basque, avec la création d'une Chambre de Commerce transfrontalière. Sa mission principale est d'accompagner les entreprises dans leurs démarches pour développer leur potentiel transfrontalier. D'autre part, elle joue un rôle de médiateur et de coordinateur pour la mise en œuvre de projets transfrontaliers (notamment dans les secteurs de l'innovation).

→ Suggestion :

Pour affermir la dynamique économique transfrontalière au sein de la Grande Région, il faut renforcer les échanges et les partenariats entre les acteurs représentant les intérêts économiques.

Le troisième et dernier type d'actions regroupe diverses initiatives pouvant être utiles à la bonne tenue et à l'affermissement de la coopération. Dans les régions métropolitaines transfrontalières de Genève et de Copenhague-Malmö, des observatoires statistiques transfrontaliers ont été créés, permettant ainsi de collecter des données et d'élaborer des analyses statistiques et spatiales qui sont autant de précieuses informations sur les évolutions des territoires frontaliers. Par ailleurs, au sein de l'Eurométropole ou encore dans la région de l'Oresund, des missions d'évaluation ont été menées soit par des experts, soit par des députés ou par des équipes dédiées afin d'identifier et de répondre aux obstacles rencontrés par les citoyens, les entrepreneurs ou par les acteurs politiques face à la coopération transfrontalière.

→ **Suggestion :**

S'il est illusoire de penser qu'une ingénierie territoriale capable d'anticiper les évolutions économiques à l'échelle de la Grande Région puisse voir le jour, il serait néanmoins nécessaire de donner plus de moyens à l'observation et à l'analyse des tendances lourdes du développement économique à l'échelle transfrontalière. Il conviendrait également de mieux faire circuler l'information relative aux différentes stratégies de développement économique poursuivies par les entités territoriales membres de la Grande Région.

De nombreuses autres initiatives transfrontalières existent et l'objectif ici n'est pas d'en fournir une liste exhaustive, mais plutôt de présenter un échantillon d'actions et de propositions pratiquées dans d'autres espaces transfrontaliers en Europe, pour stimuler la réflexion auprès des autorités institutionnelles. De telles expériences transfrontalières doivent inviter les responsables politiques de la Grande Région à se poser la question du choix et du mode de développement économique priorisé pour l'avenir, sachant que les travaux scientifiques existant témoignent de la supériorité d'une coopération basée sur un échange équilibré entre les acteurs pour générer, dans une perspective durable et de long terme, de l'innovation et de la haute valeur ajoutée. Ce qui ressort des exemples de coopération économique transfrontalière en Europe et de la production scientifique actuelle sur cette question est la mise en place de politiques d'innovation pour relancer le développement économique au sein des territoires. Dans ce cadre, les résultats des travaux de l'OCDE (2013)¹², ou encore de K.-J. Lundquist et M. Tripl (2010¹³, 2013¹⁴) sur les conditions pour l'évaluation de l'environnement transfrontalier et sur les systèmes régionaux de l'innovation dans un cadre transfrontalier (voir tableaux A et B dans les Annexes III) peuvent être de précieux enseignements dans l'optique d'un renouveau de la dynamique transfrontalière au sein de l'espace grand régional.

¹² OECD (2013), *Regions and Innovation: Collaborating across Borders*, OECD Reviews of Regional Innovation, OECD Publishing.

¹³ Tripl, M., 2010, "Developing cross-border regional innovation systems: Key factors and challenges", *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, vol. 101, n° 2, pp. 150-160.

¹⁴ Lundquist, K., M. Tripl, 2013, "Distance, proximity and types of cross-border innovation systems: A conceptual analysis", *Regional Studies*, vol. 47, n°3, pp. 450-460.

Conclusion

Cette étude sur les potentiels de renforcement du caractère métropolitain et polycentrique de la Grande Région a permis d'apporter un certain nombre de constats, tant sur le tissu économique actuel que sur les priorités politiques poursuivies par les différents territoires membres. Toutefois, elle n'illustre qu'un aspect précis du projet plus global de renforcement d'une politique économique grand régionale, qui doit également nécessairement inclure des secteurs d'activité non métropolitains tels que le commerce, l'artisanat, l'agriculture, la sylviculture ou l'industrie à faible intensité technologique.

Le premier constat est que la Grande Région apparaît comme un territoire très hétérogène en ce qui concerne la distribution spatiale des différents secteurs d'activité métropolitains. Cette hétérogénéité est le reflet logique de l'histoire économique de cet espace parcouru de frontières, avec des contextes sociaux, économiques, politiques, et réglementaires distincts, et des atouts (notamment en termes de ressources naturelles) variés. La spécialisation économique des territoires n'est pas une faiblesse en soi, mais l'absence de masse critique dans certains secteurs peut poser problème dans un contexte mondialisé toujours plus concurrentiel. Il importe donc d'opérer des changements profonds en termes de coordination des politiques économiques des différents territoires pour transformer cette fragmentation du tissu économique en une force et un facteur de compétitivité. Pour ce faire, c'est un véritable changement de paradigme qui est nécessaire, afin que les acteurs du développement économique élargissent leurs horizons d'actions en termes d'échelles de temps et d'espace. La Grande Région doit être perçue et utilisée comme un espace de ressources et d'opportunités dans un jeu de concurrence qui est désormais global et non plus simplement transfrontalier. Il est donc urgent de favoriser les synergies et les complémentarités entre les acteurs partageant les mêmes communautés d'intérêts à l'échelle grand régionale.

Des obstacles importants jonchent néanmoins encore le chemin vers cette plus grande articulation économique des territoires et vers une définition commune de priorités. En effet, les dynamiques économiques diffèrent et freinent la définition de priorités communes. Pourtant, des lignes de convergence ont pu être identifiées dans ce travail, et ce sont elles qui doivent impulser le mouvement de coopération. Ainsi, les résultats de l'étude mettent en avant deux filières à prioriser (les nouveaux matériaux et la « silver economy »), qui semblent faire consensus entre les membres et qu'il s'agit d'intégrer à la stratégie commune. Par ailleurs, les moyens à mobiliser pour soutenir une telle stratégie de spécialisation intelligente se profilent également à l'issue de cette étude. Constituer une équipe dédiée au développement économique (dont les modalités de fonctionnement et de financement restent à définir) semble être un instrument nécessaire pour porter la politique transfrontalière de développement économique et lui conférer l'envergure qu'elle ambitionne d'avoir. De même, une tendance semble se dégager en faveur d'une réaffectation de fonds publics pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie de spécialisation intelligente transfrontalière et d'un renforcement des outils facilitant la mise en connexion des acteurs de l'innovation (entrepreneurs, chercheurs, investisseurs). Outre les moyens supplémentaires que cela donnerait à la coopération économique transfrontalière, il s'agirait d'un symbole important pour renforcer le poids de la Grande Région et en faire une priorité dans les agendas politiques des différentes entités territoriales.

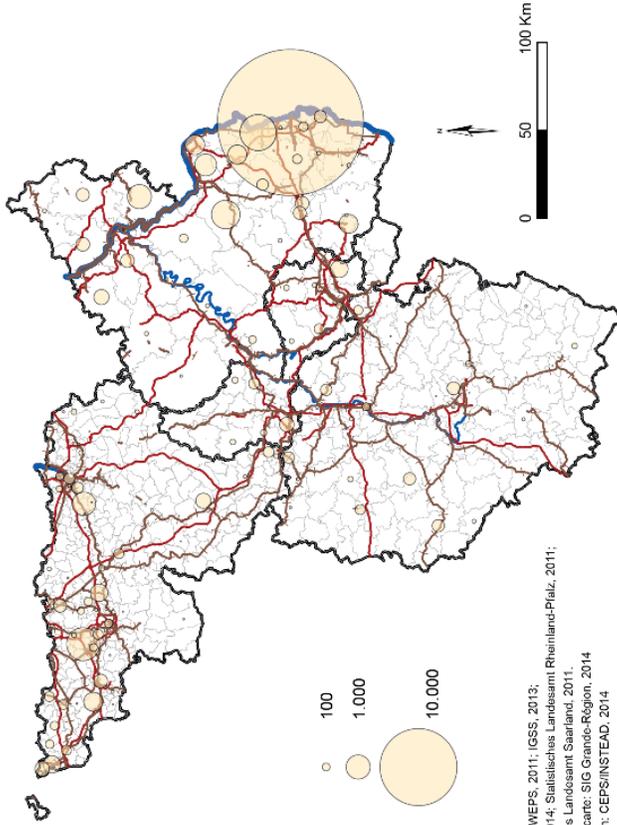
Enfin, et de manière plus générale, faire de la Grande Région une réalité en terme d'espace économiquement plus intégré implique que la population développe vis-à-vis d'elle un sentiment d'appartenance, qui ne peut passer que par une plus grande ouverture des uns et des autres à la langue et la culture du voisin.

ANNEXES

I. Fiches de synthèse des secteurs d'activité métropolitains identifiés pour l'analyse spatiale de la répartition de l'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉ	NACE
Industrie chimique	20
Industrie pharmaceutique	21
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	26
Fabrication d'équipements électriques	27
Fabrication de machines et équipements	28
Construction automobile	29
Fabrication d'autres matériels de transport	30
Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire	32.5
Transport aérien	51
Édition, audiovisuel et diffusion	58-59-60
Télécommunications	61
Activités informatiques et services d'information	62-63
Activités financières et d'assurance	64-65-66
Activités immobilières	68
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	69-70-71
Recherche-développement scientifique	72
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	73-74-75
Enseignement supérieur	85.4
Activités pour la santé humaine	86
Arts et spectacles	90-91

Emplois liés à l'industrie chimique (Code NACE 20)



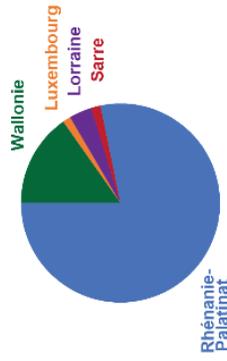
Sources: IMEPS, 2011; IGSS, 2013; INSEE, 2014; Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, 2011; Statistisches Landesamt Saarland, 2011.
Fonds de carte: SIG Grande-Région, 2014
Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
58 750

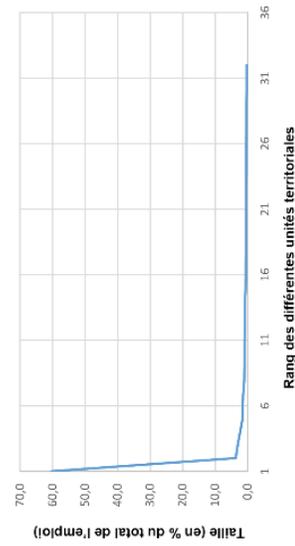
Contribution à l'emploi dans les secteurs d'activités métropolitains
6 %

Répartition de l'emploi



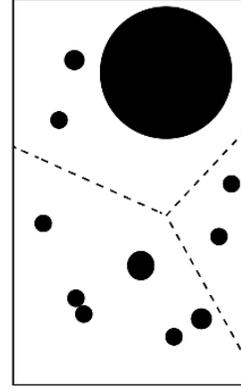
L'industrie chimique dans la Grande Région est largement dominée par le poids prépondérant de la multinationale BASF, installée à Ludwigshafen. Avec environ 35 000 employés, ce groupe constitue l'un des fleurons de l'industrie grand-régionale. En dehors de cet « hyperpôle » métropolitain, la configuration spatiale des activités liées à l'industrie chimique est polycentrique et relativement équilibrée sur le territoire de la Grande Région.

Distribution Rang-Taille

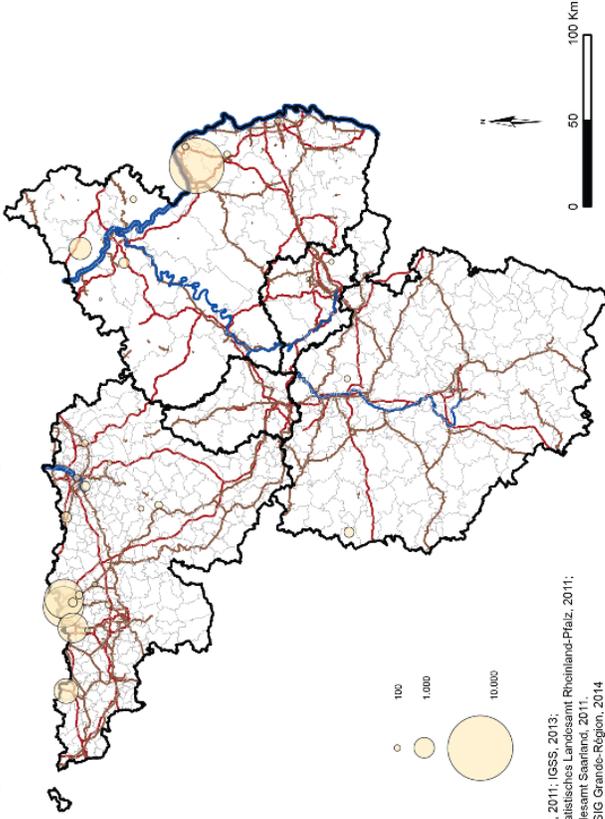


Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités. Par ordre décroissant

Configuration spatiale
Polycentricité dominée par un "hyperpôle"



Emplois dans l'industrie pharmaceutique (Code NACE 21)



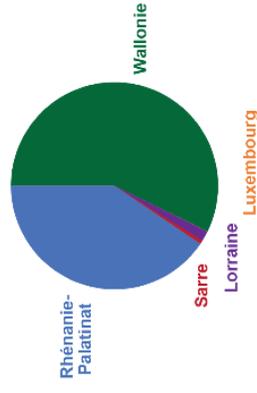
Sources: IWEPS, 2011; IGSS, 2013;
 INSEE, 2014; Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, 2011;
 Statistisches Landesamt Saarland, 2011.
 Fonds de carte: SIG Grande-Région, 2014
 Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
22 433

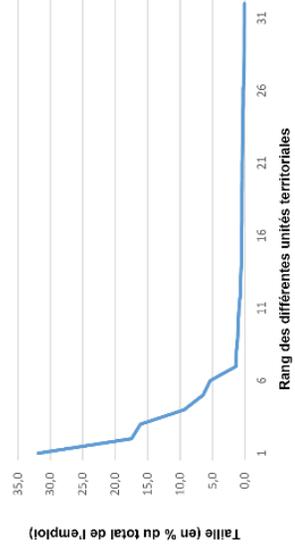
Contribution à l'emploi dans les secteurs d'activités métropolitains
2,4 %

Répartition de l'emploi



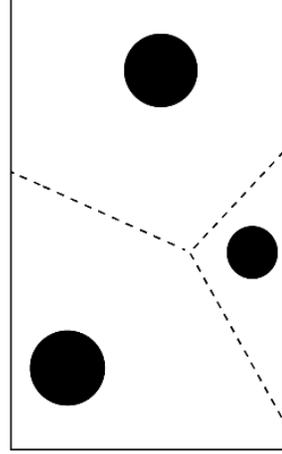
L'industrie pharmaceutique dans la Grande Région est très concentrée dans un nombre restreint de sites, d'abord à Mayence, puis à proximité de Bruxelles, dans le Brabant Wallon (Wavre, Rixensart). L'activité pharmaceutique est extrêmement limitée au Luxembourg et en Sarre, et peu présente en Région Lorraine. Du fait de cette distribution spatiale dans laquelle les centres d'emplois sont éloignés les uns des autres et davantage tournés vers l'axe rhénan ou la métropole bruxelloise, les potentialités en matière de coopération semblent limitées.

Distribution Rang-Taille

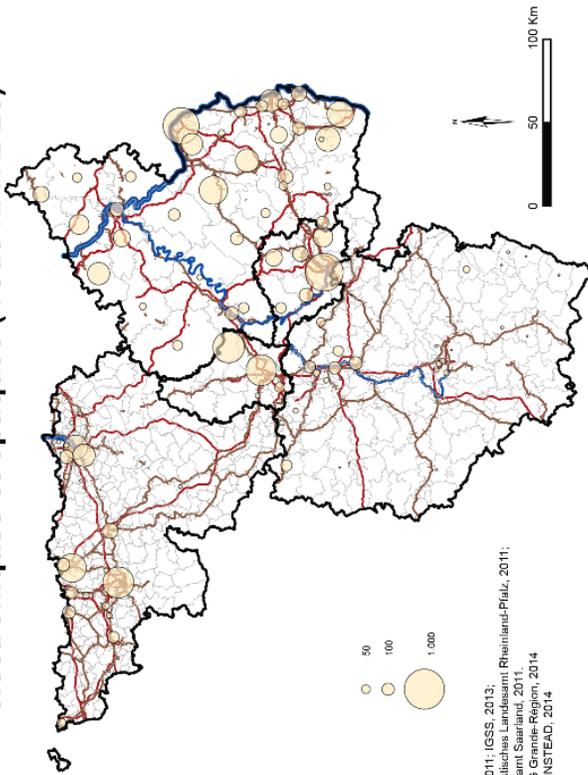


Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant.

Configuration spatiale "Oligocentrique"



Emplois dans la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (Code NACE 26)



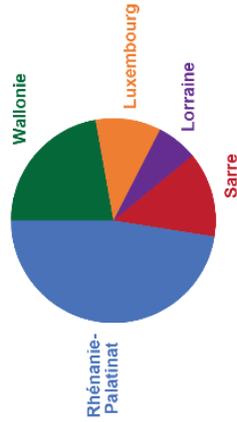
Sources: IWEPS, 2011; IGSS, 2013; INSEE, 2014; Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, 2011; Statistisches Landesamt Saarland, 2011; Bundesagentur für Arbeit, 2014; Grand Est Region, 2014; Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
12 508

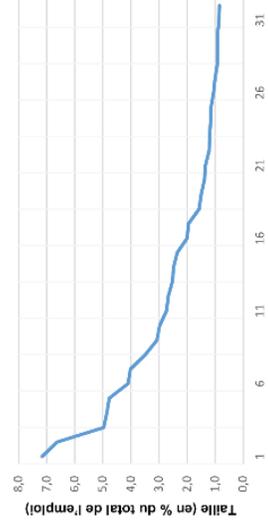
Contribution à l'emploi dans les secteurs d'activités métropolitains
1,3 %

Répartition de l'emploi



Le secteur de la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques se caractérise par des productions de haute technologie recourant à l'utilisation de circuits intégrés ainsi qu'à des techniques de miniaturisation très spécialisées. Plus d'une centaine d'unités territoriales comprennent une ou plusieurs entreprises actives dans ce secteur, sans pour autant qu'une seule d'entre-elle ne domine réellement la hiérarchie des centres. Ce domaine d'activité, stratégique, contribue donc largement à établir la polycentricité du tissu industriel métropolitain de la Grande Région.

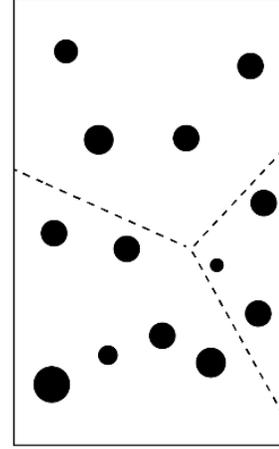
Distribution Rang-Taille



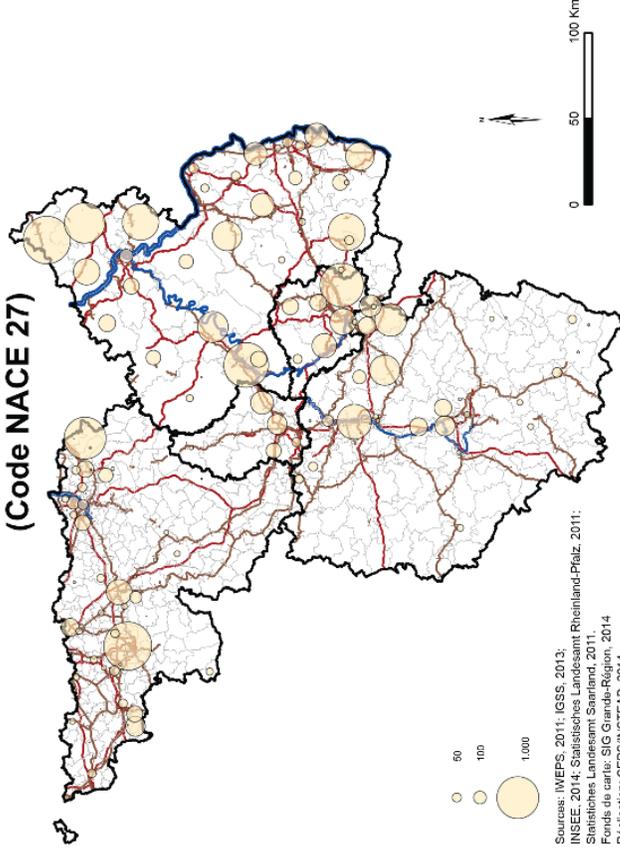
Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant

Configuration spatiale

Polycentricité équilibrée, mais activité globalement peu présente en Lorraine



Emplois dans la fabrication d'équipements électriques (Code NACE 27)



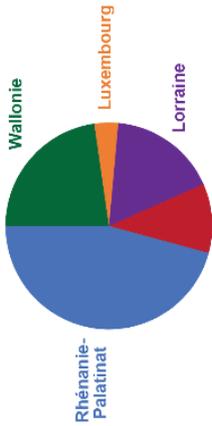
Sources: IVEPS, 2011; IGSS, 2013;
INSEE, 2014; Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, 2011;
Statistisches Landesamt Saarland, 2011;
Fonds de cartis: SIG Grand-Région, 2014
Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
20 544

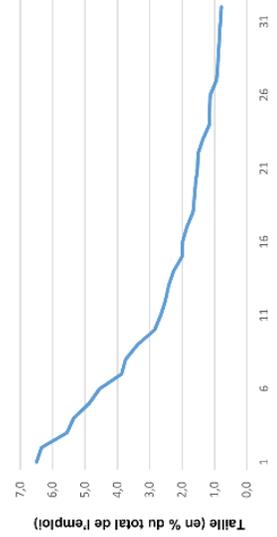
Contribution à l'emploi dans les secteurs
d'activités métropolitains
2,2 %

Répartition de l'emploi



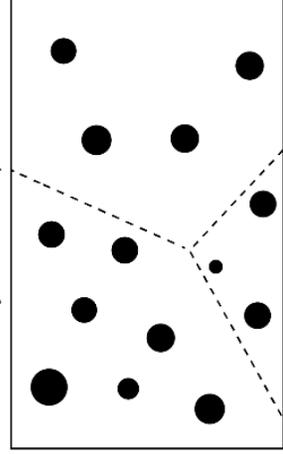
La Rhénanie-Palatinat concentre près de la moitié des entreprises spécialisées dans la fabrication d'équipements électriques et considérées comme relevant d'industries manufacturières de moyenne technologie. Néanmoins, les cinq grandes entités territoriales comportent des entreprises actives dans ce secteur, ce qui laisse augurer de potentialités en matière de coopération transfrontalière dans ce secteur.

Distribution Rang-Taille

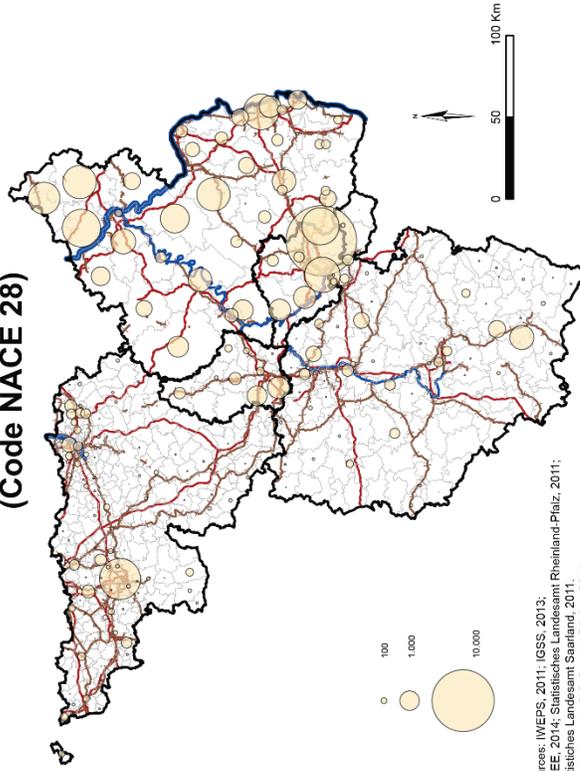


Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant

Configuration spatiale Polycentricité équilibrée



Emplois dans la fabrication de machines et équipements (Code NACE 28)



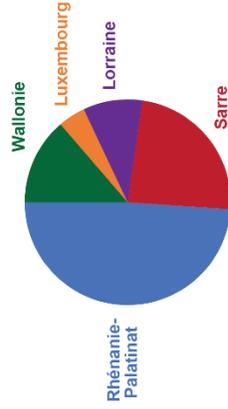
Sources: INVEPS, 2011; IGSS, 2013;
 Statistisches Landesamt Saarland, 2011;
 Statistisches Landesamt Saarland, 2011.
 Fonds de carte: SIG Grande-Région, 2014
 Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
81 204

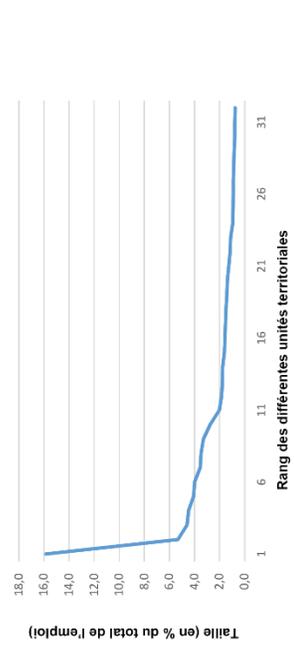
Contribution à l'emploi dans les secteurs
d'activités métropolitains
8,6 %

Répartition de l'emploi



L'Allemagne est internationalement reconnue pour son industrie de production de machines et d'équipements à usage industriel, agricole ou même privé, ce qui se reflète bien dans la concentration de l'emploi dans les Länder de Rhénanie-Palatinat et de Sarre, qui comptent ensemble, pour 73 % de l'emploi total. Le Landkreis de Saarpfalz concentre à lui seul près de 13 000 emplois, soit plus qu'en Wallonie, qu'en Lorraine ou qu'au Luxembourg. Ces fortes inégalités en matière de distribution spatiale n'offrent qu'un potentiel limité de renforcement du caractère polycentrique transfrontalier de l'économie grand-régionale.

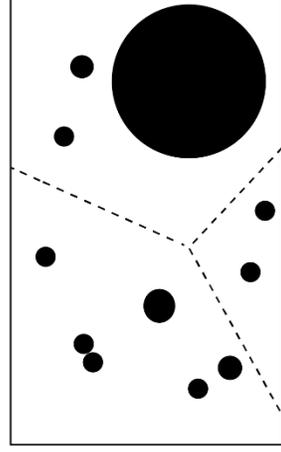
Distribution Rang-Taille



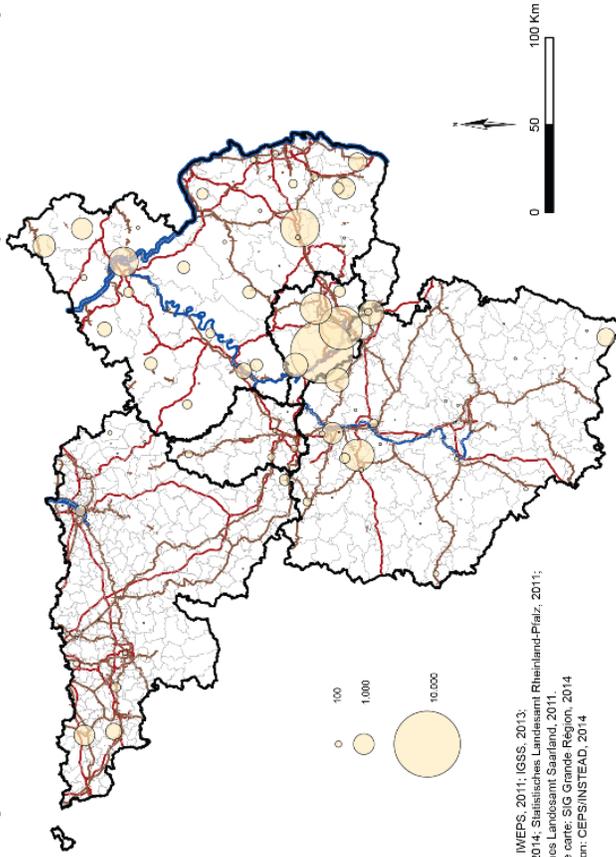
Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant.

Configuration spatiale

Domination d'un pôle



Emplois dans la construction automobile (Code NACE 29)

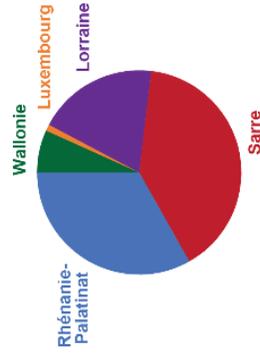


Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
43 320

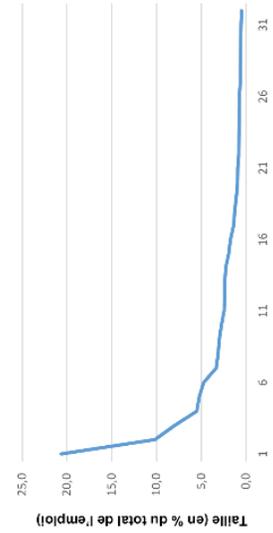
Contribution à l'emploi dans les secteurs d'activités métropolitains
4,6 %

Répartition de l'emploi



L'industrie automobile, forte de 43 000 emplois dans la Grande Région, est très largement concentrée dans un cluster autour de Saarlouis (Ford) et de Saarbrücken (Peugeot). A proximité de ce cluster se trouve l'usine Smart de Hambach, en Lorraine. Les équipementiers, de tailles parfois importantes, se répartissent de manière moins concentrée. Des études menées dans ce domaine d'activités ont montré qu'il existe déjà des partenariats transfrontaliers au niveau de l'exploitation du marché par les entreprises (CES de la Grande Région, 2006).

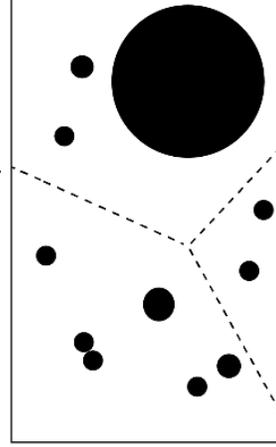
Distribution Rang-Taille



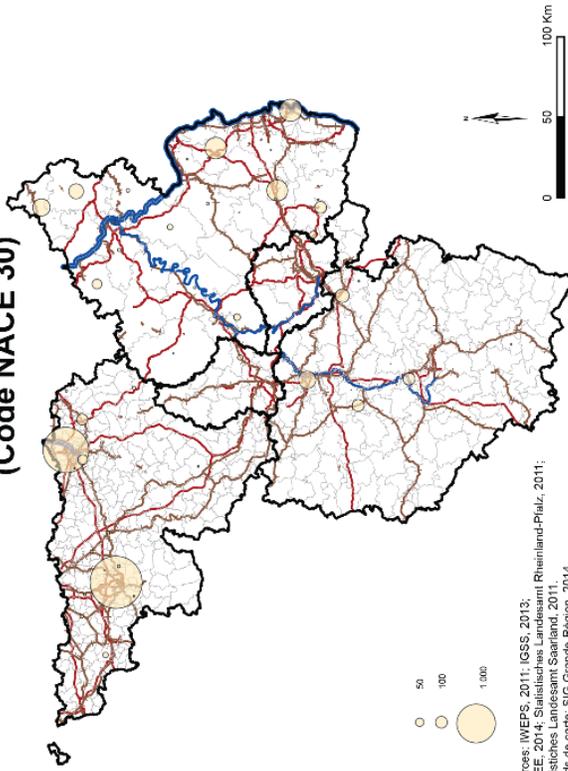
Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant.

Configuration spatiale

Domination d'un pôle



Emplois dans la fabrication d'autres matériels de transport (Code NACE 30)



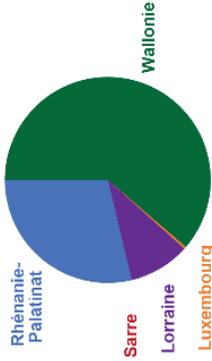
Sources: IWEPS, 2011; IGSS, 2013;
INSEE, 2014; Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, 2011;
Statistisches Landesamt Saarland, 2011.
Fonds de carte: SIG Grande-Région, 2014
Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
5 625

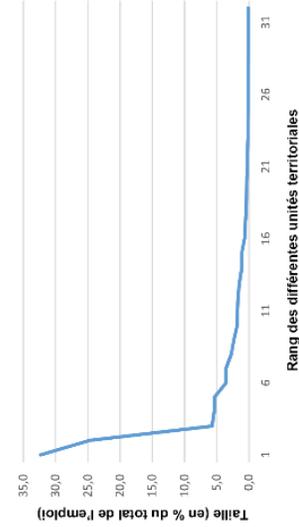
Contribution à l'emploi dans les secteurs
d'activités métropolitains
0,6 %

Répartition de l'emploi



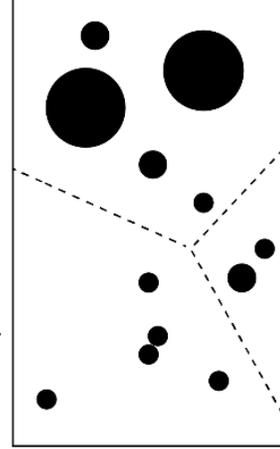
Ce secteur d'activité est relativement marginal dans l'emploi métropolitain total de la Grande Région, et il est très concentré dans deux communes : Charleroi et Herstal (qui regroupent toutes les deux plus de 50 % de l'emploi total dans ce secteur). Du fait de cette configuration bi-centrique dans un seul pays, ce type d'industrie n'offre actuellement guère d'opportunité pour accroître le caractère polycentrique de l'emploi métropolitain grand-régional.

Distribution Rang-Taille

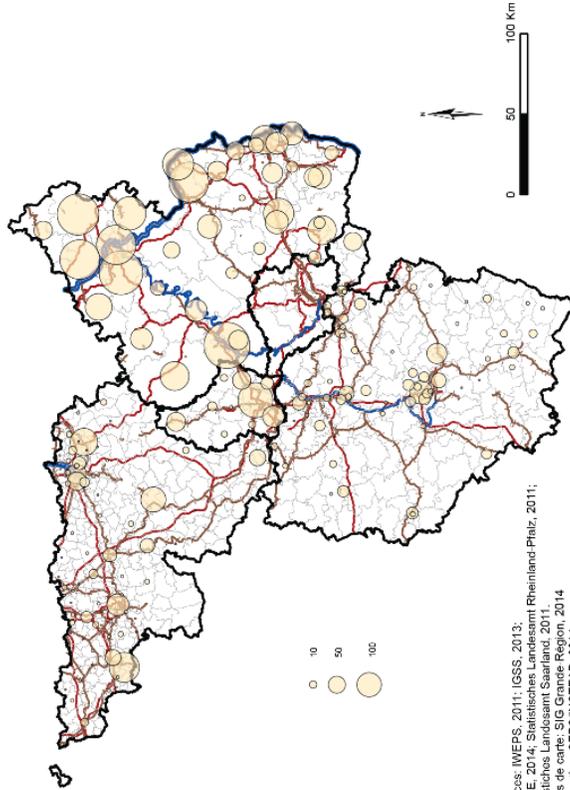


Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant

Configuration spatiale Polycentricité à deux têtes



Emplois dans la fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire (Code NACE 32.5)



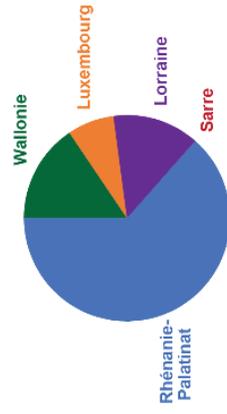
Sources: IMERS, 2011; IGSS, 2013; INSEE, 2014; Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, 2011; Statistisches Landesamt Saarland, 2011. Fonds de carte: SIG Grande Région, 2014. Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014.

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
6 439

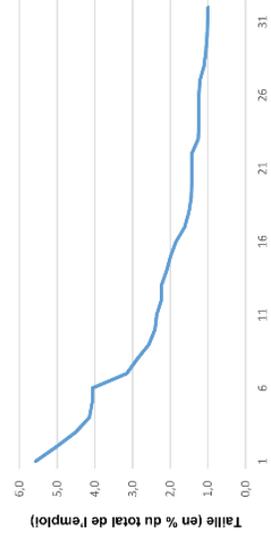
Contribution à l'emploi dans les secteurs d'activités métropolitains
0,7%

Répartition de l'emploi



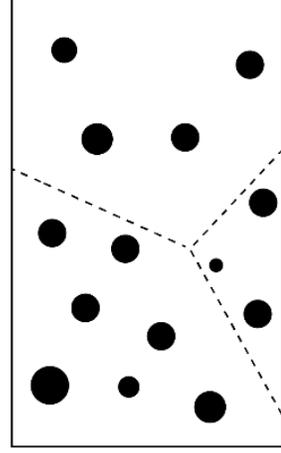
Le secteur de la fabrication d'instruments à usage médical et dentaire est considéré comme relevant d'une intensité technologique moyenne supérieure. La configuration de l'emploi dans ce secteur est caractérisée par la prédominance de la Rhénanie-Palatinat, qui compte près des deux tiers de l'emploi total de la Grande Région. Néanmoins, la structure reste relativement polycentrique, ce qui laisse augurer de potentialités en matière de renforcement des synergies entre entreprises à l'échelle transfrontalière.

Distribution Rang-Taille

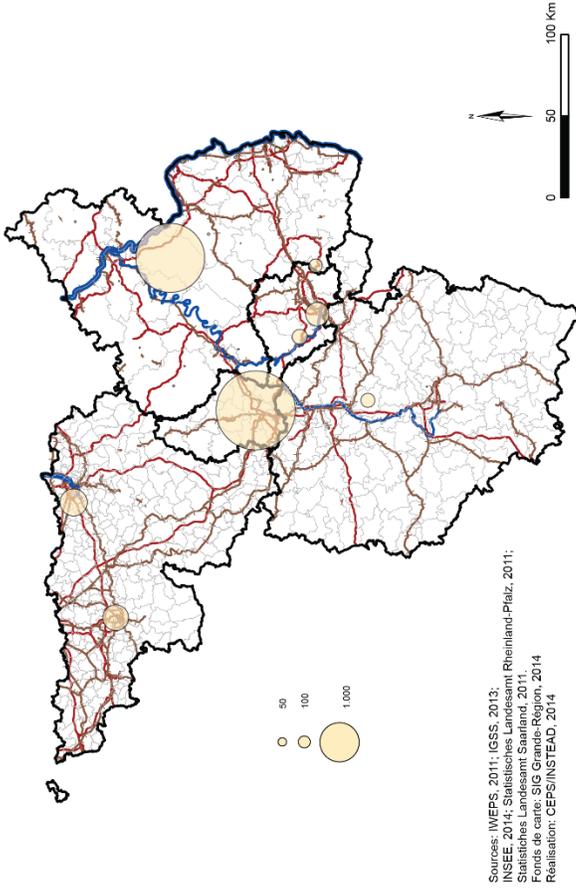


Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant.

Configuration spatiale Polycentricité équilibrée



Emplois dans le transport aérien (Code NACE 51)



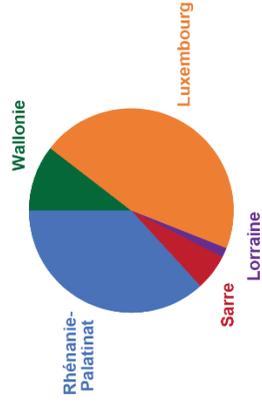
Sources: IWEPS, 2011; IGSS, 2013; INSEE, 2014; Statistiques Landes et Pyrénées-Atlantiques, 2011; Statistiques Moselle, 2011; Statistiques Sarre, 2011; Fonds de carte: SIG Grande Région, 2014
Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
8933

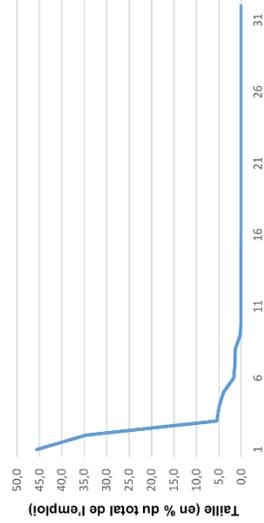
Contribution à l'emploi dans les secteurs d'activités métropolitains
0,9 %

Répartition de l'emploi



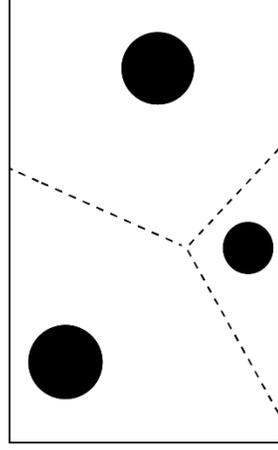
Le transport aérien est un domaine stratégique et métropolitain, car il est synonyme d'ouverture à l'international et d'ancrage dans les réseaux mondialisés d'échanges. Ce secteur est donc hautement concurrentiel, et la compétition semble prévaloir sur une logique de coopération. Pour l'instant, c'est l'aéroport du Findel, au Luxembourg, qui emploie le plus de personnes dans la Grande Région, grâce notamment à l'activité de fret, suivi de Francfort-Hahn. Une collaboration renforcée, bien que difficile, permettrait d'atténuer les effets délétères d'une concurrence exacerbée.

Distribution Rang-Taille

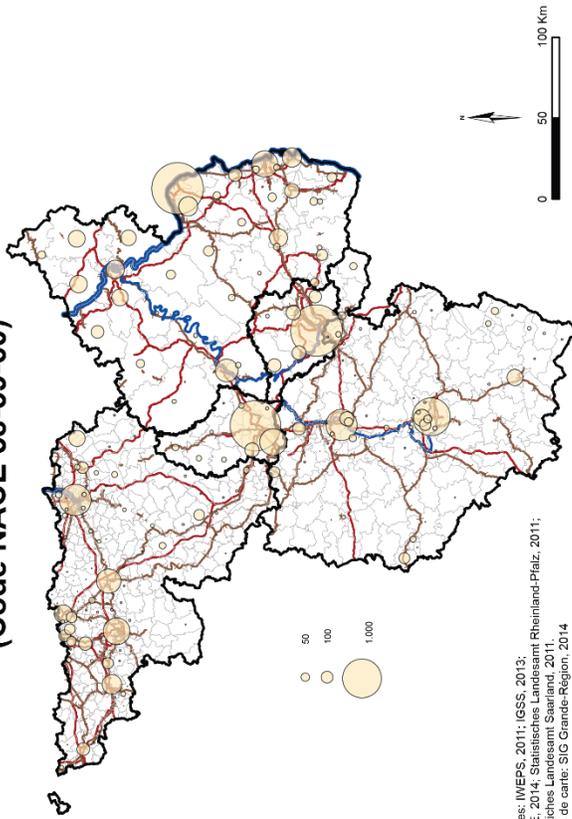


Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant

Configuration spatiale "Oligocentrique"



Emplois dans l'édition, audiovisuel, et diffusion (Code NACE 58-59-60)



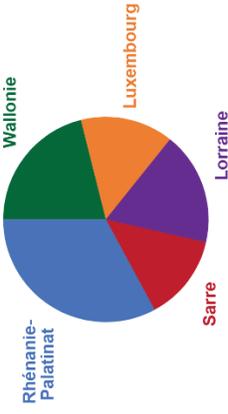
Sources: IWEPS, 2011; IGSS, 2013;
INSEE, 2014; Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, 2011;
Statistisches Landesamt Saarland, 2011;
Fonds de carte: SIG Grand-Région, 2014
Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
16 704

Contribution à l'emploi dans les secteurs
d'activités métropolitains
1,8 %

Répartition de l'emploi



Les secteurs de l'édition, de l'audiovisuel et de la diffusion contribuent à l'affirmation du caractère métropolitain des territoires où sont implantées ces entreprises. L'image d'une métropole est en effet largement construite et diffusée par les médias et les agences de communication, qui jouent donc un rôle clé dans la production de l'identité des territoires. Les principaux centres urbains de la Grande Région sont ceux qui concentrent l'emploi dans ces secteurs d'activités.

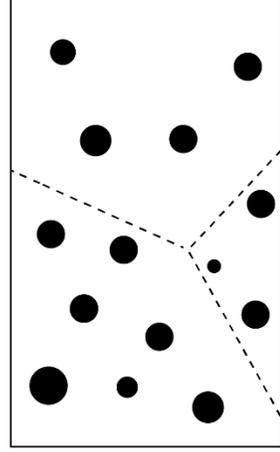
Distribution Rang-Taille



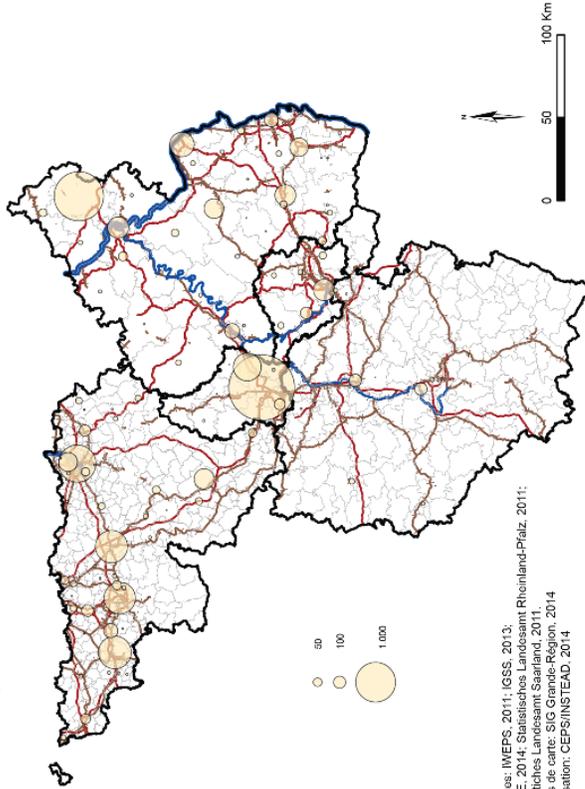
Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant.

Configuration spatiale

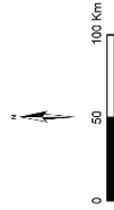
Polycentricité équilibrée dans les principaux centres urbains



Emplois dans les télécommunications (Code NACE 61)



Sources: IWEPS, 2011; IGSS, 2013;
INSEE, 2014; Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, 2011;
Statistisches Landesamt Saarland, 2011.
Fonds de carte: SIG Grande-Région, 2014
Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014

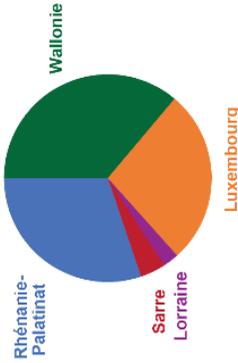


Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
12 176

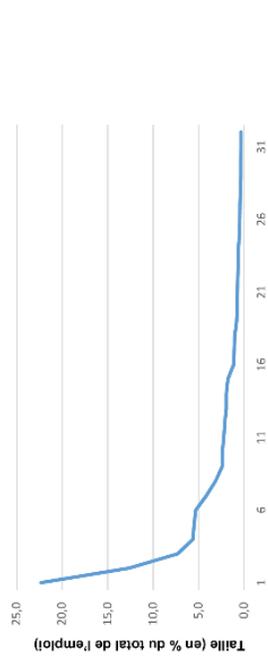
Contribution à l'emploi dans les secteurs d'activités métropolitains
1,3 %

Répartition de l'emploi



Ce secteur d'activités est hautement lié à la dimension métropolitaine des territoires puisqu'il regroupe les activités ayant pour finalité la diffusion de l'information et conduit à une révolution des modes de production. Or, les entreprises insérées dans les réseaux globalisés d'échanges requièrent d'excellentes infrastructures de télécommunication. Ce secteur d'activités est par ailleurs étroitement lié aux cadres territoriaux nationaux dans le partage des marchés et les possibilités de coopération apparaissent encore relativement réduites à l'heure actuelle.

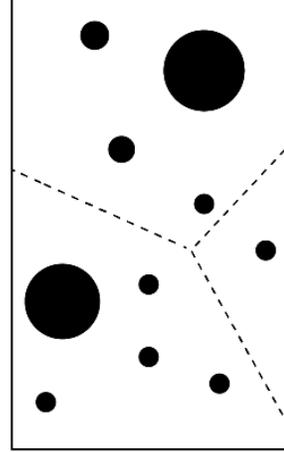
Distribution Rang-Taille



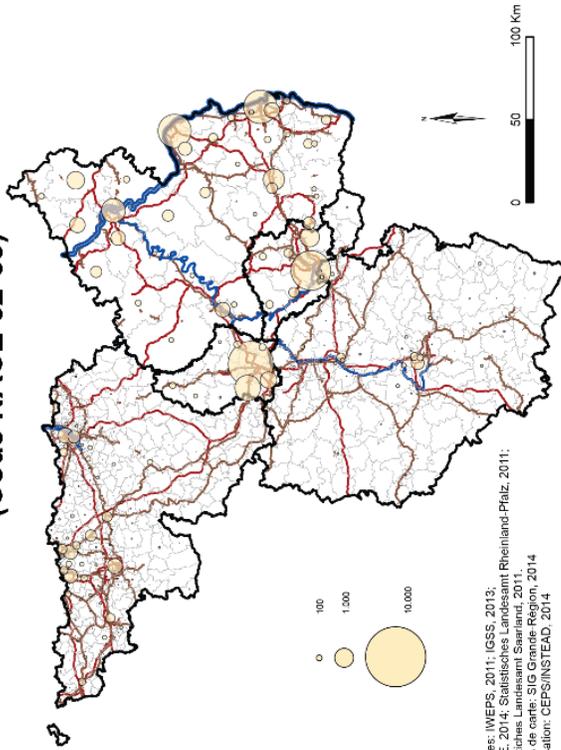
Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant

Configuration spatiale

Polycentricité dominée par deux pôles



Emplois dans les activités informatiques et les services d'information (Code NACE 62-63)



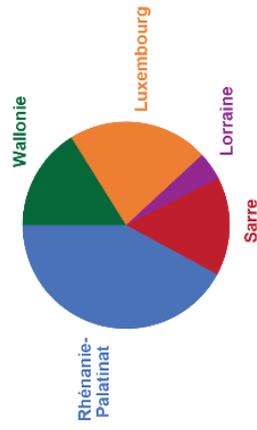
Sources: IWEPS, 2011; IGSS, 2013;
INSEE, 2014; Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, 2011;
Statistisches Landesamt Saarland, 2011.
Données de carte: SIG Grande Région, 2014
Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
40 689

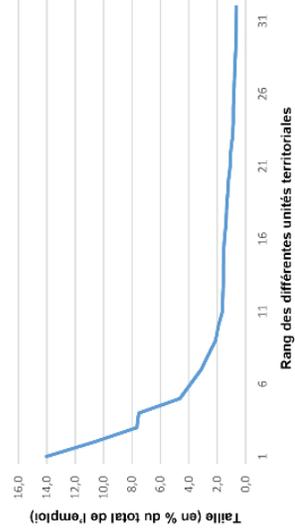
Contribution à l'emploi dans les secteurs
d'activités métropolitaines
4,3 %

Répartition de l'emploi



Le secteur des activités informatiques compte certainement parmi ceux qui présentent les plus grandes potentialités en matière de coopération économique. Il représente plus de 40 000 emplois dans la Grande Région, et les besoins en main d'œuvre qualifiée sont très importants et difficiles à satisfaire. La promotion de la formation professionnelle, de même que l'amélioration de la coopération entre agences pour l'emploi dans ce secteur pourraient dynamiser son caractère transfrontalier, au bénéfice de l'ensemble des territoires de la Grande Région.

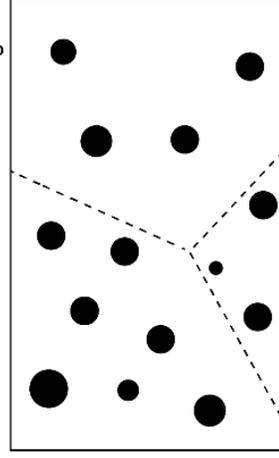
Distribution Rang-Taille



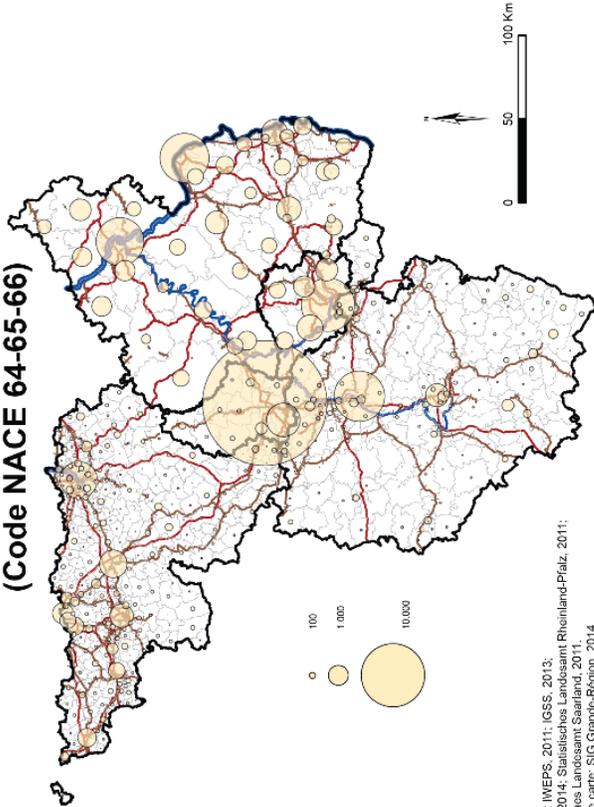
Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant.

Configuration spatiale

Polycentricité équilibrée en Sarre,
Rhénanie-Palatinat et Luxembourg



Emplois dans les activités financières et d'assurances (Code NACE 64-65-66)



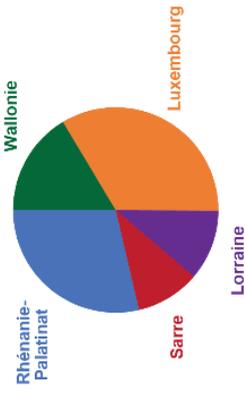
Sources: INEPES, 2011; IGSS, 2013;
INSEE, 2014; Statistiques Lennu, 2011;
Statistik der Saar, 2011;
Fonds de carte: SIG Grande-Région, 2014
Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
124 274

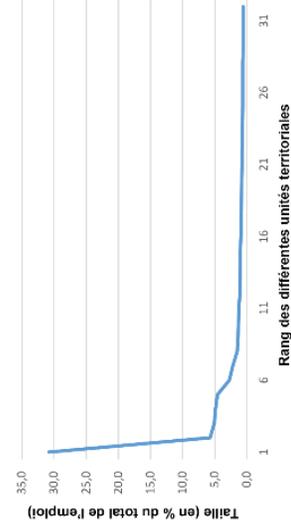
Contribution à l'emploi dans les secteurs
d'activités métropolitaines
13,2 %

Répartition de l'emploi



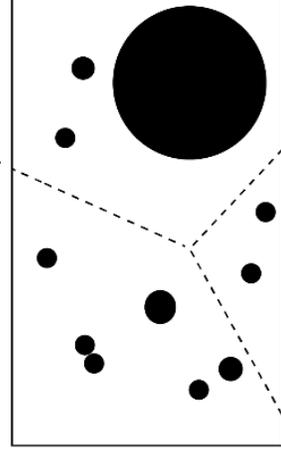
Luxembourg-ville et son agglomération constituent l'une des plus importantes places financières mondiales, et c'est donc très logiquement que ce cluster domine la hiérarchie des centres urbains, à l'échelle de la Grande Région, en nombre absolu d'emplois mais aussi en matière de diversité de services offerts (ce que la carte ne permet pas de visualiser). Les réglementations nationales, les différentiels en matière de taxation, et les logiques de compétition rendent complexe toute démarche de coopération à l'échelle transfrontalière.

Distribution Rang-Taille

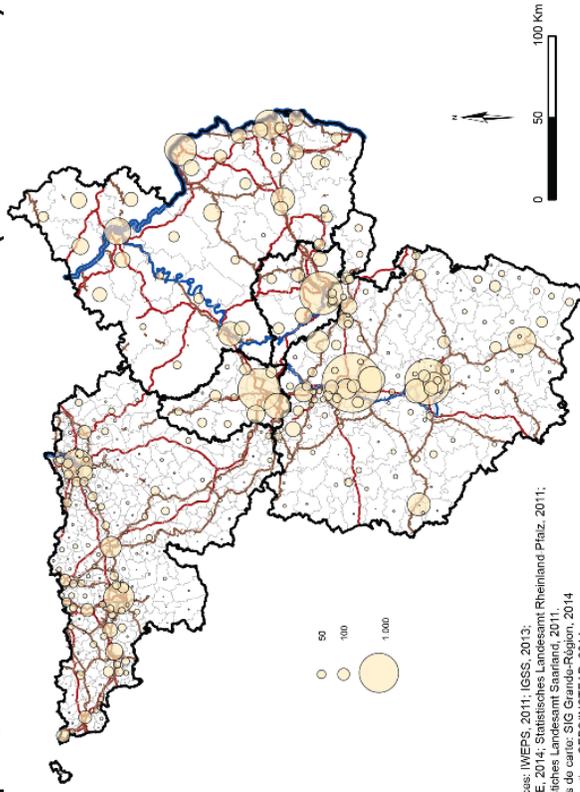


Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant.

Configuration spatiale Domination d'un pôle



Emplois dans les activités immobilières (Code NACE 68)



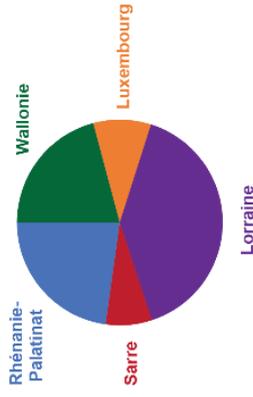
Sources: IVERS, 2011; IGSS, 2013; INSEE, 2011; Statistique Régionale Grand Est, 2011; Statistique Lorraine Grand Est, 2011; Fonds de carte: SIG Grand-Est Région, 2014
Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
25 055

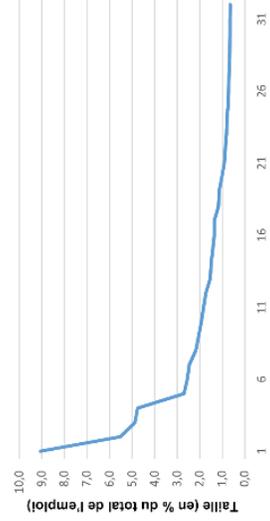
Contribution à l'emploi dans les secteurs d'activités métropolitains
2,6%

Répartition de l'emploi



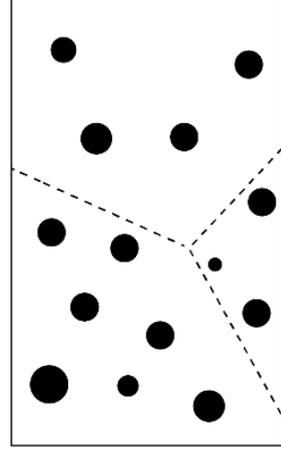
L'emploi dans les activités immobilières apparaît très important, une fois rapporté à la population, au Luxembourg et en Lorraine. Cependant, il faut souligner que ce domaine d'activités est largement dépendant des ancrages locaux ainsi que des pratiques de vente et de location, qui varient d'un pays et d'une région à l'autre. En conséquence, les possibilités de renforcement du caractère métropolitain de la Grande Région grâce à ce secteur semblent limitées.

Distribution Rang-Taille

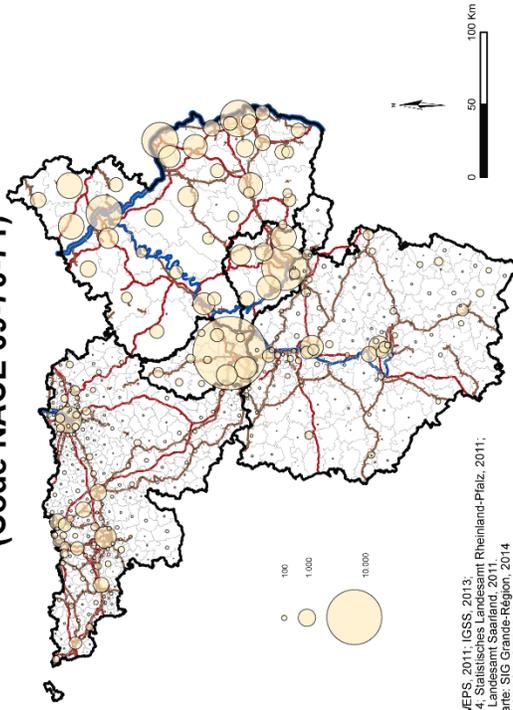


Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant.

Configuration spatiale Polycentricité équilibrée



Emplois dans les activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques (Code NACE 69-70-71)



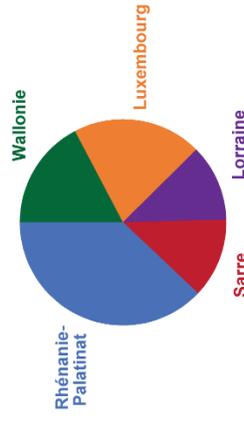
Sources: IMERS 2011; ICS 2013;
INSEE 2014; Statistisches
Statistisches Landesamt Saarland, 2011
Fonds de carte: SIG Grande-Région, 2014
Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
113 970

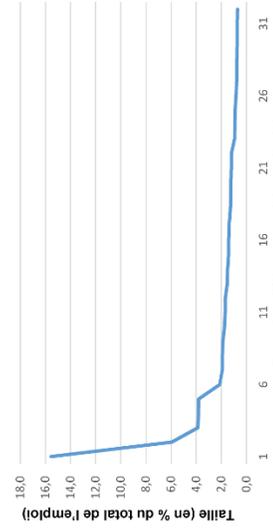
Contribution à l'emploi dans les secteurs d'activités métropolitains
12,1 %

Répartition de l'emploi



Ce secteur d'activités, qui représente une part importante de l'emploi dans les secteurs d'activités métropolitains, est marqué par une concentration spatiale à Luxembourg-ville, à mettre en relation avec le dynamisme de la place financière, qui requiert des activités annexes et spécialisées en matière juridique et comptable. Il importe de souligner que ce secteur regroupe des activités variées et sans réel rapport entre elles, ce qui rend complexe l'identification de potentialités en matière de renforcement de la coopération transfrontalière.

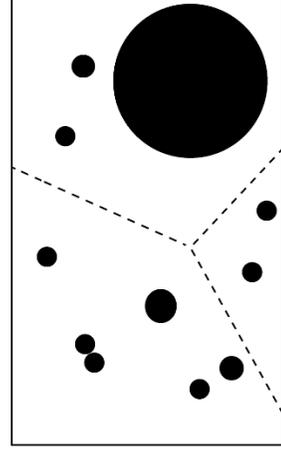
Distribution Rang-Taille



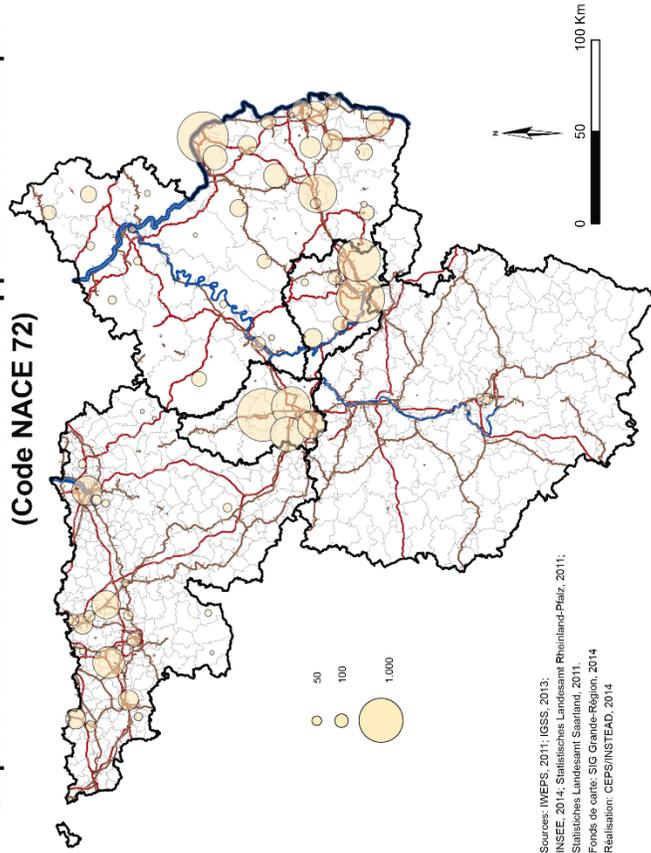
Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant.

Configuration spatiale

Polycentricité dominée par un pôle



Emplois dans la recherche et le développement scientifique (Code NACE 72)



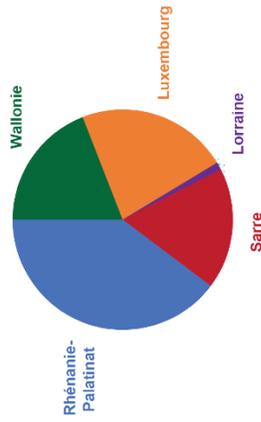
Sources: IWEPS, 2011; IGSS, 2013;
INSEE, 2014; Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, 2011;
Statistisches Landesamt Saarland, 2011.
Fonds de carte: SIO Grande-Région, 2014
Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
14 682

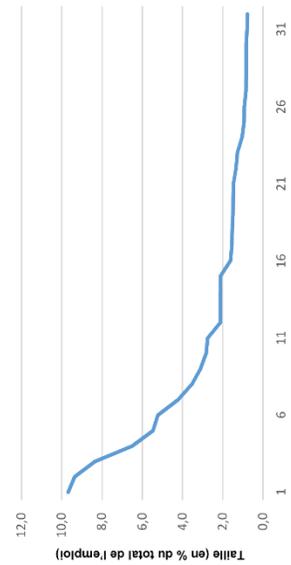
Contribution à l'emploi dans les secteurs
d'activités métropolitains
1,6 %

Répartition de l'emploi



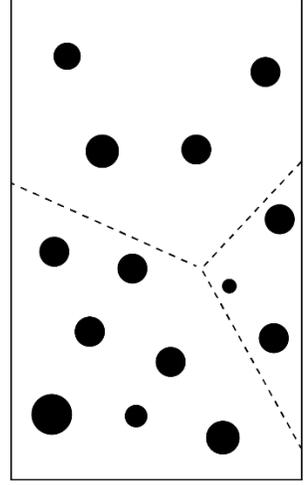
Ce secteur comprend les activités scientifiques et techniques spécialisées, qui requièrent un niveau de formation élevé et apportent aux entreprises des compétences pointues dans les domaines des biotechnologies, des sciences physiques et naturelles et des sciences humaines et sociales. L'emploi est concentré principalement dans les espaces urbains, sans qu'aucun pôle ne domine en particulier. Cette configuration spatiale relativement équilibrée apparaît propice au développement de partenariats transfrontaliers. *Les données en Lorraine sont erronées et ne reflètent pas la réalité.*

Distribution Rang-Taille

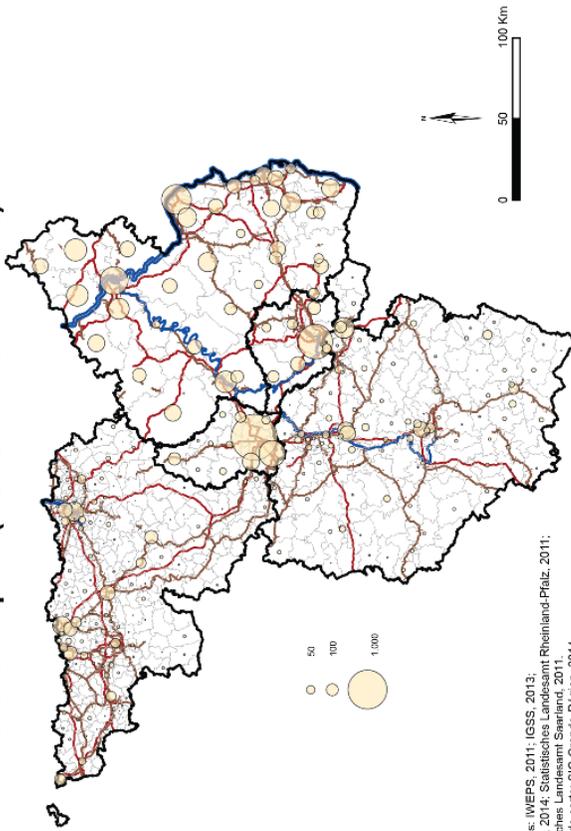


Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant.

Configuration spatiale Polycentricité équilibrée



Emplois liés à d'autres activités spécialisées, scientifiques, et techniques (Code NACE 73-74-75)



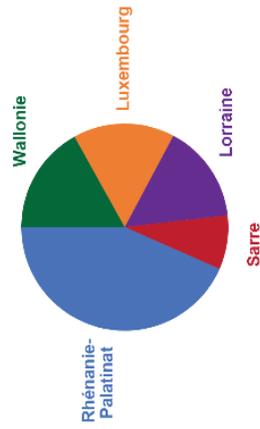
Sources: IWEPS, 2011; IGSS, 2013;
INSEE, 2014; Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, 2011;
Statistisches Landesamt Saarland, 2011.
Fonds de carte: SIG Grand-Région, 2014
Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
15 251

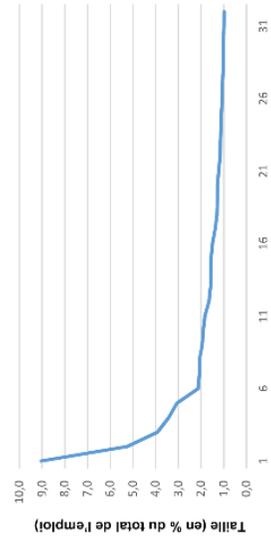
Contribution à l'emploi dans les secteurs d'activités métropolitains
1,6 %

Répartition de l'emploi



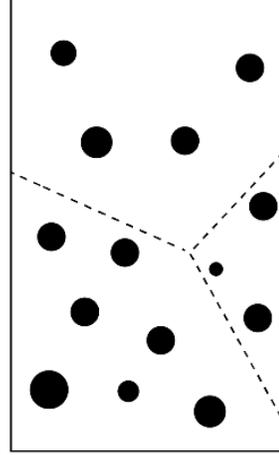
Ce secteur d'activités, orienté vers les hautes technologies, regroupe une grande diversité de métiers et de disciplines qui ont toutes en commun de requérir des connaissances et savoir-faires spécialisés. Le contexte transfrontalier de la Grande Région, à la croisée de cultures scientifiques distinctes, et sans domination d'un pôle, est propice à la collaboration dans ce secteur qui pourrait offrir un avantage par rapport à des régions non transfrontalières. Il s'agit donc d'un secteur porteur pour renforcer le caractère métropolitain et polycentrique de la Grande Région.

Distribution Rang-Taille

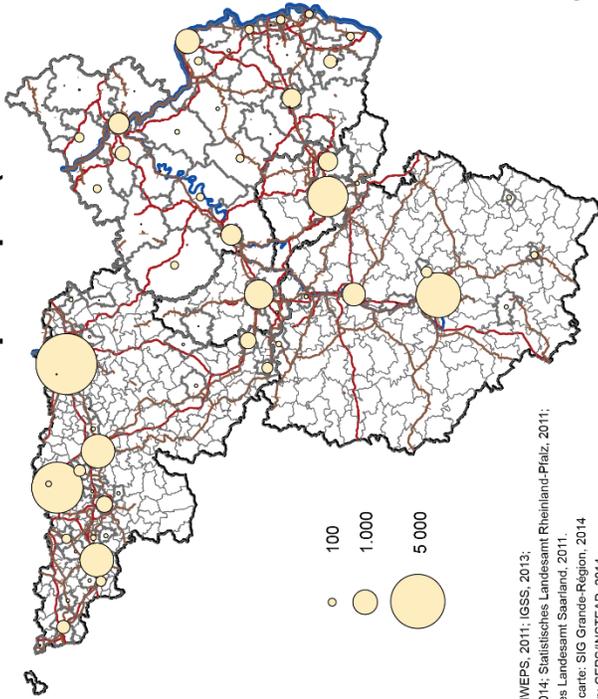


Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant

Configuration spatiale Polycentricité équilibrée



Emplois dans l'enseignement supérieur et la recherche publique (Code NACE 85.4)

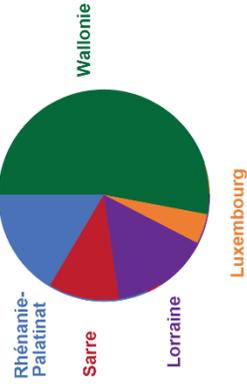


Source: IWEPS, 2011; IGSS, 2013;
INSEE, 2014; Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, 2011;
Statistisches Landesamt Saarland, 2011.
Fonds de carte: SIG Grande-Région, 2014
Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

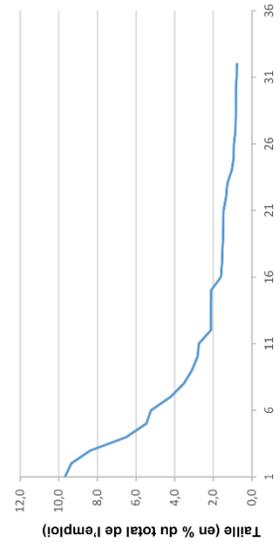
Nombre absolu d'emplois
30 414
Contribution à l'emploi dans les secteurs d'activités métropolitains
3,2 %

Répartition de l'emploi



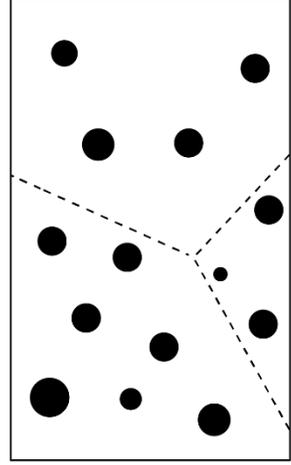
L'enseignement supérieur et la recherche publique constituent, a priori, un des domaines d'activité pouvant bénéficier le plus fortement d'une politique de coopération renforcée à l'échelle transfrontalière. En effet, la distribution spatiale des établissements, très équilibrée, de même que les financements, d'origine essentiellement publique, peuvent aider à établir des synergies dans un contexte extrêmement concurrentiel à l'échelle mondiale. Il conviendrait ainsi d'identifier et de promouvoir les principales niches de compétence et de "faire masse" dans ces domaines.

Distribution Rang-Taille

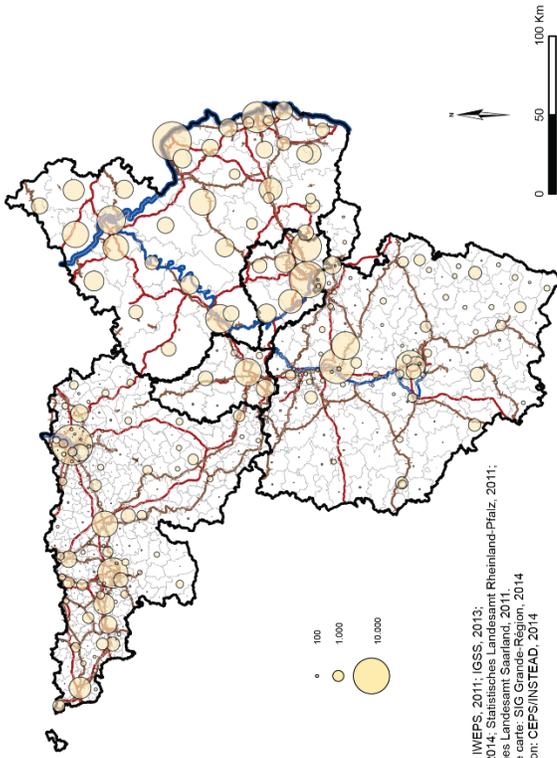


Rang des différentes unités territoriales
Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant

Configuration spatiale Polycentricité équilibrée



Emplois liés aux activités pour la santé humaine (Code NACE 86)



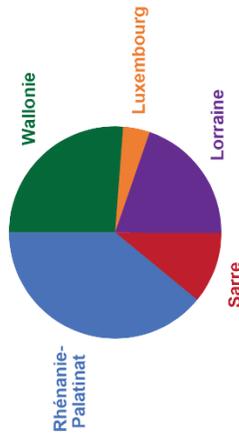
Sources: IWEPS, 2011; IGSS, 2013; INSEE, 2014; Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, 2011; Statistisches Landesamt Saarland, 2011; Fonds de carte: SIC Grande-Région, 2014; Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
275 880

Contribution à l'emploi dans les secteurs d'activités métropolitains
29,3 %

Répartition de l'emploi



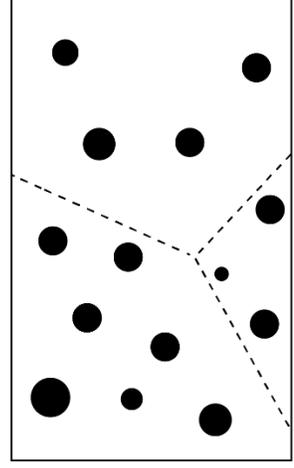
Le secteur de la santé humaine est, de très loin, le plus gros contributeur à l'emploi des secteurs d'activités métropolitains de la Grande Région. La répartition de l'emploi suit logiquement les densités de population et présente une configuration polycentrique. Les potentialités de coopération sont grandes pour mutualiser certains équipements ou compétences, mais requièrent des arrangements institutionnels souvent complexes à mettre en oeuvre.

Distribution Rang-Taille

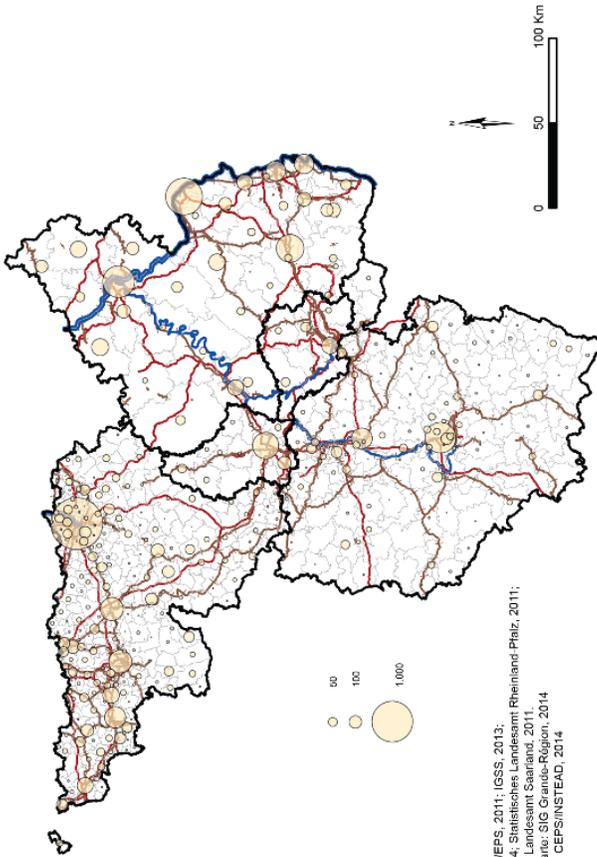


Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant

Configuration spatiale Polycentricité équilibrée



Emplois dans les métiers des arts et spectacles (Code NACE 90-91)



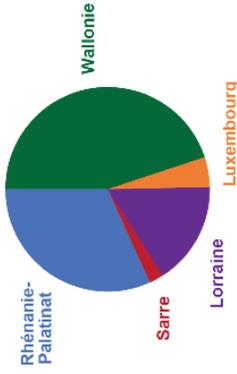
Sources: IWEPS, 2011; IGSS, 2013;
 INSEE, 2014; Statistisches Landesamt Rheinland Pfalz, 2011;
 Statistisches Landesamt Saarland, 2011.
 Fonds de carte: SIG Grande-Région, 2014
 Réalisation: CEPS/INSTEAD, 2014

Le secteur d'activités dans la Grande Région

Nombre absolu d'emplois
14 726

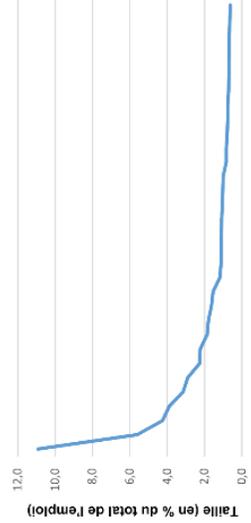
Contribution à l'emploi dans les secteurs d'activités métropolitains
1,6 %

Répartition de l'emploi



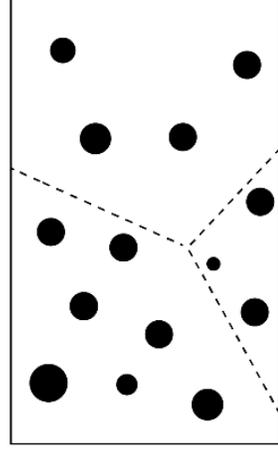
Les arts, les spectacles et la culture concourent à façonner l'identité d'un territoire, autant que son attractivité. L'évènement "Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture", en 2007, a ainsi permis de drainer un public nombreux et d'oeuvrer au renforcement de l'image de ce territoire transfrontalier. Les efforts pour articuler et améliorer l'accès aux offres culturelles régionales devraient être poursuivis. L'emploi dans ce secteur est réparti de manière relativement bien équilibrée. La ville de Liège domine le classement des centre urbains, avec 1600 emplois.

Distribution Rang-Taille



Ce graphique montre les poids respectifs des unités territoriales contribuant le plus à l'emploi dans ce secteur d'activités, par ordre décroissant

Configuration spatiale Polycentricité équilibrée



II. Principaux projets INTERREG IV A – Grande Région en lien avec le développement économique métropolitain

Sources : <http://www.interreg-4agr.eu>

AXE 1 : L'Economie / Mesure 1.1 Soutien à l'innovation

- ALLEGRO - Technologie adaptative pour l'apprentissage des langues dans la Grande Région
- COFORKO
- CORENA
- Initiative PRECISE
- INTERMAT GR «CLUSTER TRANSNATIONAL DES MATERIAUX ET DES PROCEDES DANS LA GRANDE REGION »
- PARC SCIENTIFIQUE TRILUX
- RFB Solar
- SAARLORBIOTEC
- TIGRE
- TRANSCOMAS - Réseau transrégional en contrôle et mesure pour l'aéronautique et le spatial
- TRANSTIR II

AXE 1 : L'Economie / Mesure 1.2 Appui aux actions collectives de développement du tissu économique

- ENEFF - Réseau transfrontalier efficacité énergétique / Energies renouvelables
- EUREFI - Développer l'accès au financement transfrontalier des PME-PMI de la zone
- FRED - FABRICATION RAPIDE ET ECO DESIGN : Programme d'innovation pour la compétitivité des PMI de la mécanique, de la machine spéciale, de la déformation et des matériaux
- LGV EE NORD
- MARKETING TERRITORIAL SAARMOSELLE
- NANODATA
- SEED4START – Mise en place d'une plateforme transfrontalière d'investissements privés

AXE 1 : L'Economie / Mesure 1.4 Soutien au développement de l'emploi dans un contexte transfrontalier

- ABILITIC2PERFORM
- ACTION : Accroître les Compétences Transfrontalières et Interculturelles des Organisations en Sarre et Lorraine
- ECOTRANSFAIRE
- OPTI-MATCH
- TASK FORCE FRONTALIERS

AXE 1 : L'Economie / Mesure 1.1 Soutien à l'innovation

ALLEGRO - Technologie adaptative pour l'apprentissage des langues dans la Grande Région

▣ Objectifs poursuivis par le projet

Le projet a pour but de développer des outils sophistiqués pour un apprentissage interactif des langues étrangères. L'accent sera mis sur l'interaction langagière dans des situations quotidiennes ainsi que sur la compréhension orale et la prononciation des sons et des contours prosodiques qui n'existent pas dans la langue maternelle. Il s'agira, en outre, de mettre à disposition les outils développés sur le web afin de permettre leur utilisation par les enseignants et les apprenants. Par le biais d'une coopération scientifique transfrontalière, la recherche en ingénierie linguistique auprès des institutions impliquées doit être renforcée avec pour conséquence une visibilité internationale accrue. (Site internet : <http://www.allegro-project.eu>)

▣ Opérateurs

Premier bénéficiaire
Universität des Saarlandes
Postfach 151150
66041 Saarbrücken

Opérateur du projet
Opérateur 2:
INRIA Nancy Grand Est
615 rue du Jardin Botanique
CS 20101
54603 Villers les Nancy

Opérateur 3:
Supélec
2 rue Edouard Belin
57070 Metz

Opérateur 4:
Réseau d'apprentissage, e-learning / DFKI
Trippstadter Str. 122
67663 Kaiserslautern

▣ Zones couvertes par le projet : Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Meurthe et Moselle (Lorraine) + Moselle (Lorraine) + Saarbrücken (Saarland)

▣ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 1.987.434,00 € / Montant FEDER mobilisé : 989.394,00 €

▣ Durée : Du 01-01-2010 au 31-12-2012

COFORKO

▣ Objectifs poursuivis par le projet :

Ce projet vise à intensifier la coopération forestière à l'échelle de la Grande Région afin d'améliorer les techniques de production et de valorisation des produits forestiers. Se concentrant notamment sur les sylvicultures d'arbre, le projet permettra une meilleure coordination des politiques locales de production et des moyens engagés dans le développement forestier, l'usage en commun des outils existants et l'établissement de canaux de communication et de collaboration permanents dans le but d'améliorer la rentabilité forestière. (Site internet : <http://www.coforko.eu>)

▣ Opérateurs Premier bénéficiaire Forêt Wallonne asbl Rue Nanon, 98 B-5000 Namur	Opérateur 3 Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) INRA, Centre de Nancy F - 54 280 Champenoux	Place de l' Université,1 B-1348 Louvain-la-Neuve
Opérateur du projet Opérateur 2 Ministerium für Umwelt Forsten und Verbraucherschutz Kaiser-Friedrich-Straße 1 D - 55116 Mainz	Opérateur 4 Office National des Forêts (ONF) 5, Rue Girardet CS 65219 F - 54052 Nancy Cedex	Opérateurs méthodologiques Opérateur méthodologique 1 Division de la nature et des forêts
	Opérateur 5 Université Catholique de Louvain (UCL)	Opérateur méthodologique 2 Administration des Eaux et Forêts du Grand Duché de Luxembourg

▣ Zones couvertes par le projet : + Arlon (Provinces de Liège - Luxembourg) + Bad Dürkheim (Rheinland-Pfalz) + Bastogne (Provinces de Liège - Luxembourg) + Bernkastel-Wittlich (Rheinland-Pfalz) + Birkenfeld (Rheinland-Pfalz) + Bitburg-Prüm (Rheinland-Pfalz) + Grand-duché de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) + Huy (Provinces de Liège - Luxembourg) + Kusel (Rheinland-Pfalz) + Landkreis Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Liège (Provinces de Liège - Luxembourg) + Marche-en-Famenne (Provinces de Liège - Luxembourg) + Meurthe et Moselle (Lorraine) + Neufchâteau (Provinces de Liège - Luxembourg) + Pirmasens (Rheinland-Pfalz) + Rhein-Pfalz (Rheinland-Pfalz) + Südliche Weinstraße (Rheinland-Pfalz) + Südwestpfalz (Rheinland-Pfalz) + Trier (Rheinland-Pfalz) + TrierSaarburg (Rheinland-Pfalz) + Verviers (Provinces de Liège - Luxembourg) + Virton (Provinces de Liège - Luxembourg) + Waremme (Provinces de Liège - Luxembourg) + Zweibrücken (Rheinland-Pfalz)

▣ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 1.385.811,40 € /
Montant FEDER mobilisé : 692.905,60 €

▣ Durée : Du 01-01-2009 au 31-12-2011

CORENA

▣ Objectifs poursuivis par le projet :

Le projet Corena a comme objectif de mettre en place dans la Grande Région un réseau transfrontalier de recherche et de développement pour créer un ensemble compétitif au niveau national et international dans le domaine des produits naturels et de leurs applications multiples. Le cluster d'excellence Corena réunit les expertises existantes en recherche, développement et commercialisation, crée des effets de synergie et les utilise ensuite. De ce fait, les entreprises participantes en profiteront, et le paysage de la recherche sera mis en réseau, développé et relié au tissu industriel. L'existence de ce réseau devra se pérenniser et participer à la recherche et au développement de produits actifs issus de plantes locales pour être utilisés dans le domaine de la médecine (préventive) et de l'agriculture (biologique). (Site internet : <http://www.corena-network.eu/>)

▣ Premier bénéficiaire Université de Lorraine	Opérateur méthodologique 5 Association de droit public de biosphere Bliesgau Blieskastel	Opérateur méthodologique 11 Laboratoire Pharmaceutique Michel Iderne Parc d'activités du Rosenmeer / Rosheim
Opérateur du projet Opérateur 2 Université de la Sarre	Opérateur méthodologique 6 Dr. Theiss Naturwaren Homburg	Opérateur méthodologique 12 Laboratoires ORTIS Elsenborn
Opérateur 3 Recherches Scientifiques Luxembourg asbl Hôpital Kirchberg	Opérateur méthodologique 7 K.D. Pharma Bexbach Dr. Rudolf Krumbholz Bexbach	Opérateur méthodologique 13 INRA Nancy Université
Opérateur méthodologique 1 Plant Advanced Technologies SAS Vandoeuvre les Nancy	Opérateur méthodologique 8 Ursapharm Arzneimittel Saarbrücken	Opérateur méthodologique 14 Laboratoire National de Santé Luxembourg
Opérateur méthodologique 2 Laboratoire du Docteur Lefevre Strasbourg	Opérateur méthodologique 9 Université de Liège	Opérateur méthodologique 15 CRP Gabriel Lippmann
Opérateur méthodologique 3 Clinique universitaire de la Sarre	Opérateur méthodologique 10 FUNDP-Institution Namur	Opérateur méthodologique 16 Endotherm Saarbrücken

▣ Zones couvertes par le projet : Grand-duché de Luxembourg + Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Liège (Provinces de Liège - Luxembourg) + Meurthe et Moselle (Lorraine) + Meuse (Lorraine) + Moselle (Lorraine) + Saarbrücken (Saarland) + Saarpfalz (Saarland) + Südliche Weinstraße (Rheinland-Pfalz)

▣ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 848.495,07 € / Montant FEDER mobilisé : 390.307,56 €

▣ Durée : Du 01-04-2009 au 30-06-2012

Initiative PRECISE

Objectifs poursuivis par le projet

initiative pour l'optimisation des procédés électrochimiques de précision pour la production industrielle en série dans la grande région

Les objectifs principaux du projet comprennent d'une part la mise en place d'un partenariat pour le développement d'un réseau transfrontalier de compétences autour de l'usinage électrochimique avec possibilité d'extension à d'autres procédés de précision, d'autre part, le renforcement des compétences techniques de la Grande Région par le développement de méthodologies et de leurs applications pratiques. En outre, la formation de professionnels et de jeunes scientifiques pourra être encouragée par l'organisation de différents séminaires et conférences. Les partenaires industriels et les scientifiques seront informés des avancées technologiques en participant à différents salons et conférences. Le projet vise à construire et consolider les relations entre l'industrie et les centres de recherche, de développement et d'enseignement.

Opérateurs Premier bénéficiaire Université de la Sarre Postfach 151150 D- 66041 Saarbrücken	Allemagne / Deutschland Opérateur 5: Fachhochschule Kaiserslautern Standort Pirmasens Morlauerer Straße 31 67657 Kaiserslautern Allemagne / Deutschland
Opérateur du projet Opérateur 2: Mécanique de Précision du Barrois - M.P.B Fabrication de précision 35, rue des Tilleuls 55500 Ligny-en-Barrois France / Frankreich	Opérateurs méthodologiques Opérateur méthodologique 1: Zentrum für Mechatronik und Automatisierungstechnik - ZeMA Gewerbepark Eschberger Weg Gebäude 9 66121 Saarbrücken Allemagne / Deutschland
Opérateur 3: Rylko Holding Développement Consulting & Engineering 35, rue des Tilleuls 55500 Ligny-en-Barrois France / Frankreich	Opérateur méthodologique 2: PEMTEC Eurozone 6 Rue Jules Verne BP 60147 57603 Forbach cedex France / Frankreich
Opérateur 4: MHA ZENTGRAF GmbH & Co. KG Ballerner Straße 8 66663 Merzig	

Zones couvertes par le projet : Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Merzig-Wadern (Saarland) + Meuse (Lorraine) + Pirmasens (Rheinland-Pfalz) + Saarbrücken (Saarland)

Eléments budgétaires : Coût total du projet : 2.567.163,00 € / Montant FEDER mobilisé : 1.283.581,70 €

Durée : Du 01-01-2012 au 31-12-2014

INTERMAT GR «CLUSTER TRANSNATIONAL DES MATERIAUX ET DES PROCEDES DANS LA GRANDE REGION »

▣ Objectifs poursuivis par le projet

Le projet intermatGR a pour objectif de créer un Meta-Cluster transfrontalier de niveau mondial dans le secteur des matériaux et procédés, afin de renforcer le transfert d'innovations et de technologies dans la Grande région entre entreprises et institutions de recherche pour accroître la compétitivité de la Grande Région. Les actions de ce projet visent le développement, d'une part, des opportunités commerciales et des projets de recherche pour les acteurs de la Grande Région, et d'autre part, d'un branding pour le World Class Cluster. La diffusion des résultats dans la Grande Région et à l'échelle européenne grâce à l'organisation de « tournées promotionnelles-événements » renforcera l'échange d'information et de savoirs entre organismes de recherche et entreprises ainsi qu'entre les régions participantes.

▣ Opérateurs Premier bénéficiaire Université de la Sarre Postfach 15 11 50 D-66041 Saarbrücken	F-54052 Nancy Cedex	
	Opérateur 4 Université de Liège 7, place du XX août B-4000 Liège	Opérateur 7 Pôle MecaTech ASBL Route de Hannut 40 B-5004 Bouge
Opérateur 2 Université du Luxembourg Campus Limpertsberg 162a, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg	Opérateur 5 Luxinnovation GIE, Luxembourg Materials Cluster 7, rue Alcide Gasperi L- 1615 Luxembourg-Kirchberg	Opérateurs méthodologiques Verband der Metall-und Elektroindustrie des Saarlandes e.V. (ME Saar) Harthweg 15 D-66119 Saarbrücken
Opérateur 3 Université de Lorraine 34, cours Léopold CS 25233	Opérateur 6 MATERIALIA 4, rue Augustin Fresnel F- 57070 Metz	

▣ Zones couvertes par le projet :

Grand-duché de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg)
+ Liège (Provinces de Liège - Luxembourg)
+ Moselle (Lorraine)
+ Saarbrücken (Saarland)

▣ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 1.204.579,70 € /
Montant FEDER mobilisé : 600.032,29 €

▣ Durée : Du 01-07-2013 au 31-12-2014

PARC SCIENTIFIQUE TRILUX

Objectifs poursuivis par le projet :

Le projet vise l'établissement et la promotion en commun du parc des sciences transfrontalier TriLux implanté à Trêves (Rhénanie-Palatinat) et à Esch-sur-Alzette (Luxembourg). TriLux proposera des prestations diverses aux PME et aux créateurs d'entreprise pour faciliter et renforcer leurs activités transfrontalières. L'objectif est, par exemple, de faciliter l'accès aux marchés des pays voisins et de renforcer la coopération pour des projets communs entre entreprises allemandes et luxembourgeoises. Les domaines de compétences suivants ont été définis pour les deux sites du parc scientifique germano-luxembourgeois : économie de la santé, technologies de l'information, techniques innovantes du bâtiment, publicité et design. (Site internet : www.tri-lux.de)

Premier bénéficiaire Stadt Trier Am Augustinerhof D-54290 Trier	Opérateur 3 Fachhochschule Trier Postfach 1826 D-54208 Trier	Opérateur 7 Handwerkskammer Trier Loebstr. 18 D-54292 Trier
Opérateur du projet Opérateur 2 Esch/Alzette Commune B.P. 142 L-4002 Esch-Alzette	Opérateur 4 EGP – Entwicklungsgesellschaft Petrisberg Belvedere 1 D-54296 Trier	Opérateur 8 Agora, Luxembourg 3, avenue du Rock'n'Roll L-4361 Esch/Alzette
Opérateurs méthodologiques Opérateur 1 Ministerium für Wirtschaft, Klimaschutz, Energie und LandesplanungLandwirtschaft, Verkehr und Weinbau des Landes Rheinland- Pfalz Stiftsstr. 9 D-55116 Mainz	Opérateur 5 Euro Info Center Bahnhofstr. 30-32 D-54292 Trier	Opérateur 9 Centre de Recherche Public Henri Tudor, Luxembourg B.P. 144 L-4002 Esch/Alzette
Opérateur 2 Universität Trier Universitätsring 15 D-54296 Trier	Opérateur 6 Industrie- und Handelskammer Trier Herzogenbuscher Str. 12 D-54292 Trier	

Zones couvertes par le projet : Grand-duché de Luxembourg + Trier (Rheinland-Pfalz)

Eléments budgétaires : Coût total du projet : 577.359,98 € / Montant FEDER mobilisé : 288.679,96 €

Durée : Du 01-08-2009 au 31-07-2012

RFB Solar

▣ Objectifs poursuivis par le projet

Batteries à flux redox comme stockage intermédiaire de l'énergie solaire pour l'électromobilité

Les objectifs principaux du projet comprennent le développement d'un réseau durable entre les laboratoires de recherche et le tissu économique ainsi que le soutien aux PME locales dans le domaine prometteur de l'électromobilité. Par ailleurs, la construction d'un appareil de démonstration et sa présentation dans le cadre de différentes actions, doit permettre la sensibilisation du grand public au thème de l'électromobilité et en favoriser l'acceptation.

L'idée innovante du projet renforcera, à terme, l'économie régionale.

▣ Opérateurs

Premier bénéficiaire
Université de la Sarre
Postfach 151150
D-66041 Saarbrücken

Opérateur du projet
CNRS – Laboratoire de Chimie Physique et Micro-biologie pour l'Environnement (LCPME), UMR 7564 CNRS – Nancy
Université
405, rue de Vandoeuvre
F-54600 Villers-Les-Nancy

Opérateurs méthodologiques
Opérateur méthodologique 1:
FuMA-Tech GmbH
Am Grubenstollen 11
D-66386 St. Ingbert

Opérateur méthodologique 2:
NANO-X GmbH
Theodor-Heuss-Straße 11a
D-66130 Saarbrücken-Güdingen

Opérateur méthodologique 3:
IZES
IT Park Saarland, Geb. A1
Altenkessler Str. 17
D-66115 Saarbrücken

▣ Zones couvertes par le projet : Meurthe et Moselle (Lorraine) + Saarbrücken (Saarland) + Saarpfalz (Saarland)

▣ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 1.132.778,00 € / Montant FEDER mobilisé : 566.389,00 €

▣ Durée : Du 01-01-2012 au 31-12-2014

SAARLORBIOTEC

▣ Objectifs poursuivis par le projet

RESEAU DE BIOTECHNOLOGIE VERTE ET BLANCHE: CREATION D'UN OUTIL POUR LA PROTECTION DURABLE DE COMPOSES A USAGE PHARMACEUTIQUE ET COSMETIQUE

L'objectif de ce projet est d'établir un centre de compétences en biotechnologie transfrontalier qui permettra de combiner les expertises de cinq partenaires (deux PME et trois partenaires académiques) en vue de développer de nouvelles approches biotechnologiques favorisant la production de molécules chimiques bioactives à haute valeur ajoutée (antioxydants, actifs pharmacologiques, arômes) appartenant aux familles des composés phénoliques ou des terpénoïdes. Ces technologies déboucheront à terme sur la prise de nouveaux marchés par les deux sociétés, ce qui devrait générer de nouveaux emplois hautement qualifiés. (Site internet : <http://www.saarlorbiotec.eu/>)

▣ Opérateurs

Premier bénéficiaire
Université de la Sarre
Postfach 151150
66041 Saarbrücken

Opérateur du projet
Opérateur 2:
Plant Advanced Technologies SA
13 rue du bois Champelle
54500 Vaandoeuvre

Opérateur 3:
INPL – Laboratoire Agronomie et Environnement
2 avenue de la forêt de Haye
54505 Vandoeuvre-les-Nancy

Opérateur 4:
CNRS – Institut de Biologie Moléculaire des Plantes
23 rue du Loess
BP 20
67037 Strasbourg Cedex 02

▣ Zones couvertes par le projet : Meurthe et Moselle (Lorraine) + Saarbrücken (Saarland)

▣ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 2.248.390,26 € /

Montant FEDER mobilisé : 1.124.195,13 €

▣ Durée : Du 01-10-2010 au 31-03-2014

TIGRE

- Objectifs poursuivis par le projet : Le projet vise à intensifier les coopérations transfrontalières entre entreprises et instituts de recherche de la Grande Région, à stimuler l'échange de bonnes pratiques et à appliquer les résultats de la recherche sur le plan économique. Des outils communs utiles à la valorisation économique de la recherche et au transfert de technologie seront développés. La complémentarité des opérateurs permettra de stimuler les coopérations entre entreprises et recherche dans l'ensemble des activités de valorisation économique de la recherche (ex. contrat industriel de recherche, brevet/licence, création d'entreprises innovantes etc.). Cela permettra d'améliorer les services existants et d'en créer de nouveaux qui prennent en compte les particularités transfrontalières. (Site internet : <http://www.tigre-gr.eu/>)

<ul style="list-style-type: none">Premier bénéficiaire INTERFACE Entreprises-Université 4, Avenue Pré-Aily B - 4031 LIEGE	<ul style="list-style-type: none">Opérateur 4 ITW point de contact pour l'innovation, la technologie et le transfert de connaissances de la Fachhochschule de Kaiserslautern Morlauerer Str. 31 D - 67657 Kaiserslautern	<ul style="list-style-type: none">Opérateur 6 Centre de veille technologique et normative (CVT) du Centre de Recherche Public Henri Tudor (CHT) 29, Avenue John F. Kennedy L - 1855 Luxembourg
<ul style="list-style-type: none">Opérateur du projet Opérateur 2 Université de Lorraine 34 Cours Léopold F - 54052 Nancy Cedex	<ul style="list-style-type: none">Opérateur 5 LUXINNOVATION Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche 7, rue Alcide de Gasperi L - 1615 Luxembourg	<ul style="list-style-type: none">Opérateur 7 IMG – Innovations-Management Sàrl Kurt-Schumacher-Straße 74a D-67663 Kaiserslautern
<ul style="list-style-type: none">Opérateur 3 Université de la Sarre - Universität des Saarlandes Campus Saarbrücken, Gebäude A1 1, D - 66123 Saarbrücken		<ul style="list-style-type: none">Opérateurs méthodologiques Wirtschaftsförderungsgesellschaft Ostbelgiens Asbl Quartum Business Center Hütte 79 – 20 B – 4700 Eupen

- Zones couvertes par le projet : Arlon (Provinces de Liège - Luxembourg) + Bad Dürkheim (Rheinland-Pfalz) + Bastogne (Provinces de Liège - Luxembourg) + Bernkastel-Wittlich (Rheinland-Pfalz) + Birkenfeld (Rheinland-Pfalz) + Bitburg-Prüm (Rheinland-Pfalz) + Grand-duché de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) + Huy (Provinces de Liège - Luxembourg) + Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Landkreis Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Liège (Provinces de Liège - Luxembourg) + Marche-en-Famenne (Provinces de Liège - Luxembourg) + Merzig-Wadern (Saarland) + Meurthe et Moselle (Lorraine) + Meuse (Lorraine) + Moselle (Lorraine) + Neufchâteau (Provinces de Liège - Luxembourg) + Pirmasens (Rheinland-Pfalz) + Saarbrücken (Saarland) + Saarlouis (Saarland) + Saarpfalz (Saarland) + Südwestpfalz (Rheinland-Pfalz) + Südwestpfalz (Rheinland-Pfalz) + Trier (Rheinland-Pfalz) + TrierSaarburg (Rheinland-Pfalz) + Verviers (Provinces de Liège - Luxembourg) + Virton (Provinces de Liège - Luxembourg) + Waremme (Provinces de Liège - Luxembourg) + Zweibrücken (Rheinland-Pfalz)

- Eléments budgétaires : Coût total du projet : 1.148.871,18 € / Montant FEDER mobilisé : 574.435,59 €

- Durée : Du 01-03-2009 au 30-06-2012

TRANSCOMAS - Réseau transrégional en contrôle et mesure pour l'aéronautique et le spatial

Objectifs poursuivis par le projet

L'objectif est la création d'un réseau transfrontalier de compétences en contrôle et mesure pour l'accompagnement des entreprises vers les technologies de l'aéronautique et du spatial. Les principaux acteurs agissant dans les domaines de l'aéronautique et du spatial ont décidé de se fédérer pour créer une dynamique de structuration au niveau de la Grande Région. Ils apportent les conditions de développement de la compétitivité des PME dans les domaines aéronautique et spatial en contribuant à répondre au plus juste aux exigences normatives très importantes et diversifiées et à soutenir l'innovation par un encadrement directement opérationnel sur la maîtrise des domaines du contrôle et de la mesure.

Opérateurs	Chemin de Stockoy, 3 1300 Wavre
Premier bénéficiaire Université de Lorraine CRAN 34, cours Léopold F-54052 Nancy Cedex	Opérateur 5: Université de Liège - CSL – Centre spatial de Liège Place du XX Août 7 4000 Liège
Opérateur du projet Opérateur 2: Université de Lorraine IJL 34, cours Léopold F-54052 Nancy Cedex	Opérateur 6: Centre de Recherche Public Henri Tudor (Laboratoire Advanced Materials & Structures) 29 Avenue J.F. Kennedy 1855 Luxembourg
Opérateur 3: SAS AERIADES Z.A. "Les Faïenceries" 9 rue du Chinois 54300 Lunéville	Opérateurs méthodologiques Opérateur méthodologique 1: Messier Bugatti SAS 7 avenue du Bel Air 69627 Villeurbanne
Opérateur 4: SKYWIN Wallonie AEROSPACE CLUSTER OF WALLONIE	Opérateur méthodologique 2: GIE Luxinnovation 7 rue Alcide de Gasperi 1013 Luxembourg

Zones couvertes par le projet : Arlon (Provinces de Liège - Luxembourg) + Bastogne (Provinces de Liège - Luxembourg) + Grand-duché de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) + Marche-en-Famenne (Provinces de Liège - Luxembourg) + Meurthe et Moselle (Lorraine) + Meuse (Lorraine) + Moselle (Lorraine) + Neufchâteau (Provinces de Liège - Luxembourg) + Virton (Provinces de Liège - Luxembourg) + Vosges (Lorraine)

Eléments budgétaires : Coût total du projet : 784.786,48 € /
Montant FEDER mobilisé : 392.393,24 €

Durée : Du 01-07-2010 au 31-12-2013

TRANSTIR II

▣ Objectifs poursuivis par le projet

Ce projet vise l'extension et le renforcement du réseau transfrontalier d'offre de service technologique aux PME/TPE relatif au soudage innovant par friction malaxage (FSW), avec une attention particulière pour les applications destinées aux matériaux à épaisseurs fines et sur les contrôles non-destructifs de la qualité. Cela devra permettre de renforcer et compléter la dynamique transfrontalière d'offre de services en FSW, de proposer une action prioritaire en matière de recherche technologique et d'étendre et intensifier le réseau Transtir. (Site internet : <http://www.transtir.eu/>)

▣ Premier bénéficiaire
Institut de soudure F-57420 Goin

Opérateur 2
CEWAC - Centre d'Etudes Wallons de l'Assemblage et du
Contrôle des matériaux asbl
Liège Science Park

Opérateur 3
IZFP - Fraunhofer Institut für Zerstörungsfreie Prüfverfahren
Universität des Saarlandes, Gebäude 37
D-66123 Saarbrücken

▣ Zones couvertes par le projet :

Arlon (Provinces de Liège - Luxembourg) + Bad Dürkheim (Rheinland-Pfalz) + Bastogne (Provinces de Liège - Luxembourg) + Bernkastel-Wittlich (Rheinland-Pfalz) + Birkenfeld (Rheinland-Pfalz) + Bitburg-Prüm (Rheinland-Pfalz) + Daun (Rheinland-Pfalz) + Grand-duché de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) + Huy (Provinces de Liège - Luxembourg) + Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Kusel (Rheinland-Pfalz) + Landau in der Pfalz (Rheinland-Pfalz) + Landkreis Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Liège (Provinces de Liège - Luxembourg) + Marche-en-Famenne (Provinces de Liège - Luxembourg) + Merzig-Wadern (Saarland) + Meurthe et Moselle (Lorraine) + Meuse (Lorraine) + Moselle (Lorraine) + Neufchâteau (Provinces de Liège - Luxembourg) + Neunkirchen (Saarland) + Pirmasens (Rheinland-Pfalz) + Saarbrücken (Saarland) + Saarlouis (Saarland) + Saarpfalz (Saarland) + Sankt Wendel (Saarland) + Südliche Weinstraße (Rheinland-Pfalz) + Südwestpfalz (Rheinland-Pfalz) + Südwestpfalz (Rheinland-Pfalz) + Trier (Rheinland-Pfalz) + TrierSaarburg (Rheinland-Pfalz) + Verviers (Provinces de Liège - Luxembourg) + Virton (Provinces de Liège - Luxembourg) + Vosges (Lorraine) + Waremme (Provinces de Liège - Luxembourg) + Zweibrücken (Rheinland-Pfalz)

▣ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 1.087.337,00 € /
Montant FEDER mobilisé : 543.668,50 €

▣ Durée : Du 01-12-2008 au 31-05-2012

AXE 1 : L'Economie / Mesure 1.2 Appui aux actions collectives de développement du tissu économique

ENEFF - Réseau transfrontalier efficacité énergétique / Energies renouvelables

- ▣ Objectifs poursuivis par le projet : L'objectif de ce projet est de supprimer l'effet séparateur de la frontière dans le domaine des énergies renouvelables. A cet effet les acteurs en présence doivent être mis en situation mieux connaître les standards, les pratiques, le contexte juridique, les dispositifs d'aides, les technologies et innovations, la structure de l'offre des PME-PMI ainsi que celle de la demande au sein d'un espace transfrontalier perméable. Ils seront en mesure de valoriser cette compétence dans le sens d'une meilleure offre au bénéfice de la population comme des services publics et de soutenir les PME-PMI qui proposent des produits et services correspondants de part et d'autre de la frontière. Un marché transfrontalier intégré présentera une dimension plus importante et sera plus lucratif. Les innovations doivent être valorisées au plan transfrontalier, de manière plus efficace et complémentaire. (Site internet : <http://www.eneff-interreg.eu/>)

- ▣ Opérateurs
Premier bénéficiaire
ARGE Solar e.V.
Altenkessler Str. 17 / B5
IT-Park Saarland
D - 66115 Saarbrücken

- Opérateur 3
EffizienzOffensive Energie Rheinland-Pfalz e.V. (EOR)
Paul-Ehrlich-Straße 29,
D - 67663 Kaiserslautern

- Opérateur du projet
Opérateur 2
Conseil Général de la Moselle
Hôtel du Département
1 Rue du Pont Moreau
BP 11 096
F - 57 096 Metz Cedex 1

- Opérateurs méthodologiques
Ministerium für Umwelt, Energie und Verkehr des
Saarlandes
Keplerstraße 18
D-66117 Saarbrücken

- ▣ Zones couvertes par le projet : Bad Dürkheim (Rheinland-Pfalz) + Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Kusel (Rheinland-Pfalz) + Landau in der Pfalz (Rheinland-Pfalz) + Landkreis Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Merzig-Wadern (Saarland) + Moselle (Lorraine) + Neunkirchen (Saarland) + Pirmasens (Rheinland-Pfalz) + Saarbrücken (Saarland) + Saarlouis (Saarland) + Saarpfalz (Saarland) + Sankt Wendel (Saarland) + Südliche Weinstraße (Rheinland-Pfalz) + Südwestpfalz (Rheinland-Pfalz) + Zweibrücken (Rheinland-Pfalz)
- ▣ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 605.000,00 € /
Montant FEDER mobilisé : 302.500,00 €
- ▣ Durée : Du 01-07-2009 au 31-12-2012

EUREFI - Développer l'accès au financement transfrontalier des PME-PMI de la zone

▣ Objectifs poursuivis par le projet

Développer l'accès au financement transfrontalier des PME-PMI

Par ses investissements, le fonds transfrontalier de capital à risque EUREFI, abondé par des cofinanceurs français, belges et luxembourgeois, vise une meilleure intégration des politiques d'investissements nationales et régionales. (Site internet : <http://www.eurefi.eu>)

▣ Opérateurs

Premier bénéficiaire
EUREFI INTERREG SAS

▣ Zones couvertes par le projet :

Arlon (Provinces de Liège - Luxembourg)
+ Bastogne (Provinces de Liège - Luxembourg)
+ Grand-duché de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg)
+ Huy (Provinces de Liège - Luxembourg)
+ Liège (Provinces de Liège - Luxembourg)
+ Marche-en-Famenne (Provinces de Liège - Luxembourg)
+ Meurthe et Moselle (Lorraine)
+ Meuse (Lorraine)
+ Moselle (Lorraine)
+ Neufchâteau (Provinces de Liège - Luxembourg)
+ Verviers (Provinces de Liège - Luxembourg)
+ Virton (Provinces de Liège - Luxembourg)
+ Vosges (Lorraine)
+ Waremme (Provinces de Liège - Luxembourg)

▣ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 4.345.714,00 € /

Montant FEDER mobilisé : 1.315.714,00 €

▣ Durée

Du 01-04-2009 au 31-03-2012

FRED - FABRICATION RAPIDE ET ECO DESIGN : Programme d'innovation pour la compétitivité des PMI de la mécanique, de la machine spéciale, de la déformation et des matériaux

- Objectifs poursuivis par le projet (Site internet : <http://www.interreg-fred.eu>)

Historiquement, La Région Wallonie-Lorraine-Luxembourg est une terre d'industrie lourde avec un tissu très dense de milliers de PME/PMI de la sous-traitance et de la prestation à cette industrie traditionnelle, qu'on retrouve aussi bien réparties en Wallonie, au Grand Duché de Luxembourg qu'en Lorraine.

La problématique réside dans la difficulté à faire évoluer cette énorme majorité d'entreprises, dans le sens de l'innovation.

L'éco conception - que le secteur de la mécanique et de la machine spéciale n'a pas encore bien intégrée - est un levier formidable mais aussi une nécessité cruciale à intégrer dans la vision des PMI de la mécanique et de la machine spéciale.

Les objectifs à atteindre sont :

- 1) Favoriser l'émergence d'une filière grand' régionale d'éco conception.

- 2) Ouvrir des perspectives de développement innovant pour les PME industrielles et bureaux d'étude (mécanique, métallurgie, équipementiers, machines spéciales) de la grande région en se qualifiant en éco conception.
- 3) Apporter aux PME transrégionales des innovations au niveau des procédés ainsi que des méthodes de Développement Rapide de Produits faisant la synthèse entre les besoins de compétitivité industrielle et les nécessités fondamentales de la protection de l'environnement.
- 4) Contribuer à faire ce rencontrer des PMI pas toujours familiarisées avec l'innovation avec les centres de compétences et labos des écoles d'ingénieurs pour aborder des pistes de progrès nouvelles.
- 5) Créer des réseaux très "concrets" sur la Grande Région avec les entreprises qui se rencontreront lors des manifestations du Programme INTERREG IV A GR.
- 6) Transférer vers les acteurs du soutien aux entreprises des outils pour détecter les potentiels d'innovation par l'éco conception (outils de diagnostic, kit méthodologique) et les mettre en place de manière structurante et pérenne au sein des entreprises.

<ul style="list-style-type: none"> Premier bénéficiaire INNO8 57640 BETTELAIVILLE 	<ul style="list-style-type: none"> Opérateur 6 SIRRIS /Science Park B-4102 Seraing 	<ul style="list-style-type: none"> Opérateur 11 HENALLUX B-6760 Virton
<ul style="list-style-type: none"> Opérateur du projet Opérateur 2 INNOVATECH B - 6041 Gosselies 	<ul style="list-style-type: none"> Opérateur 7 InSIC F - 88100 Saint Dié des Vosges 	<ul style="list-style-type: none"> Opérateur méthodologique 1 Wallonie Design B - 4000 LIEGE
<ul style="list-style-type: none"> Opérateur 3 Centre de Recherche Public HENRI TUDOR L - 4002 Esch-sur-Alzette 	<ul style="list-style-type: none"> Opérateur 8 TEC3i F - 54210 Saint Nicolas de Port 	<ul style="list-style-type: none"> Opérateur méthodologique 2 FEDIL – Business Fédération Luxembourg L - 2981 Luxembourg-Kirchberg
<ul style="list-style-type: none"> Opérateur 4 ARTS F - 57070 METZ 	<ul style="list-style-type: none"> Opérateur 9 UNIVERSITE de LIEGE 	<ul style="list-style-type: none"> Opérateur méthodologique 3 OAI ordre des Architectes & Ingénieurs L1331 - Luxembourg
<ul style="list-style-type: none"> Opérateur 5 CIRTES SRC F - 88100 Saint Dié 	<ul style="list-style-type: none"> Opérateur 10 TECHNIFUTUR B-4102 Seraing (Ougrée) 	

- Zones couvertes par le projet : + Arlon (Provinces de Liège - Luxembourg) + Bastogne (Provinces de Liège - Luxembourg) + Grand-duché de Luxembourg + Meurthe et Moselle + Meuse + Moselle + Verviers (Provinces de Liège - Luxembourg) + Virton (Provinces de Liège - Luxembourg) + Vosges
- Eléments budgétaires : Coût total du projet : 3.835.604,44 € / Montant FEDER mobilisé : 1.917.802,22 €
- Durée : Du 01-01-2012 au 30-06-2015

LGV EE NORD

► Objectifs poursuivis par le projet

optimisation du tronçon transfrontalier Baudrecourt-Sarrebruck-Kaiserslautern-Mannheim – axe prioritaire n°4 du réseau transeuropéen de transport (rte-t4) et du corridor c06 du réseau Railnet Europe. L'objectif de ce projet est de créer les conditions nécessaires à l'effacement de l'effet frontière qui affecte tout particulièrement l'Axe Nord de la LGV (Ligne de Grande Vitesse) Est Européenne. Car le tronçon Baudrecourt- Mannheim souffre, sur près de 300 km, de la différence de système en termes d'infrastructures et en termes d'évaluation, de décision et de financement de travaux d'aménagement. L'étude prévue dans le cadre du projet vise l'élaboration d'une liste binationale de travaux d'optimisation de l'infrastructure classée par ordre de priorité selon le rapport coût / gain effectif de temps de trajet. Les travaux d'infrastructures sélectionnés seront ensuite soumis aux programmes d'investissements nationaux respectifs. Une liaison plus rapide entre Paris et Francfort via l'Axe Nord renforcera la compétitivité économique des entreprises régionales ainsi que la région dans son ensemble.

Opérateurs Premier bénéficiaire Conseil Général de la Moselle Hôtel du Département 1, Rue du Pont Moreau BP 11 096 F-57096 Metz Cedex 1	Opérateur méthodologique 1: DREAL Lorraine Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement 2, rue Augustin Fresnel B.P. 95038 – F - 57071 METZ-Cédex 03	Opérateur méthodologique 5: Chambre de Commerce et d'Industrie Rhin-Neckar L1,2 D – 68 161 Mannheim
Opérateur du projet Opérateur 2: Ministerium für Umwelt, Energie und Verkehr des Saarlandes Ministerium für Wirtschaft, Arbeit, Energie und Verkehr des Saarlandes Ref.: B/4 Postfach 10 24 63 D-66119 Saarbrücken	Opérateur méthodologique 2: Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la Moselle 10/12 Avenue Foch F – 57 000 Metz	Opérateur méthodologique 6: Syndicat Régional Rhin-Neckar P 7, 20-21 D - 68161 Mannheim
Opérateur 3: Ministerium des Innern, für Sport und Infrastruktur des Landes Rheinland- Pfalz Schillerplatz 3-5 D-55116 Mainz Opérateurs méthodologiques	Opérateur méthodologique 3: Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarre Franz-Josef-Röder-Straße 9 D – 66 119 Saarbrücken	Opérateur méthodologique 7: DB Netz AG Zentrale Theodor-Heuss-Allee 7 D – 60486 Frankfurt
	Opérateur méthodologique 4: Chambre de Commerce et d'Industrie du Palatinat Ludwigsplatz 2-4 D – 67 059 Ludwigshafen	Opérateur méthodologique 8: Réseau Ferré de France (RFF) 15 Rue des Francs-Bourgeois F- 67000 Strasbourg

► Zones couvertes par le projet : Bad Dürkheim (Rheinland-Pfalz) + Birkenfeld (Rheinland-Pfalz) + Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Landau in der Pfalz (Rheinland-Pfalz) + Landkreis Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Merzig-Wadern (Saarland) + Meuse (Lorraine) + Moselle (Lorraine) + Neunkirchen (Saarland) + Pirmasens (Rheinland-Pfalz) + Rhein-Pfalz (Rheinland-Pfalz) + Saarbrücken (Saarland) + Saarlouis (Saarland) + Sankt Wendel (Saarland) + Südliche Weinstraße (Rheinland-Pfalz) + Südwestpfalz (Rheinland-Pfalz) + Zweibrücken (Rheinland-Pfalz)

► Eléments budgétaires : Coût total du projet : 1.098.300,00 €
Montant FEDER mobilisé : 549.150,00 €

► Durée : Du 01-07-2011 au 30-06-2014

MARKETING TERRITORIAL SAARMOSELLE

▣ Objectifs poursuivis par le projet

La promotion du territoire transfrontalier de l'Eurodistrict SaarMoselle sur le plan économique est recherchée dans le cadre de ce projet. Le territoire doit être rendu plus attractif pour la main d'œuvre potentielle ainsi que pour les entreprises. L'accent est mis sur les atouts de l'espace tels que le faible coût des terrains, la qualité des infrastructures, la diversité et la qualité de vie. Le projet vise à attirer l'attention sur les nouvelles réalités sociales, environnementales et culturelles de l'espace SaarMoselle.

▣ Premier bénéficiaire EVTZ Eurodistrict Saar Moselle Talstr. 16 D-66 119 Saarbrücken	Opérateurs méthodologiques Opérateur méthodologique 1: AGEME 8 rue Nicolas Colson BP 87 F-57803 Freyming-Merlebach Cedex
Opérateur du projet Opérateur 2: Communauté de Communes du Warndt Hôtel de Ville BP 38 F-57150 Creutzwald	Opérateur méthodologique 2: Wirtschaftsförderungsgesellschaft Saarpfalz mbH Saarpfalz-Park 1 Postfach 1365 D-66444 Bexbach
Opérateur 3: Landeshauptstadt Saarbrücken Rathaus St. Johann D-66104 Saarbrücken	Opérateur méthodologique 3: Gesellschaft für Wirtschaftsförderung Saar mbH ATRIUM Haus der Wirtschaftsförderung Franz-Josef-Röder-Str. 15 D-66119 Saarbrücken
Opérateur 4: Regionalverband Saarbrücken Fachdienst 60 Regionalentwicklung, Planung und Bauaufsicht Schlossplatz D-66119 Saarbrücken	

▣ Zones couvertes par le projet :

Moselle (Lorraine) + Saarbrücken (Saarland) + Saarpfalz (Saarland)

▣ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 655.595,19 € /Montant FEDER mobilisé : 171.534,00 €

▣ Durée

Du 01-07-2011 au 30-06-2015

NANODATA

Objectifs poursuivis par le projet

Ce projet a pour objectif la mise en place pour la Grande Région d'une banque de données performante pour le secteur des nanotechnologies. Celle-ci doit tant fournir des informations sur les produits existants, les brevets, les procédures et les nouveautés relatives aux nanotechnologies que permettre d'approfondir les contacts entre les universités, les instituts de recherche et les entreprises, via une utilisation commune. (Site internet : <http://www.nanodaten.de>)

Opérateurs

Premier bénéficiaire
Universität des Saarlandes
Nanostrukturforschung und Nanotechnologie
Institut für Experimentalphysik
Universität des Saarlandes
Geb. C6.3 - 4. OG
Postfach 151150
D-66041 Saarbrücken

Opérateur du projet
Opérateur 2
Universität Paul Verlaine-Metz
Ile du Saulcy – BP 80 794
F-57012 METZ CEDEX 1

Opérateur 3
Interface Entreprise Université de Liège
Liège Sciences Park, 4 Avenue Pré-Aily
B-4031 Angleur

Opérateur 4
Fachhochschule Kaiserslautern
Arbeitsgebiet: Chemische Prozesse in der
Mikrosystemtechnik
Morlauerer Straße 31
D-67657 Kaiserslautern

Opérateur 5
Plastic Electronics Luxembourg S.à.r.l (PE-Lux)
Entreprise S.à.r.l.
33 rue de Neudorf
L-3937 Mondercange

Zones couvertes par le projet : Arlon (Provinces de Liège - Luxembourg) + Liège (Provinces de Liège - Luxembourg) + Moselle (Lorraine) + Saarbrücken (Saarland) + Zweibrücken (Rheinland-Pfalz)

Eléments budgétaires : Coût total du projet : 583.912,19 € /
Montant FEDER mobilisé : 291.956,01 €

Durée : Du 01-10-2008 au 31-12-2010

SEED4START – Mise en place d’une plateforme transfrontalière d’investissements privés

Objectifs poursuivis par le projet

Le projet SEED4START entend répondre à la problématique des entreprises innovantes à la recherche de fonds pour lancer ou développer leurs activités en les mettant en relation avec des investisseurs privés de différentes régions souhaitant s’investir ou co-investir dans des projets innovants à fort potentiel économique et humain. (Site internet : <http://www.seed4start.org>)

<p>Premier bénéficiaire Business Initiative asbl 7, rue Alcide de Gasperi L-2981 Luxembourg</p>	<p>Opérateur 4 CCIO2Bilan Chambre de Commerce et d’Industrie Territoriale de Meurthe et Moselle (CCIT54) 53 rue Stanislas, F - 54000 NANCY</p>
<p>Opérateur du projet Opérateur 2 ADER Investissements Société par Actions Simplifiées (S.A.S.) MEDIAPARC 2, rue Jacques Villermaux F- 54000 NANCY</p>	<p>Opérateurs méthodologiques Opérateur méthodologique 1 Luxembourg Business Angel Network (LBAN) 7, rue Alcide de Gasperi L-2981 Luxembourg</p>
<p>Opérateur 3 Be Angels Société Anonyme (S.A.) Axis Parc – Business Center Rue du fond Catellain 2/2.2 B - 1435 Mont-Saint-Guibert</p>	<p>Opérateur méthodologique 2 LUXINNOVATION GIE (Groupement d’intérêt économique) 7, Rue Alcide de Gasperi L-1615 Luxembourg</p>

Zones couvertes par le projet :

Arlon (Provinces de Liège - Luxembourg) + Bastogne (Provinces de Liège - Luxembourg) + Grand-duché de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) + Huy (Provinces de Liège - Luxembourg) + Liège (Provinces de Liège - Luxembourg) + Marche-en-Famenne (Provinces de Liège - Luxembourg) + Meurthe et Moselle (Lorraine) + Meuse (Lorraine) + Moselle (Lorraine) + Neufchâteau (Provinces de Liège - Luxembourg) + Virton (Provinces de Liège - Luxembourg) + Vosges (Lorraine) + Waremme (Provinces de Liège - Luxembourg)

Eléments budgétaires : Coût total du projet : 1.613.080,30 € / Montant FEDER mobilisé : 806.540,15 €

Durée : Du 01-08-2011 au 30-06-2015

AXE 1 : L'Economie / Mesure 1.4 Soutien au développement de l'emploi dans un contexte transfrontalier

ABILITIC2PERFORM

Objectifs poursuivis par le projet

Par une détection précoce des besoins, le projet vise l'amélioration de l'offre et du potentiel des structures de formation localisées dans la Grande-Région et actives dans différents domaines. Il s'agit notamment de l'évolution des domaines de la gestion de l'exploitation des ressources naturelles, de la gestion financière et de la gestion et exploitation des systèmes d'information. (Site internet : <http://www.abilitic2perform.eu>)

Opérateurs Premier bénéficiaire Centre de recherches Public Henri TUDOR 29, Avenue JFK L – 1855 Luxembourg Kirchberg	Ecole supérieure des affaires Namur rue du Collège 8, B-5000 NAMUR
Opérateur du projet Opérateur 1 FOREM Boulevard Tirou, 104 B-6000 Charleroi	Opérateur 5 CFPPAF 22 rue du docteur Grosjean F-88500 MIRECOURT
Opérateur 2 IFAPME Boulevard Audent 14/5, B-6000 Charleroi	Opérateur 6 Université de Lorraine Ile du Saulcy – BP 60794 F - 57012 METZ CEDEX 01
Opérateur 3 Centre interdisciplinaire de formation de formateurs de l'Université de Liège Institut de Physique, allée du 6 Août, 17, Bât. B5 B-4000 Liège 1	Opérateurs méthodologiques FEDIL - Fédération des entreprises et des Industriels Luxembourgeois (GDL) Conseil Education et Formation (W) Technofutur TIC OREFQ - Observatoire régional des emplois, des formations et des qualifications INFFOLOR (CARIF – Centre d'Animation et de Ressources de l'Information sur la Formation)

Opérateur 4

Zones couvertes par le projet : Arlon (Provinces de Liège - Luxembourg) + Grand-duché de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) + Liège (Provinces de Liège - Luxembourg) + Moselle (Lorraine) + Neufchâteau (Provinces de Liège - Luxembourg) + Verviers (Provinces de Liège - Luxembourg) + Vosges (Lorraine)

**Eléments budgétaires : Coût total du projet : 1.451.806,82 € /
Montant FEDER mobilisé : 725.903,41 €**

Durée : Du 01-11-2008 au 30-04-2012

ACTION : Accroître les Compétences Transfrontalières et Interculturelles des Organisations en Sarre et Lorraine

▣ Objectifs poursuivis par le projet

Le projet ACTION Saar-Lorraine souhaite soutenir les petites et moyennes entreprises et leurs cadres dirigeants dans l'augmentation et la structuration des compétences nécessaires à leur intégration dans le marché et l'espace économique transfrontalier.

Ces compétences se répartissent dans plusieurs volets : les compétences linguistiques ; les connaissances pratiques dans des domaines thématiques (comme l'Organisation/ l'Administration/ le système économique des deux pays) et l'approfondissement des compétences en management et gestion intégrant la dimension interculturelle. L'acquisition de ces deux compétences permettra autant aux entreprises et à leurs dirigeants de s'implanter sur le marché voisin que de faciliter le recrutement transfrontalier.

▣ Opérateurs

Premier bénéficiaire
Le Cnam en Lorraine
4, rue du Docteur Heydenreich
CS 65228
F-54052 Nancy Cedex

Opérateur du projet
Opérateur 2
FITT – Institut für Technologietransfer an der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes
Goebenstrasse 40
D-66117 Saarbrücken

▣ Zones couvertes par le projet : Merzig-Wadern (Saarland) + Meurthe et Moselle (Lorraine) + Meuse (Lorraine) + Moselle (Lorraine) + Neunkirchen (Saarland) + Saarbrücken (Saarland) + Saarlouis (Saarland) + Saarpfalz (Saarland) + Sankt Wendel (Saarland) + Vosges (Lorraine)

▣ Eléments budgétaires : Coût total du projet : 295.751,78 € Montant FEDER mobilisé : 147.875,89 €

▣ Durée : Du 01-07-2012 au 31-12-2014

ECOTRANSAIRE

Objectifs poursuivis par le projet

Pôle de coopération territorialisé transfrontalier, levier d'une offre locale d'éco construction et d'éco rénovation, pour répondre aux enjeux locaux du logement, de l'environnement, de l'emploi et de la formation, pour valoriser le patrimoine local et réduire la précarité énergétique par l'accompagnement au changement des acteurs (maîtrise d'ouvrage, entreprises, ...). Activation d'une dynamique transfrontalière destinée à développer l'emploi et l'employabilité dans le secteur de l'éco construction et l'éco rénovation par l'accompagnement au changement

Opérateurs

Premier bénéficiaire
GEIE ECOTRANSAIRE
Mairie
5, rue du 25ème Régiment
d'artillerie
F-54870 Villers-la-Chèvre

Opérateur du projet
Opérateur 2
CAPEMM : Comité d'Aménagement
de Promotion et d'Expansion de
Meurthe-et-Moselle
48 Esplanade Jacques Baudot
rue du Sergent Blandan
BP 43643
F-54096 Nancy Cedex

Opérateur 3
Conseil Général de Meurthe-et-
Moselle
48 Esplanade Jacques Baudot
F-54035 Nancy cedex

Opérateur 4
Commune de Villers la Chèvre
5 rues du 25 ème régiment
d'artillerie
F-54870 Villers la Chèvre

Opérateur 5
Commune de Beckerich
6 dikrecherstrooss
L-8523 Beckerich

Opérateur 6
Commune de Tintigny
76 Grand'rue
B-6730 Tintigny

Opérateur 7
Agence de Développement Local de
Tintigny-Habay
54 Grand'rue
B-6724 Marbehan

Opérateur 8
Pépinières La Gaume
90 rue des Saucettes
B-6730 Breuvanne

Opérateur 9
Forum Pour l'Emploi
route d'Ettelbruck L-9230 Diekirch

Opérateur 10
Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et d'Environnement de Meurthe-et-
Moselle
48 esplanade Jacques Baudot
F-54035 Nancy CEDEX

Opérateur 11
Université de Liège Campus
environnement d'Arlon
185 avenue de Longwy
B-6700 ARLON

Opérateur 12
Université de Lorraine - Institut
Universitaire de Technologie Henri
Poincaré de Longwy
186 rue de Lorraine Cosnes et
Romain
F-54400 France

Opérateur 13
SRL HOPCOM
111B Route d'Arlon
L-8311 Capellen

Opérateur 14
Centre de Recherche Public Henri
Tudor
29 avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Opérateurs méthodologiques
Communauté de Communes du Pays
Haut Val Alzette

- Zones couvertes par le projet : Arlon (Provinces de Liège - Luxembourg)
+ Grand-duché de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg)
+ Meurthe et Moselle (Lorraine)
+ Virton (Provinces de Liège - Luxembourg)

- Eléments budgétaires : Coût total du projet : 1.941.150,00 € /
Montant FEDER mobilisé : 970.575,00 €

- Durée : Du 01-12-2012 au 31-12-2014

OPTI-MATCH - COOPERATION ET CONCURRENCE DANS LA GRANDE REGION - OPTIMISATION DES PROCESSUS DE COMPATIBILITE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI DE LA GRANDE REGION

Objectifs poursuivis par le projet

Par le biais d'analyses transfrontalières, ce projet est destiné à contribuer de manière concrète à une meilleure efficacité du processus de coordination de l'offre et de la demande de main-d'œuvre sur le marché de l'emploi de la Grande Région, par exemple au moyen d'un catalogue de critères.

Opérateurs	Opérateur 4
Premier bénéficiaire	CRD EURES – Centre de Ressources et de Documentation des EURES Transfrontalier de Lorraine
INFO-Institut	WTC Tour B 2, rue Fresnel
Pestelstr. 6,	F-57082 Metz
D-66119 Saarbrücken	
Opérateur du projet	Opérateur 5
Opérateur 2	OREFQ – Observatoire Régional de l'Emploi, de la Formation et des Qualifications
Wirtschafts- und Sozialrat der Deutschsprachigen	Centre d'Affaires Libération
Gemeinschaft Belgiens	4 rue de Foucotte
Quantum Center Hütte 79, Bk 18	F-5400 Nancy
B-4700 Eupen	
Opérateur 3	Opérateurs méthodologiques
CRD EURES Luxembourg – Centre de Ressources et de Documentation	Opérateur méthodologique 1
BP 48	Institut wallon de l'évaluation, de la prospection et de la statistique
L-4501 DIFFERDANGE	Rue du Fort de Suarlée, 1
	B-5001
	Belgrade (Namur)

Zones couvertes par le projet : Arlon (Provinces de Liège - Luxembourg) + Bad Dürkheim (Rheinland-Pfalz) + Bastogne (Provinces de Liège - Luxembourg) + Bernkastel-Wittlich (Rheinland-Pfalz) + Birkenfeld (Rheinland-Pfalz) + Bitburg-Prüm (Rheinland-Pfalz) + Daun (Rheinland-Pfalz) + Grand-duché de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) + Huy (Provinces de Liège - Luxembourg) + Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Kusel (Rheinland-Pfalz) + Landau in der Pfalz (Rheinland-Pfalz) + Landkreis Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Liège (Provinces de Liège - Luxembourg) + Marche-en-Famenne (Provinces de Liège - Luxembourg) + Merzig-Wadern (Saarland) + Meurthe et Moselle (Lorraine) + Meuse (Lorraine) + Moselle (Lorraine) + Neufchâteau (Provinces de Liège - Luxembourg) + Neunkirchen (Saarland) + Pirmasens (Rheinland-Pfalz) + Rhein-Pfalz (Rheinland-Pfalz) + Saarbrücken (Saarland) + Saarlouis (Saarland) + Saarpfalz (Saarland) + Sankt Wendel (Saarland) + Südliche Weinstraße (Rheinland-Pfalz) + Südwestpfalz (Rheinland-Pfalz) + Trier (Rheinland-Pfalz) + TrierSaarburg (Rheinland-Pfalz) + Verviers (Provinces de Liège - Luxembourg) + Virton (Provinces de Liège - Luxembourg) + Vosges (Lorraine) + Waremme (Provinces de Liège - Luxembourg) + Zweibrücken (Rheinland-Pfalz)

Eléments budgétaires : Coût total du projet : 830.817,84 € /
Montant FEDER mobilisé : 415.408,80 €

Durée : Du 01-01-2008 au 31-03-2011

TASK FORCE FRONTALIERS

Objectifs poursuivis par le projet

Le projet vise la création et la mise en œuvre d'une Task Force Travailleurs frontaliers, qui aura pour objectif le renforcement de la mobilité des travailleurs frontaliers sur le marché de l'emploi à l'échelle de la Grande Région. La Task Force Frontaliers est chargée de l'élaboration et de la proposition de solutions juridiques et politiques à des questions et problèmes que rencontrent les frontaliers de la Grande Région ainsi que les entreprises qui emploient des frontaliers dans la Grande Région. Elle est notamment active dans les domaines juridiques suivants : droit social, fiscal, du travail, et de la formation.

Opérateurs - Premier bénéficiaire Ministère de l'Économie, du Travail, de l'Énergie et des Transports de la Sarre division « Politique du marché de l'emploi » Franz-Josef-Röder-Str 23 D-66119 Saarbrücken	Opérateur méthodologique 3 Forem – Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi Boulevard J. Tirou, 104 B-6000 Charleroi
Opérateur du projet Opérateur 2 Ministère de la Communauté Germanophone (CG), division : Services généraux, service : relations extérieures Gospertstraße 1 B-4700 Eupen	Opérateur méthodologique 4 Préfecture de la Région Lorraine B.P. 71014 9, Place de la Préfecture F - 57034 Metz Cedex
Opérateurs méthodologiques Opérateur méthodologique 1 Ministerium für Soziales, Arbeit, Gesundheit, Familie und Demografie Rheinland Pfalz Bauhofstraße 9 55116 Mainz	Opérateur méthodologique 5 Région Lorraine B.P.81004 1, Place Gabriel Hocquard F - 57000 Metz
Opérateur méthodologique 2 Ministère du Travail et de l'Emploi au Grand Duché 26, rue Sainte Zithe L – 2763 Luxembourg	

Zones couvertes par le projet : Arlon (Provinces de Liège - Luxembourg) + Bad Dürkheim (Rheinland-Pfalz) + Bastogne (Provinces de Liège - Luxembourg) + Bernkastel-Wittlich (Rheinland-Pfalz) + Birkenfeld (Rheinland-Pfalz) + Bitburg-Prüm (Rheinland-Pfalz) + Grand-duché de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) + Huy (Provinces de Liège - Luxembourg) + Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Kusel (Rheinland-Pfalz) + Landau in der Pfalz (Rheinland-Pfalz) + Landkreis Kaiserslautern (Rheinland-Pfalz) + Liège (Provinces de Liège - Luxembourg) + Marche-en-Famenne (Provinces de Liège - Luxembourg) + Merzig-Wadern (Saarland) + Meurthe et Moselle (Lorraine) + Meuse (Lorraine) + Moselle (Lorraine) + Neufchâteau (Provinces de Liège - Luxembourg) + Neunkirchen (Saarland) + Pirmasens (Rheinland-Pfalz) + Rhein-Pfalz (Rheinland-Pfalz) + Saarbrücken (Saarland) + Saarlouis (Saarland) + Saarpfalz (Saarland) + Sankt Wendel (Saarland) + Südliche Weinstraße (Rheinland-Pfalz) + Südwestpfalz (Rheinland-Pfalz) + Trier (Rheinland-Pfalz) + TrierSaarburg (Rheinland-Pfalz) + Verviers (Provinces de Liège - Luxembourg) + Virton (Provinces de Liège - Luxembourg) + Vosges (Lorraine) + Waremme (Provinces de Liège - Luxembourg) + Zweibrücken (Rheinland-Pfalz)

Eléments budgétaires : Coût total du projet : 1.138.042,06 € /
Montant FEDER mobilisé : 569.021,03 €

Durée : Du 01-01-2011 au 30-06-2015

III. L'innovation de part et d'autres des frontières - Travaux de Trippi et Lundquist ¹⁵

Tableau A. Ten conditions for assessing the cross-border environment

Framework conditions	
1. Geographic accessibility	Internal and external accessibility of the cross-border area/integration
2. Socio-cultural proximity	Similarities in language, culture, practices and values as well as a sense of shared identity
3. Institutional context conditions	Level and degree of similarity in regional competences for economic development and in laws, regulations, tax systems, etc.
4. Cross-border integration	Flows of workers, goods (market and supplier links), FDI, etc. across the area as well as harmonization of price levels, production costs
Innovation system conditions	
5. Economic specialization	Proximity and complementarity both in industrial structures and knowledge bases (also known as "related variety" and "proximate diversity")
6. Business innovation model	Innovation-based business strategies with open innovation practices, as opposed to low-cost competition strategies
7. Knowledge infrastructure	Quality of research and educational organizations and their engagement with the regional economy
8. Innovation system interactions	High density and balanced cross-border interactions across innovation system actors
Governance and policy context	
9. Governance	Degree, longevity and institutionalization of political and financial commitment to cross-border collaboration
10. Policy mix	Orientation of innovation policy as well as the cross-border policy instruments

Source: Inspired and expanded from Trippi, M. (2010), "Developing cross-border regional innovation systems: Key factors and challenges", *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, Vol. 101, No. 2, pp. 150-160.

¹⁵ Les deux tableaux sont issus de l'étude de l'OCDE : OECD (2013), *Regions and Innovation: Collaborating across Borders*, OECD Reviews of Regional Innovation, OECD Publishing.
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264205307-en>

Tableau B. Different stages of cross-border regional innovation system integration

RIS dimensions	Stage I: Asymmetric cost-driven system (weakly integrated)	Stage II: Emerging knowledge-driven system (semi-integrated)	Stage III: Symmetric innovation-driven system (strongly integrated)
Economic structure/ specialization pattern	Strong differences in specialization --> cognitive distance (lack of synergies). Functional distance	Emerging synergies and complementarities (cognitive proximity) and functional proximity in a few business areas	Related variety, complementarities (cognitive proximity) and functional proximity in a wide range of business areas
Science based/knowledge infrastructure	Strong differences in specialization --> cognitive distance (lack of synergies). Functional distance	Fruitful synergies (cognitive proximity) and functional proximity in a few scientific fields	Related variety, complementarities (cognitive proximity) and functional proximity in a wide range of scientific fields
Nature of linkages	Cost-driven asymmetrical linkages. Lack of knowledge flows. Strong embeddedness in established RIS/NIS/international linkages	Decreasing asymmetry --> interactive links in selected fields. Links to existing RIS/NIS/global level more important	Intensive cross-border knowledge exchange. Reshaping the importance of established links
Institutional set-up	High degree of (hard and soft) institutional distance. Institutional thinness at the cross-border level. Low acceptance of cross-border integration processes	Decreasing levels of (hard and soft) institutional distance. Rise of institutional set-up at the cross-border level. Increasing acceptance of building a common cross-border region	Low levels of (hard and soft) institutional distance/remaining distances mediated by specialized bridging organizations. Institutional thickness at the cross-border level. High acceptance of creating a common innovation system
Policy structures	Absence of policy "leadership" with vision and lack of legitimacy. Low or asymmetric support from nation-states	Emergence of mechanisms for co-ordination of innovation policies	Transparent and democratic governance structures. Inclusive forms of governance and civic participation
Accessibility	Low/medium degree of physical proximity	Medium/high degree of physical proximity	High degree of physical proximity

Notes: NIS = national innovation system; RIS = regional innovation system.

Source: Lundquist, K. and M. Trippel (2013), "Distance, proximity and types of cross-border innovation systems: A conceptual analysis", *Regional Studies*, Vol. 47, No. 3, pp. 450-460.